

Etude prospective (PROBOV)

*Construire les futurs de l'élevage bovin (lait et viande)
en Wallonie à l'horizon 2040*

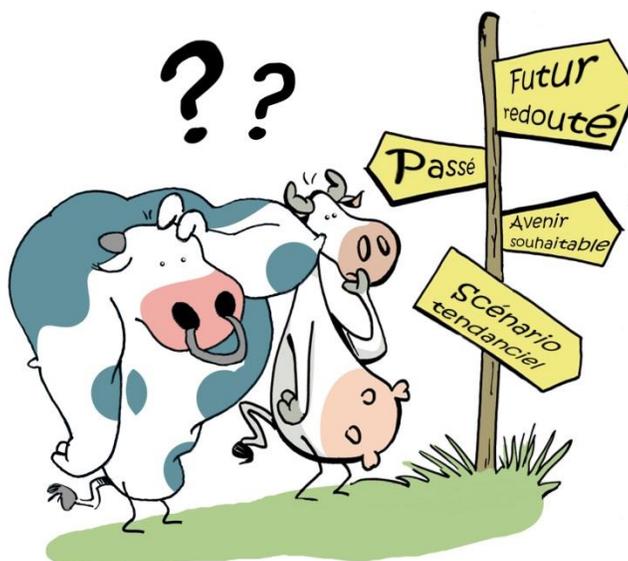
RAPPORT 1 :

Contextualisation :

*Diagnostic du système et principaux
enseignements d'études anticipatives
belges et françaises*

Pierre Rondia et Philippe Burny (CRA-W)

Vincent Calay, Frédéric Claisse, Raphaël Ritondo, Jean-Luc Guyot (IWEPS)



Contenu

Liste des abréviations et des symboles	5
Index des tableaux.....	7
Index des figures	7
Index des cartes.....	8
Remarques préliminaires :	9
Question prospective	9
Phasage	10
PARTIE 1 :.....	12
Eléments de contexte.....	12
Cadre global.....	12
La démographie mondiale et la sécurité alimentaire	12
Les échanges commerciaux.....	14
La politique agricole commune	15
La politique agricole en Wallonie.....	17
Les formes d’agriculture	20
L’occupation et l’utilisation du territoire	24
La multifonctionnalité de l’élevage	32
Les moyens de production	35
La valeur de la production agricole et la place des productions bovines	37
Les technologies numériques au service des élevages bovins.....	39
Organisation des systèmes d’élevage bovin	44
La répartition géographique.....	52
Les races	54
La situation économique des exploitations bovines	56
Interactions des éleveurs avec leur environnement.....	59
L’identité des éleveurs wallons en lien avec leurs pratiques et leur environnement	59
L’élevage et les produits animaux comme un système socio-écologique	64
Première cartographie des acteurs	65
Focus sur les acteurs des filières lait et viande	68
La commercialisation.....	72

Le citoyen	78
La consommation	78
Les attentes sociétales	81
Les controverses.....	82
Les formes d’expression des critiques.....	87
Les produits de substitution	89
Synthèse	90
PARTIE 2 :.....	92
Synthèse des études prospectives wallonnes.....	92
Remarques préalables.....	92
Analyse comparative	93
L’avenir de l’élevage en Belgique à l’horizon 2050 (<i>Riera et al., 2019</i>)	93
Etat des lieux et scénarios à l’horizon 2050 des 4 principales filières agricoles en Région wallonne (filière viande) (<i>Petel et al., 2019^a</i>).....	95
Etat des lieux et scénarios à l’horizon 2050 des 4 principales filières agricoles en Région wallonne (filière lait) (<i>Petel et al., 2019^b</i>)	99
Pistes d’avenir pour le secteur laitier wallon (<i>La Spina, 2016</i>)	104
Etude sur le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain et sur l’articulation de leurs rôles aux attentes de la société (<i>Dogot, 2005</i>).....	108
Les territoires ruraux wallons en 2040 (<i>RWDR, 2014</i>)	113
Quelles races bovines pour relever les nouveaux défis de notre agriculture ? (<i>La Spina, 2017</i>)	118
« L’exploitation laitière de demain » : enquête auprès des producteurs laitiers (<i>CPA, 2015</i>)	124
Plan de développement stratégique de la filière lait (<i>Collège des producteurs, 2019^a</i>)	129
Plan de développement stratégique de la filière viande bovine (<i>Collège des Producteurs, 2019^b</i>) .	132
Enseignements	138
Impact des scénarios sur l’objet d’étude PROBOV	138
Système d’acteurs	139
Système prospectif.....	139
Points de bifurcation	140
Transferts méthodologiques	141
PARTIE 3 :.....	142
Benchmark des études prospectives françaises	142

Déterminants.....	142
Méta-scénarios.....	145
Relation lait – viande bovine	147
Principaux enseignements	147
Complémentarité des troupeaux laitiers et allaitants et impact environnemental	148
Enseignements	149
Tendances lourdes, signaux faibles et enjeux.....	150
Perspectives	155
Références bibliographiques.....	156
ANNEXE 1 : Méta-scénarios (agrégation des études françaises par filière lait/viande)	159
ANNEXE 2 : Hypothèses et conséquences des six scénarios pour l'élevage bovin en 2020	163

Liste des abréviations et des symboles

AAI	Acides aminés indispensables
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
Apaq-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AR	Arrêté royal
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales
BBB	Blanc-Bleu belge (race bovine)
CBL	Confédération belge de l'industrie laitière
CETA	Centre d'Études Techniques Agricoles
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CNC	Conseil national de la coopération
CoDT	Code du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
DAEA	Direction de l'analyse économique agricole
DPR	Déclaration de la politique régionale en Wallonie
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEVIA	Fédération de l'industrie alimentaire belge
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
GAIA	Groupe d'Action dans l'Intérêt des Animaux
GES	Gaz à effet de serre
GMS	Grande et moyenne surface
ha	Hectare
IoT	Internet of things ou internet des objets
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
kg	Kilogramme
l	Litre
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MAP-EPI	Mouvement d'Action Paysanne - Ecole Paysanne Indépendante
MIG	Milcherzeuger Interessengemeinschaft
OTE	Orientation technico-économique
PAC	Politique agricole commune
PBS	Production brute standard
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RF	Revenu du travail et du capital familial
SA	Société anonyme

SARL	Société à responsabilité limitée
SAU	Surface agricole utile
SC	Société coopérative
SCRI	Sociétés coopératives à responsabilité illimitée
SCRL	Sociétés coopératives à responsabilité limitée
SDT	Schéma de développement du territoire
SF	Signal faible
SoCoPro	Service opérationnel du Collège des producteurs
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SCTC	Sociétés coopératives agricoles de transformation et de commercialisation
TL	Tendance lourde
UAW	Union des agricultrices wallonnes
UCL	Université catholique de Louvain
UCLouvain	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
Uliège	Université de Liège
UMons	Université de Mons
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UNamur	Université de Namur
UTF	Unité de travail familial

Index des tableaux

Tableau 1 : Les formes d’agriculture et leurs statuts juridiques (Bosc P.M., 2014).	21
Tableau 2 : Nombre de sociétés coopératives agréées par commission (Vanhove M., 2011).	23
Tableau 3 : Superficie des provinces wallonnes et nombre de communes associées (IWEPS, 2018).	24
Tableau 4 : Evolution des principales catégories d’utilisation du sol entre 1985 et 2017 (IWEPS, 2018). .	27
Tableau 5 : Liste des services rendus par l’élevage en France (Ryschawy et al., 2015).	34
Tableau 6 : Evolution du nombre d’exploitations, de la SAU et de la main-d’œuvre en Wallonie.....	36
Tableau 7 : Répartition des exploitations détentrices de bovins en Wallonie en fonction de leur OTE en 2016.....	47
Tableau 8 : Evolution de la répartition des exploitations (en %) selon les principales Orientations technico-économiques (OTE) en Wallonie.....	47
Tableau 9 : Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial selon les principales OTE en Wallonie sur la période 2014-2016 (€/UTF – SPF, 2018).	57
Tableau 10 : Jugements de valeur et critiques, entre agriculteurs, au niveau des pratiques agricoles. (Format simplifié - Weinreb-Willard, 2019).	61
Tableau 11 : Synthèse des influences du contexte structurel (Weinreb-Willard, 2019).	62
Tableau 12 : La consommation ménagère des produits laitiers en Belgique (CBL, 2018).	80
Tableau 13 : Identification de tendances lourdes impactant le secteur de l’élevage bovin.....	151
Tableau 14 : Identification de signaux faibles (germes de changement) impactant le secteur de l’élevage bovin.....	153

Index des figures

Figure 1 : Evolution de la population mondiale.	13
Figure 2 : Historique de la politique agricole de l’UE.	15
Figure 3 : Répartition des aides du premier pilier de la PAC à partir de 2015 (Terrones Gavira et al., 2016).	16
Figure 4 : Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon (IWEPS, 2018).	25
Figure 5 : Superficie agricole utile (SAU) pour les principales cultures agricoles en Wallonie (SPW, 2017).	31
Figure 6 : Age des exploitants et succession des exploitants de 50 ans et plus (2016 – SPW, 2018).	36
Figure 7 : Part de l’agriculture dans le PIB et les exportations (1996-2017 – Statbel, 2018).	38
Figure 8 : Concept d’élevage de précision (Hostiou et al., 2014).	40
Figure 9 : Exemples de mesures effectuées sur la vache par des capteurs et leur signification	41

Figure 10 : Évolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie.	45
Figure 11 : Évolution du nombre moyen de vaches laitières et de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie.	45
Figure 12 : Evolution du nombre de vaches allaitantes Bio (Biowallonie, 2019).	49
Figure 13 : Evolution du nombre de vaches laitières Bio (Biowallonie, 2019).	49
Figure 14 : Organisation des ateliers de production de lait et de viande bovine.	50
Figure 15 : Evolution du nombre de vaches par race viandeuse en Wallonie entre 1980 et 2011 (Buron et al., 2015).	55
Figure 16 : Evolution du revenu des agriculteurs belges, ainsi que celui du secteur de la construction et des services (de 2004 à 2014 – Commission Européenne, 2016).	57
Figure 17 : Évolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique (SPW, 2019).	58
Figure 18 : Évolution du prix du lait en Belgique (SPW, 2018).	59
Figure 19 : Représentation de l'élevage et des produits animaux comme une composante d'un système technique (les filières dans le territoire) en interaction avec un système écologique et un système social (Duru et al., 2017).	65
Figure 20 : Plan des acteurs de la filière viande bovine (production et aval - Petel et al., 2019 ^a).	69
Figure 21 : Plan des acteurs de la filière lait (production et aval - Petel et al., 2019 ^b).	69
Figure 22 : Evolution du nombre de bovins abattus en Wallonie selon les principales catégories.	73
Figure 23 : Parts de marché des canaux de distribution de viande fraîche en Belgique (Belgian Meat Office, 2018).	73
Figure 24 : Evolution de la consommation apparente de viandes en Belgique de 2005 à 2013 (en poids carcasse – SOGÉPA, 2016).	79
Figure 25 : Consommation de viande fraîche en Belgique (en kg/habitant - Belgian Meat Office, 2018).	79

Index des cartes

Carte 1 : Densité de population par commune (IWEPS, 2018).	25
Carte 2 : Principaux types de sol (SPW, 2017).	26
Carte 3 : Principales catégories d'utilisation du sol (SPW, 2017).	28
Carte 4 : Les régions agricoles en Wallonie (SPW, 2017).	30
Carte 5 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie en 2016, en % de la valeur de la production agricole totale dans la commune (SPW, 2018).	53
Carte 6 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie en 2016, en % de la valeur de la production agricole totale dans la commune (SPW, 2018).	53

Remarques préliminaires :

Question prospective

La question prospective de départ, s'intéressant aux futurs de l'élevage bovin (lait et viande) en Wallonie à l'horizon 2040, a fait l'objet de précisions. Ainsi, l'unité d'analyse caractérisant le système étudié est centré sur l'éleveur et son exploitation et non sur l'ensemble des acteurs de « filières ». Cela amène à une nouvelle formulation de la question prospective qui s'attache à « construire les futurs possibles pour les éleveurs bovins et leurs exploitations à l'horizon 2040 ».

Ce choix est motivé pour les raisons suivantes :

- ✓ L'éleveur reste au centre de la démarche ;
- ✓ L'éleveur wallon est un acteur bien identifiable (les industries wallonnes des secteurs concernés dépendent souvent de multinationales) ;
- ✓ Meilleure faisabilité du projet (éleveurs = acteurs plus accessibles vs filière = acteurs plus hétérogènes dont certains hors de portée) ;
- ✓ Plus en adéquation avec les missions confiées au CRA-W ;
- ✓ Cible mieux les bénéficiaires sous-tendus (le secteur de l'élevage et le politique en charge de l'agriculture) ;
- ✓ Plus créatif grâce à un plus grand détachement des positions actuelles (filières spécialisées) ;
- ✓ Une consultation des acteurs de l'environnement indispensable pour mieux éclairer la réflexion prospective des éleveurs ;
- ✓ Approches exploratoire, prospective et normative.

L'originalité de l'approche réside dans la réalisation d'une seule étude prospective centrée sur un collectif qui est à la fois acteur économique et groupe social (éleveurs de bovins lait et viande) avec une préoccupation relative à l'évolution du secteur de l'élevage bovin en Wallonie et des éleveurs concernés. En cela, il questionne l'évolution et la transformation des modèles agricoles dans notre région.

L'étude est scindée en différents modules, correspondant aux 3 pôles de la prospective : l'anticipation (réflexion prospective/cognitif) ; l'action (volonté stratégique) ; l'appropriation (encapacitation et mobilisation collective). Ainsi, cette question renvoie à la construction de scénarios ou de futurs possibles (phases exploratoire et prospective) mais aussi au choix d'un futur souhaitable vers lequel tendre pour orienter l'action (phase normative). En effet, la prospective, dans sa tradition française, ne se limite pas au volet cognitif ; elle incorpore également un volet normatif et stratégique.

Les livrables du travail sont axés sur la création d'images futures possibles et à leurs évaluations (implications et enjeux). Le travail proposé va donc au-delà de la seule fourniture de scénarios en incluant une évaluation critique de ces derniers pour permettre aux parties prenantes d'avoir toutes les clés de

compréhension en mains (output type « boîte à outil »). La réflexion stratégique n'est donc pas envisagée dans le cas présent car il n'est probablement pas du ressort du CRAW de cristalliser une vision pour le secteur (càd identifier des pistes d'action pour favoriser l'émergence d'un futur souhaitable). Cette approche normative reste toutefois une option mobilisable à la demande des parties prenantes et selon les moyens mis à disposition.

Ce travail prospectif est mené de concert entre le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

Phasage

Concrètement, l'étude prospective se scinde en deux grands volets : un volet cognitif suivi par un volet évaluation critique.

Le volet cognitif est divisé en 4 phases dont le livrable, pour chacune d'elle, se matérialise par la rédaction d'un rapport (noté R1 à R4). Le volet évaluation critique ne comporte quant à lui qu'une seule phase (rapport R5). Chaque rapport doit être autoporteur et diffusable.

Le volet cognitif a pour objet de mettre en évidence des visions contrastées en vue de nourrir la construction de scénarios et de les valider. La réflexion méthodologique (design des ateliers, méthodes de collecte) sera entamée en R1. Le volet évaluation critique a pour but d'évaluer chaque scénario objectivement et normativement. Ils seront soumis à différents acteurs (éleveurs et autres acteurs de leur environnement) et feront l'objet d'une diffusion par différents canaux.

Rapport 1 : Contextualisation et identification des parties prenantes

- Contextualiser : justification du projet ; formalisation du cadre de l'étude (délimitation de la question prospective) ; outil de mobilisation (enquête, entretien, ateliers) ; identification des éléments de cadrage qui sous-tendent le projet
- Synthétiser les études anticipatives et leurs principaux enseignements (benchmark) ;
- Identifier les parties prenantes : personnes ressources (experts) et praticiens (acteurs dont les représentants de l'objet (éleveurs)) ;

Rapport 2 : Ateliers prospectifs (cartographie des variables caractérisant le système et sélection)

- Elaborer des outils à mettre en œuvre pour constituer la cartographie ;
- Analyse systémique, sélection des variables et identification de leurs interrelations ;
- Finalités : capter les signaux faibles, tendances lourdes, incertitudes / Percevoir les enjeux, les implicites / Cerner et décrire les jeux d'acteurs ;

Rapport 3 : Fiches variables

- Etablir des fiches-variables (documentation poussée) ;

Rapport 4 : Scénarios

- Construction des scénarios (articulation cohérente des hypothèses) ;
- Mise en récit des scénarios ;

Rapport 5 : Evaluation critique et identification des enjeux prospectifs

- Evaluer de manière neutre et objective les scénarios ;
- Diffuser les scénarios ;
- Soumettre à différents acteurs (analyse de préférences) ;
- Finalités : mettre en évidence les handicaps / enjeux / écueils / désirabilités des scénarios ;
- Produire une « boîte à outils » permettant aux parties prenantes d'anticiper les évolutions pour chaque image du futur ;

PARTIE 1 :

Eléments de contexte

Cette partie se focalise sur la situation du secteur de l'élevage bovin en Wallonie pour fournir quelques clés pour une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les éleveurs et des enjeux actuels. Au-delà des chiffres et des statistiques disponibles, ce document vise à mieux percevoir les dynamiques en cours en intégrant aussi des données plus qualitatives relevant entre autre de l'humain (perception, attentes, idées reçues, ...). *In fine*, cette phase de diagnostic, couplée aux enseignements des études anticipatives belges et françaises, concoure à identifier des tendances lourdes qui impactent le système mais aussi à révéler des points de bifurcations potentiels.

Cadre global

La démographie mondiale et la sécurité alimentaire

D'après l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une augmentation de 70% de la demande mondiale de produits agricoles (à des fins alimentaires ou à d'autres fins industrielles) est attendue à l'horizon 2050. Les principaux facteurs socio-économiques identifiés comme étant responsable de cette hausse de la demande sont une croissance de la population, une augmentation de l'urbanisation et une élévation des revenus.¹ Cette projection questionne la capacité de l'agriculture de demain à garantir la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale dans un contexte de réchauffement climatique et de pression sur des ressources naturelles qui sont par essence limitées (disponibilité des terres arables, compétition entre produits agricoles alimentaires et énergétiques, etc.).

Selon les projections des Nations Unies, la population mondiale passera de 7,7 milliards d'individus aujourd'hui à 9,7 milliards d'individus en 2050 puis à 11,2 milliards vers 2100 (Figure 1). Toutefois, les taux de croissance varient considérablement selon les régions. Plus de la moitié de la croissance démographique dans le monde d'ici à 2050 aura lieu en Afrique sub-saharienne (+99%), Inde et Pakistan. Vers 2027, l'Inde devrait dépasser la Chine en tant que pays le plus peuplé du monde. Les régions qui pourraient connaître des taux de croissance démographique plus faibles entre 2019 et 2050 comprennent l'Océanie à l'exception de l'Australie/Nouvelle-Zélande (+56%), l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale

¹

http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/Issues_papers/Issues_papers_FR/Comment_nourrir_le_monde_en_2050.pdf

(+46%), l'Amérique latine et les Caraïbes (+18%), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (+3%) et l'Europe et l'Amérique du Nord (+2%).²

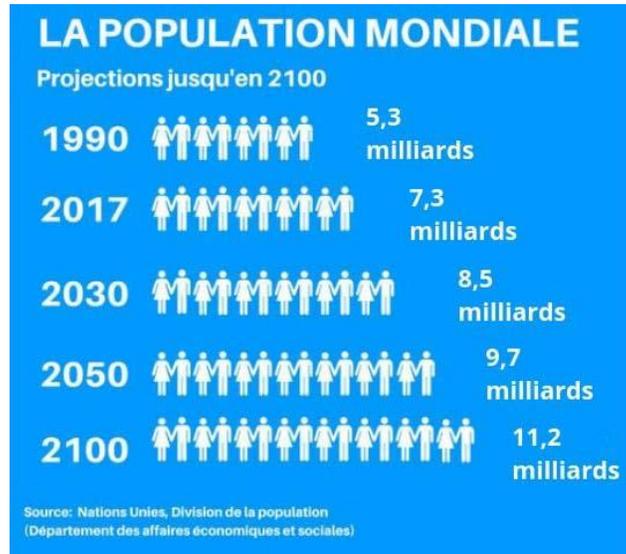


Figure 1 : Evolution de la population mondiale.

En outre, la population mondiale vieillit en raison de l'espérance de vie croissante et de la baisse des niveaux de fécondité. D'ici 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16%), contre une sur onze en 2019 (9%). Les régions où la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus devrait doubler entre 2019 et 2050 comprennent l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, l'Asie centrale et du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes. D'ici 2050, une personne sur quatre vivant en Europe et Amérique du Nord pourrait avoir 65 ans ou plus. Le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait tripler, passant de 143 millions en 2019 à 426 millions en 2050. (Nations Unies, 2019)

L'ensemble de la croissance de la population mondiale aura lieu dans des zones urbaines. À l'horizon 2050, plus de 70% de la population mondiale sera urbaine (contre 49% aujourd'hui), entraînant dans son sillage des changements de modes de vie et de consommation. Enfin, les niveaux des revenus seront démultipliés par rapport à aujourd'hui. D'après la FAO, deux conditions sont considérées comme essentielles pour parvenir à satisfaire sur une base durable l'augmentation des besoins alimentaires attendus :

1. Accroître l'investissement dans la recherche et le développement en faveur d'une croissance soutenue de la productivité, de réformes institutionnelles, de l'infrastructure, des services environnementaux et d'une gestion durable des ressources ;
2. Favoriser l'accès des pauvres et des personnes souffrant de la faim aux denrées alimentaires dont ils ont besoin pour avoir une vie saine et active.

² https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_PressRelease_FR.pdf

! Pour nourrir une population mondiale plus importante, plus urbaine et plus riche en 2050, les productions agricoles devront augmenter de 70%. Ces considérations amènent à repenser les dynamiques en cours (en termes de production et d'échanges commerciaux).

Les échanges commerciaux

Bon nombre de produits agricoles (végétaux comme animaux) font l'objet de transactions au niveau mondial. Bien que conditionné par la loi de l'offre et la demande, ce marché reste toutefois fortement tributaire d'accords commerciaux entre États. Cela peut aussi bien constituer une opportunité pour les agriculteurs (nouveaux débouchés) qu'une menace, surtout lorsque la production d'un secteur dépasse le seuil d'auto-provisionnement avec la nécessité d'un accès à un marché extérieur pour écouler la marchandise excédentaire. Cet état de dépendance envers des pays tiers rend le secteur bovin vulnérable avec ses produits (lait et viande) pouvant servir de variable d'ajustement dans le cadre de négociations politiques impliquant des enjeux plus globaux. Citons, en réponse à des sanctions économiques, l'embargo russe sur les produits alimentaires européens (dont la viande et les produits laitiers) qui est d'application depuis août 2014 et prolongé jusque fin 2019³. Le Brexit, lorsqu'il sera effectif, va priver la Belgique d'un client important pour le secteur laitier. En effet, en 2018, l'Angleterre représente le 4^e pays vers lequel la Belgique exporte ses produits laitiers (exprimé en valeur de l'exportation)⁴. L'accord commercial actuellement en discussion entre l'Europe et les pays du Mercosur risque de porter ombrage à des productions agricoles wallonnes majeures. Ainsi, cet accord de libre-échange prévoit de fortes baisses de droits de douane sur des produits que l'Europe exporte vers ces pays (voitures, médicaments) avec, en contrepartie, une ouverture du marché de l'UE aux produits du Mercosur, notamment la viande⁵. Bien que redouté, le secteur bovin semble peu affecté par l'accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Comprehensive Economic and Trade Agreement ou CETA) entré en vigueur en 2017. En effet, le CETA a mis en place des quotas limitant à court-terme les échanges pour certains produits sensibles (dont la viande). Qui plus est, les viandes importées auront la nécessité de se conformer aux obligations sanitaires européennes⁶. Enfin, les produits agricoles sont la cible de menaces commerciales de la part du président américain.

! Les produits agricoles font l'objet d'un échange mondialisé qui peut être source d'opportunités mais aussi de tensions en servant notamment de variable d'ajustement dans le cadre d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays tiers.

³ <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/l-embargo-russe-prolonge-jusque-fin-2019/10030677.html>

⁴ <https://www.bcz-cbl.be/fr/produits-laitiers-en-chiffres/brexit-et-lindustrie-laiti%C3%A8re/>

⁵ https://www.rtf.be/info/economie/detail_le-vaste-accord-ue-mercosur-preoccupe-le-monde-agricole?id=10261135

⁶ <https://www.toutteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-ceta.html>

La politique agricole commune

La politique agricole commune (PAC) a été entérinée par l'Union européenne avec le traité de Rome du 25 mars 1957 et entrée en vigueur le 30 juillet 1962. Initialement, elle visait à moderniser et à développer l'agriculture en soutenant la production intracommunautaire par le biais de mesures protectionnistes, de contrôle des prix et de subventionnement. Cette politique de soutien du marché reposait sur trois principes fondamentaux : unicité du marché (libre circulation des biens), préférence communautaire et solidarité financière (dépenses supportées par tous). Cela a conduit à une restructuration poussée des exploitations qui se sont spécialisées et intensifiées avec, comme conséquence, le remplacement du travail (actifs) par le capital (investissements).

La PAC a, depuis, beaucoup évolué à travers des réformes successives (Figure 2). Un virage important s'est produit en 1992 avec une refonte en profondeur du fonctionnement de la PAC qui passe du soutien des produits (logique produit) au soutien des producteurs (logique revenu). Il s'en suit une libéralisation des marchés agricoles qui s'est traduite par la quasi-disparition de l'intervention publique directe sur les marchés (découplage des soutiens de marché, abandon des régimes de gestion ou de limitation de l'offre), par un transfert des aides du premier pilier (liées à la production) vers des aides du deuxième pilier (liées au développement rural) et par l'exposition croissante des marchés européens de biens agricoles et alimentaires à la mondialisation des échanges commerciaux. Par ailleurs, les questions climatiques et environnementales au sens large ainsi que la préoccupation de santé publique par l'alimentation deviennent de plus en plus présentes au point de reléguer au second plan les aspects économiques et de marché (création de valeur, conquête de marchés, orientations de gestion des marchés ou des crises).

1957

Le traité de Rome institue la Communauté économique européenne (devenue aujourd'hui l'Union européenne) entre six pays d'Europe occidentale.

1962

La politique agricole commune voit le jour. La PAC est conçue comme une politique commune, dont les objectifs sont de fournir aux citoyens de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

1984

La PAC est victime de son propre succès. Les exploitations agricoles deviennent tellement productives qu'elles produisent plus de denrées alimentaires qu'il n'en faut. Les excédents sont stockés et donnent naissance aux «montagnes de denrées alimentaires». Plusieurs mesures sont prises afin d'adapter les niveaux de production aux besoins du marché.

1992

La PAC passe du soutien des produits au soutien des producteurs. Le soutien des prix est réduit et remplacé par des aides directes aux agriculteurs. Ceux-ci sont encouragés à être plus respectueux de l'environnement. La réforme coïncide avec le sommet de la Terre (Rio, 1992), qui lance le principe d'un développement durable.

2003

La PAC fournit une aide au revenu. Une nouvelle réforme de la PAC rompt le lien entre subventions et production. Les agriculteurs reçoivent à présent une aide au revenu, à la condition qu'ils veillent à préserver les terres agricoles et à respecter des normes en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de santé et de bien-être des animaux.

2013

La PAC fait l'objet d'une réforme qui vise à renforcer la compétitivité du secteur, à promouvoir l'agriculture durable et l'innovation, à soutenir la création d'emplois et la croissance dans les zones rurales, et à faire porter les aides financières sur l'utilisation productive des sols.

Figure 2 : Historique de la politique agricole de l'UE⁷.

⁷ <https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Agriculture-2017.pdf>

Une autre tendance qui se marque est une décentralisation progressive des aides suite à la volonté de l'Union européenne de transférer, à terme, les choix stratégiques et les modalités de gestion de la PAC aux Etats membres. Le rôle de l'UE se limiterait à fixer de grands objectifs communs. Chaque Etat membre serait responsable du choix de sa politique, des modalités de mise en œuvre, y compris de contrôle et de sanction. Cela conduit à des politiques de plus en plus différentes entre pays, voire à des budgets divergents car de plus en plus cofinancés par les Etats, y compris pour le premier pilier. D'une Politique agricole commune, on passerait à une politique simplement coordonnée⁸.

La PAC doit maintenant composer avec plus de partenaires (6 pays en 1962 vs 28 pays en 2019) pour atteindre davantage d'objectifs (économiques mais aussi environnementaux, sociaux et alimentaires) avec une enveloppe budgétaire plus restreinte et gérée de manière plus décentralisée.

Dans le cadre de la **réforme de la PAC 2015-2020**, les **choix stratégiques de la Wallonie** se sont portés sur le **soutien aux petites exploitations** (paiement redistributif sur les 30 premiers hectares), le **soutien de la reprise d'exploitation** (paiement « jeunes agriculteurs ») et le **soutien aux éleveurs de bovins des races à viande** (18,8% du budget « Paiements directs » pour l'OTE « bovins à viande », Figure 3 - Terrones Gavira *et al.*, 2016).

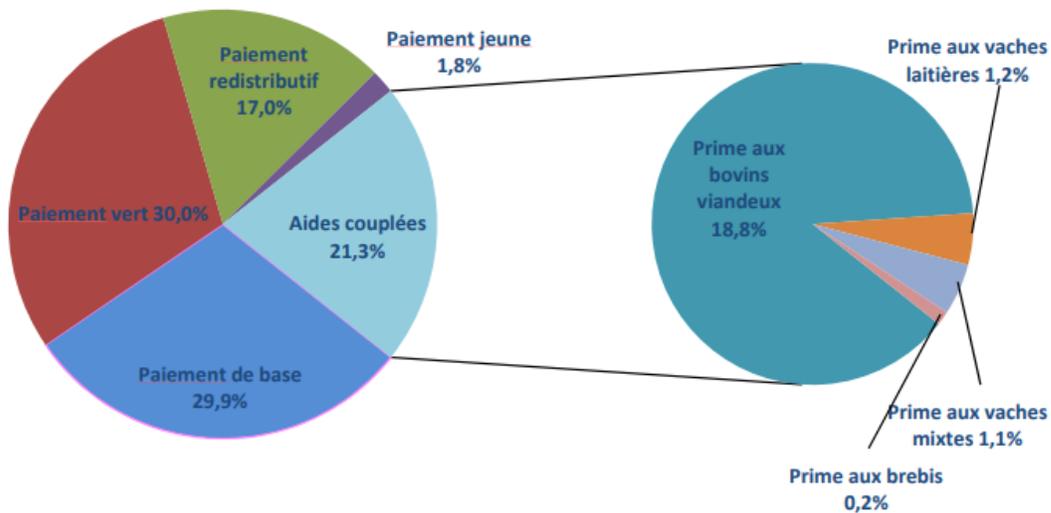


Figure 3 : Répartition des aides du premier pilier de la PAC à partir de 2015 (Terrones Gavira *et al.*, 2016).

⁸ <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/jean-marie-seronie-des-piques-dans-la-pac-205-133044.html>

! Depuis ses débuts, la politique agricole commune a fortement évolué en passant d'une logique de soutien des prix à une logique de soutien des revenus (réforme de 1992). A l'enjeu économique initial (productivité) sont venus se greffer des enjeux environnementaux (biodiversité, climat), sociaux (maintien d'un tissu rural actif) et alimentaires (qualité des produits).

La politique agricole en Wallonie

La Belgique est un État fédéral caractérisé par la coexistence de deux types d'entités fédérées : les Communautés (flamande, française et germanophone) et les Régions (flamande, wallonne et bruxelloise). Ces entités fédérées disposent d'une grande autonomie pour gérer les matières qui leur sont transférées. En 1992-93, les régions se sont vues attribuer les compétences agricoles, à l'exception de la PAC, du contrôle des produits et de la recherche et développement qui relevaient toujours de l'Etat fédéral. En 2001, une nouvelle réforme de l'Etat a élargi les compétences agricoles des Régions, seule la sécurité de la chaîne alimentaire est maintenue au niveau fédéral. (Blaise, 2015).

En 2014, la Wallonie s'est dotée d'un code unique qui regroupe toutes les réglementations afférentes à l'agriculture (SPW, 2014), constituant ainsi la base légale de la politique régionale en la matière. **Ce Code wallon de l'Agriculture définit une vision de l'agriculture et de ses rôles dans la société et oriente les politiques, réglementations et aides pour tendre vers cette vision** (Chapitre 1^{er}, Dispositions introductives).

Article D.1er.

§ 1er. L'agriculture est un des socles de notre société et fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne. Elle est essentielle à son fonctionnement économique, social et environnemental et concourt au développement durable. L'agriculture wallonne est plurielle et multifonctionnelle. Cette diversité est une source de richesse à préserver.

§ 2. La fonction principale de l'agriculture wallonne est la fonction nourricière, en réponse aux besoins essentiels des citoyens. Elle est envisagée en intégrant les autres fonctions à remplir :

- *la préservation et la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des sols;*
- *le développement socioéconomique du territoire;*
- *la préservation et la gestion du territoire et des paysages.*

*Ce faisant, l'agriculture wallonne contribue à la vitalité des zones rurales et à l'équilibre du développement territorial. La production de plantes, de matières premières et de matériaux à des fins non alimentaires est une fonction complémentaire de l'agriculture wallonne. Pour préserver la diversité et la multifonctionnalité de son agriculture et assurer son développement durable, **la Région wallonne encourage le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive.***

La politique agricole prônée par la Wallonie poursuit les objectifs suivants :

- Garantir l'autosuffisance alimentaire (approvisionnement en quantité et qualité de produits durables) ;
- Pérenniser l'activité agricole (revenu décent) ;
- Lutter contre le changement climatique (préserver et améliorer l'environnement et la biodiversité en tenant compte des réalités économiques et sociales du secteur) ;
- Renforcer les liens entre la société et l'agriculture (reconnaissance par la société des services rendus par l'agriculture et reconnaissance des attentes sociétales par les agriculteurs) ;
- Encourager et soutenir l'installation des jeunes agriculteurs (y compris hors cadre familial) ;
- Encourager le développement économique (création d'emplois) ;
- Conserver les surfaces affectées à la production agricole (lutter contre la spéculation foncière) ;
- Favoriser l'autonomie des agriculteurs et des exploitations agricoles (individuellement ou collectivement) en termes de production, de transformation et de commercialisation (modèle coopératif, formation professionnelle, circuits courts) ;
- Favoriser les collaborations entre les différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire et encourager la recherche de nouveaux débouchés (y compris à l'export) ;
- Assurer la promotion des produits issus de l'agriculture wallonne ;
- Encourager et soutenir la structuration des agriculteurs pour renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières (chaîne de valeur plus équitable) ;
- Promouvoir la diversification des activités agricoles (meilleure gestion des risques) ;
- **Co-construire les politiques agricoles régionales (en impliquant les agriculteurs, les secteurs de la transformation et de la commercialisation et la société civile) ;**
- Encourager la recherche, l'innovation, la mise en réseau des acteurs et la formation pour développer une agriculture écologiquement intensive ;
- Lutter contre le gaspillage de denrées alimentaires (à tous niveaux).

La politique agricole wallonne s'intègre dans une dimension internationale et européenne, et tend à assurer le développement durable de l'agriculture. A cette fin, la Région wallonne défend le concept de souveraineté alimentaire et contribue à sa mise en œuvre au sein de l'Union européenne et à l'échelon international. Ainsi, le Code a permis par exemple d'adopter un ensemble d'arrêtés qui exploitent au mieux les opportunités offertes par l'Union européenne dans la dernière réforme de la PAC.

La déclaration de politique régionale 2019-2024 du Gouvernement Wallon confirme les engagements pris dans le cadre du code wallon de l'agriculture (DPR, 2019).

Ainsi, les principales actions que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre sont :

1. Préserver le modèle d'agriculture du type familial et paysan. Dans cette optique, la législation wallonne relative à l'installation et aux investissements pour le secteur agricole sera simplifiée. L'offre de formation en agriculture durable (basé sur les trois piliers de la durabilité économique, sociale, environnementale) sera renforcée et un guichet unique spécialisé au sein de l'administration sera opérationnalisé. Les aides à l'installation des jeunes seront adaptées afin de faciliter le renouvellement des générations agricoles en particulier ceux qui adoptent des pratiques durables ;
2. Utiliser de manière ambitieuse les éco-schemes (programmes écologiques) prévus dans le cadre de la nouvelle PAC. Le Gouvernement mettra en place un soutien couplé afin d'encourager le développement des cultures de protéines végétales pour lesquelles l'offre intérieure et européenne est insuffisante. Le recouplage de ces aides doit également permettre de soutenir des modes de production respectueux de l'environnement. La Wallonie restaurera une prime à l'herbe destinée au secteur de l'élevage et soutenir les exploitations qui pratique l'élevage extensif et accroissent leur autonomie fourragère ;
3. Utiliser prioritairement les aides afin de réorienter le développement de l'agriculture wallonne vers l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Une attention particulière sera également accordée aux mesures favorisant les pratiques agronomiques susceptibles de renforcer le maillage écologique, de fixer le carbone dans les sols ou la végétation (haies, agroforesterie, agriculture de conservation sans labour, bande de couvert végétal permanent, mares etc.) et de préserver les ressources en eau ;
4. Adopter un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post 2020 avec pour objectif d'atteindre au moins 30 % des surfaces en bio en 2030. Le gouvernement mettra en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ambitieuses, en facilitera l'accès et en simplifiera la mise en œuvre ;
5. Favoriser le développement de ceintures alimentaires de qualité et de proximité réparties sur l'ensemble du territoire wallon, dont ses grandes villes, dans une perspective de réduire la dépendance aux importations en termes d'alimentation humaine et animale et de renforcer l'emploi local. Les circuits courts seront également encouragés à travers la promotion des appellations de qualité et des produits agricoles wallons avec un renforcement de la communication autour de la production wallonne ;
6. Encourager les pratiques agricoles réduisant les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et promouvoir les pratiques de protection des sols qui permettent d'augmenter le captage carbone et le retour au sol des éléments nutritifs ;

7. Soutenir l'emploi agricole, notamment à travers les groupements d'employeurs, CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole), SCTC (sociétés coopératives agricoles de transformation et de commercialisation), etc. qui sont susceptibles d'activer les aides à l'emploi ;
8. Faciliter l'accès au foncier et mettre en place des mesures de soutien pour encourager l'installation des jeunes agriculteurs et les accompagner. Le Gouvernement facilitera également la transmission de fermes en dehors du cadre familial ;
9. Simplifier les tâches administratives ;
10. Veiller à l'intégration des femmes en milieu rural (soutien aux femmes agricultrices) ;
11. Fournir un soutien fort aux filières de l'élevage pour garantir l'autonomie fourragère et réduire la dépendance aux importations de soja. Le Gouvernement favorisera la démarche des éleveurs qui s'inscrivent dans le système naisseurs-engraisseurs.

! La politique agricole en Belgique est devenue une matière largement régionalisée. A travers le Code wallon de l'Agriculture, la Région entend encourager le développement d'un modèle agricole reposant sur le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et évoluant vers une agriculture écologiquement intensive. Ces lignes directrices sont confirmées par la déclaration de politique régionale 2019-2024.

Les formes d'agricultures

L'agriculture familiale représente la principale forme d'organisation de l'agriculture au niveau mondial. Elle a été mise en avant par les Nations Unies en 2014 (Année internationale de l'agriculture familiale) et elle constitue un des fondements de la politique agricole wallonne (voir supra). De manière paradoxale, il n'existe pas une définition faisant consensus. Pourtant, il est primordial de bien définir ce qu'est l'agriculture familiale pour mieux en cerner les enjeux et la replacer dans un contexte plus global et ainsi juger de sa contribution aux dynamiques en œuvre (en termes de souveraineté et de sécurité alimentaires, d'économie, d'emploi, de dynamiques territoriales et d'environnement).

Souvent, l'agriculture familiale est mise en opposition avec l'agriculture de firmes relevant de processus industriels de production de masse destinée aux marchés. Elle est alors associée à une agriculture dite de petite taille, de subsistance ou paysanne (Sourisseau, 2014). Il serait réducteur de circonscrire l'agriculture familiale à ces stéréotypes car il en existe une multiplicité de formes. Elles trouvent cependant leur unité dans les caractéristiques de l'exploitation familiale : forme sociale de production agricole en lien organique avec une famille qui fournit la totalité ou l'essentiel des moyens de production (travail, capital, terre) et les met en œuvre en priorité pour l'atteinte de ses objectifs (nourriture, revenu, emploi et pérennité du patrimoine - Lapante, 2014). Au-delà des caractéristiques économiques, physiques ou sociologiques, la maîtrise de la stratégie des exploitations par leur(s) responsable(s) constitue également un critère de caractérisation des agricultures familiales. En effet, les exploitants familiaux doivent pouvoir maîtriser

leurs investissements et leurs choix productifs. Cette liberté découle du caractère hybride de l'exploitation familiale : les membres de la famille apportent à la fois le travail et le capital. Ils peuvent agir ainsi en entrepreneur, c'est-à-dire librement combiner leurs facteurs de production en fonction de l'importance de leurs moyens et du contexte économique (UE, 2013). Les agriculteurs familiaux sont donc d'abord et avant tout des acteurs sociaux puis des producteurs, et ils ne sauraient se voir réduits au statut de « fournisseurs de matières premières ». Cela tend à expliquer les raisons de la formidable résilience de cette forme de production caractérisée par l'imbrication des logiques sociales et patrimoniales avec les logiques productives et économiques (Sourisseau, 2014).

Il existe un gradient de situations caractérisées par des combinaisons variables entre main-d'œuvre familiale, travail salarié et capital, et pouvant être regroupées autour de trois formes : les formes d'entreprises, les formes patronales et les formes familiales (Tableau 1 – Bosc, 2014).

Tableau 1 : Les formes d'agriculture et leurs statuts juridiques (Bosc P.M., 2014).

	Agricultures entrepreneuriales		Agricultures familiales
	<i>entreprise</i>	<i>exploitation patronale</i>	<i>exploitation familiale</i>
Main-d'œuvre	exclusivement salariée	mixte, présence de salariés permanents	dominance familiale, pas de salariés permanents
Capital	actionnaires	familial ou association familiale	familial
Management	technique	familial	
Consommation	sans objet	résiduelle	autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique	SA ou autres formes sociétaires	statut d'exploitant, formes associatives, rarement formes sociétaires	informel ou statut de l'exploitant
Statut foncier	propriété ou faire-valoir indirect formel		propriété ou faire-valoir indirect, formel ou informel

L'agriculture évolue de plus en plus vers une dualité : d'une part des exploitations insérées dans des logiques de proximité, relativement marginales, et d'autre part les exploitations produisant pour des marchés mondialisés souvent considérées comme s'inscrivant dans une logique de continuité⁹.

En 2016, sur les 12 854 exploitants que comptait la Wallonie, on dénombrait 88% en personnes physiques (dont 16% de groupements « mari – épouse », « père – fils ») et 12% en personnes morales (formes

⁹ <http://blog-agri.cerfrance.fr/wp-content/uploads/2010/12/Lexploitation-agricole-flexible-6-pages.pdf>

sociétaires principalement – SPW, 2018). Le statut juridique en « personnes morales¹⁰ » prend de l'ampleur depuis ces dernières décennies : on en dénombrait 340 (1,2 % du total) en 1990, 767 (3,7 % du total) en 2000 et 1 153 (7 % du total) en 2006. Cela concerne principalement les exploitations spécialisées en grandes cultures (54%) et celles en production bovine, surtout en viande (24%).

La **Société coopérative** (SC) est plébiscitée par le secteur agricole, en raison notamment de la grande souplesse de sa forme juridique. Elle se caractérise principalement par une démocratie interne ; notamment en respectant le principe « un membre, une voix ». Une autre caractéristique, qui différencie la société coopérative des sociétés « classiques », est la redistribution des bénéfices en fonction de l'activité réalisée au sein de la coopérative et non en fonction du capital investi. En Belgique, il existe deux formes juridiques de sociétés coopératives reconnues par le code des sociétés : les coopératives à responsabilité limitée (SCRL) et les coopératives à responsabilité illimitée (SCRI). Les sociétés coopératives peuvent également choisir d'être agréées dans le cadre du Conseil national de la coopération (CNC) mais cela n'est pas une obligation. En plus de la forme juridique, les coopératives agréées respectent des principes supplémentaires dans la lignée des valeurs coopératives tels que la libre entrée pour de nouveaux actionnaires, l'absence d'actionnaire dominant, ainsi que la non-recherche d'un but spéculatif¹¹.

Alors que le régime des autres formes de société à responsabilité limitée devient de plus en plus contraignant, le régime de la société coopérative ne change guère, ce qui accroît encore l'attrait de celui-ci aux yeux des entrepreneurs. Mais la souplesse du régime de la société coopérative, cause de son succès, entraîne aussi un renforcement de la perception de la SC en tant que simple échappatoire aux règles du droit des sociétés¹². La flexibilité de la forme coopérative (pas de capital de base et pas d'acte notarié requis pour une SCRI) explique en grande partie l'émergence de fausses SC. La mise à disposition d'aides à l'investissement pour les sociétés coopératives a aussi donné un coup d'accélérateur à ce phénomène. Mais la vapeur s'inverse, les règles d'octroi des aides sont désormais plus strictes et sont accompagnées d'un resserrement des contrôles. Avec la future réforme du code des sociétés (en vue de stimuler l'entrepreneuriat), la flexibilité de la SC se retrouvera également dans la Société à responsabilité limitée (SRL). Cela devrait faire diminuer le nombre de « fausses SC ». Par ailleurs, les sociétés coopératives qui perdureront devront être plus proches de l'idéal coopératif.

La Wallonie compte quelques grandes sociétés coopératives dont des laiteries (LDA COOP, Coferme, Biomilk, Milcobel, ...), des fabricants d'aliments pour bétail (SCAM, SCAR, ...) ou encore le secteur bancaire (CRELAN, Banque CPH, ...). La création des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) a donné un regain d'intérêt aux sociétés coopératives (Tableau 2). Les activités de diversification en agriculture (vente directe, transformation et commercialisation à la ferme, énergie verte, etc.) ont également donné une impulsion nouvelle au mouvement coopératif dans le secteur¹³.

¹⁰ SPRL, sociétés agricoles, sociétés anonymes, coopératives.

¹¹ <https://www.mi-is.be/fr/faq/quest-ce-quune-societe-cooperative-et-en-quoi-elle-differe-dautres-entreprises>

¹² <http://www.ces.uliege.be/la-societe-cooperative-sc/>

¹³ <http://www.capru.be/coop%C3%A9ration-dans-le-secteur-agricole>

Tableau 2 : Nombre de sociétés coopératives agréées par commission (Vanhove M., 2011).

Commission	1970	1990	2000	2005	2008	11/2011
Consommation	156	71	62	59	56	36
Agriculture	203	126	188	318	330	279
Production et distribution	42	48	29	26	26	33
Services	842	525	350	140	123	142
Total	1243	770	629	543	535	490

En Belgique, les laiteries existent essentiellement sous forme de coopérative dont les parts sont détenues majoritairement par des agriculteurs. Toutefois, le rôle du coopérateur dans les prises de décisions tend à se réduire suite à l'accroissement de la taille des coopératives laitières (par fusion et acquisition) et à la complexification des enjeux associés (notamment en raison de la création de SARL ou de SA connexe). (Feyereisen, 2013)

D'après un sondage réalisé par l'agence bancaire CRELAN (2011), 35% des agriculteurs wallons se sont déjà associés dans le cadre de leurs activités professionnelles.¹⁴

! Le secteur est caractérisé majoritairement par une agriculture de type familial reposant sur l'indissociabilité de l'exploitation (outil de production) et de l'exploitant et sa famille. La personnalité physique domine la personnalité morale même si cette dernière tend à augmenter ces dernières années. Enfin, plus de la moitié des sociétés coopératives sont actives en agriculture.

¹⁴ <http://www.capru.be/coop%C3%A9ration-dans-le-secteur-agricole>

L'occupation et l'utilisation du territoire

L'occupation du territoire doit être distinguée de son utilisation. L'occupation fait référence à la couverture du territoire (bois, cultures, prairies) alors que l'utilisation du territoire correspond à la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. (SPW, 2017)

Répartition de la population wallonne

La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale. La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg (Tableau 3). Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes. (IWEPS, 2018)

Tableau 3 : Superficie des provinces wallonnes et nombre de communes associées (IWEPS, 2018).

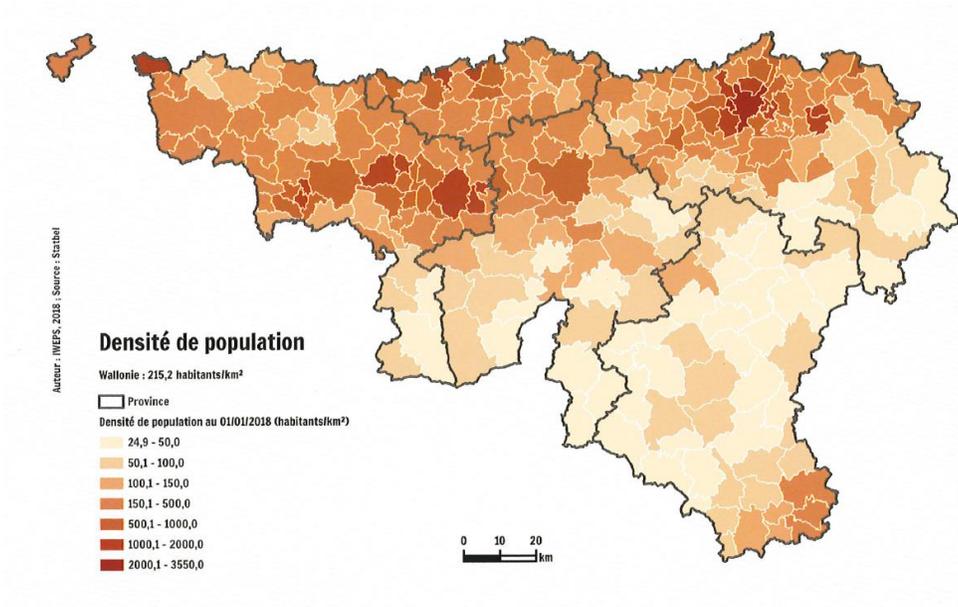
Superficie en	km ²	Part du territoire wallon (%)	Nombre de communes
Province de Brabant wallon	1 090	7	27
Province de Hainaut	3 786	23	69
Province de Liège	3 862	23	84
Province de Luxembourg	4 440	26	44
Province de Namur	3 666	22	38
Wallonie	16 844	100	262

Sources : Statbel

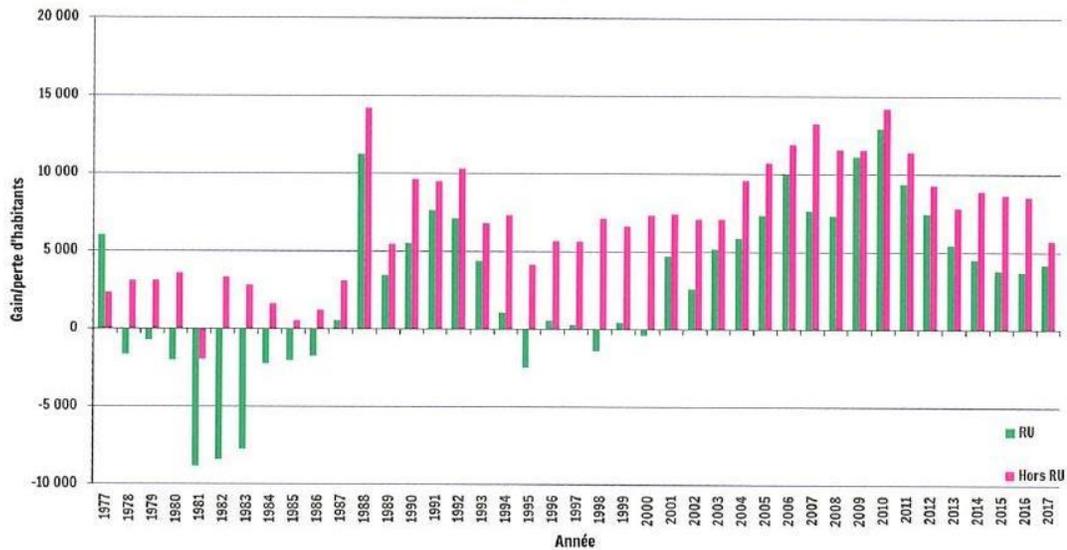
Au 1^{er} janvier 2018, la Wallonie compte 3 624 377 habitants (31,9 % de la population belge), soit une densité de population de 215,2 habitants au km². Elle est la région la moins dense de Belgique puisque la Flandre et Bruxelles-Capitale comptent respectivement 484,6 et 7 427,9 habitants/km². La population se concentre sur la dorsale wallonne, la partie sud de la Région étant beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km² (Carte 1). (IWEPS, 2018)

La Wallonie comporte six régions urbaines : Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon. Au 1^{er} janvier 2018, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 954 683 habitants soit 53,9 % des 3 624 377 habitants que compte la Wallonie. L'évolution annuelle de la population indique que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis

au moins les années 1980 (Figure 4). Ainsi, les régions urbaines accueillent 53,9% de la population wallonne en 2018, contre 56,9 % en 1980. (IWEPS, 2018)



Carte 1 : Densité de population par commune (IWEPS, 2018).



Sources : Statbel - Registre national, population 1977-2018 ; Luyten et Van Hecke, 2007 ; Calculs : IWEPS, 2018

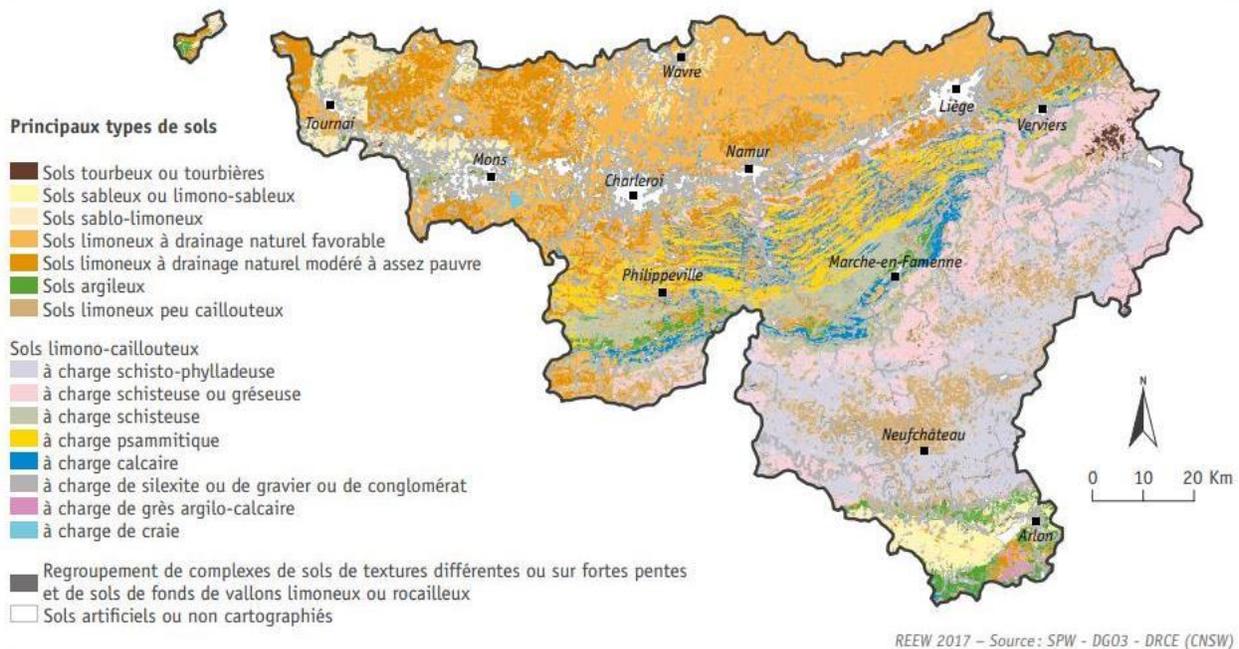
Figure 4 : Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon (IWEPS, 2018).

Principaux types de sol

Les sols forment la couche supérieure de l'écorce terrestre. Ils sont le résultat de l'action de facteurs climatiques et biologiques sur les matériaux géologiques. Leur nature et leurs propriétés déterminent notamment leurs aptitudes agronomiques et forestières, avec des conséquences directes sur l'utilisation du territoire et la structure des paysages. (SPW, 2017)

De manière très simplifiée, on peut distinguer en Wallonie (Carte 2) :

- Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, des sols limoneux et sablo-limoneux fertiles affectés aux grandes cultures essentiellement;
- Dans le Condroz, la Famenne et la Calestienne, des sols limonocailleux, acides ou calcaires, épais à superficiels, affectés aux cultures, aux pâturages ou au boisement suivant leur épaisseur, leur texture, leur drainage et leur relief;
- En Ardenne, des sols limoneux peu caillouteux à limono-caillouteux (schiste, phyllade, grès) acides, assez pauvres, affectés aux pâturages et au boisement principalement;
- Sur le haut plateau des Fagnes, des sols tourbeux;
- En Lorraine belge, des sols variés parmi lesquels des sols argileux et limono-sableux, aux aptitudes diverses.



Carte 2 : Principaux types de sol (SPW, 2017).

Principales utilisations du sol

En 2017, les terrains agricoles¹⁵ occupent 52% du territoire contre 29% pour les terrains boisés, 11% pour les terrains artificialisés¹⁶, 3% pour les autres terrains non artificialisés¹⁷ et 5% pour les terrains non cadastrés¹⁸ (Tableau 4). De par la surface qu'elle occupe, l'agriculture joue donc un rôle important dans le façonnement des paysages, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement en zone rurale, par le maintien de milieux ouverts et semi-ouverts spécifiques.

Tableau 4 : Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2017 (IWEPS, 2018).

	Superficie 2017 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ²)	Evolution 1985-2017 (%)	Evolution 1985-2017 (km ² /an)
Terrains artificialisés	1 778,0	10,6	518	41,1	16,2
Terres arables et cultures permanentes	4 834,6	28,7	-303	-5,9	-9,5
Surfaces enherbées et friches agricoles	3 927,8	23,3	-264	-6,3	-8,3
Forêts	4 949,5	29,4	-23	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	529,5	3,1	34	6,8	1,0
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	824,9	4,9	39	4,9	1,2
Total	16 844,3	100			

Sources : SPF-Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2017 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques (Carte 3). Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies, ...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures. Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et au centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

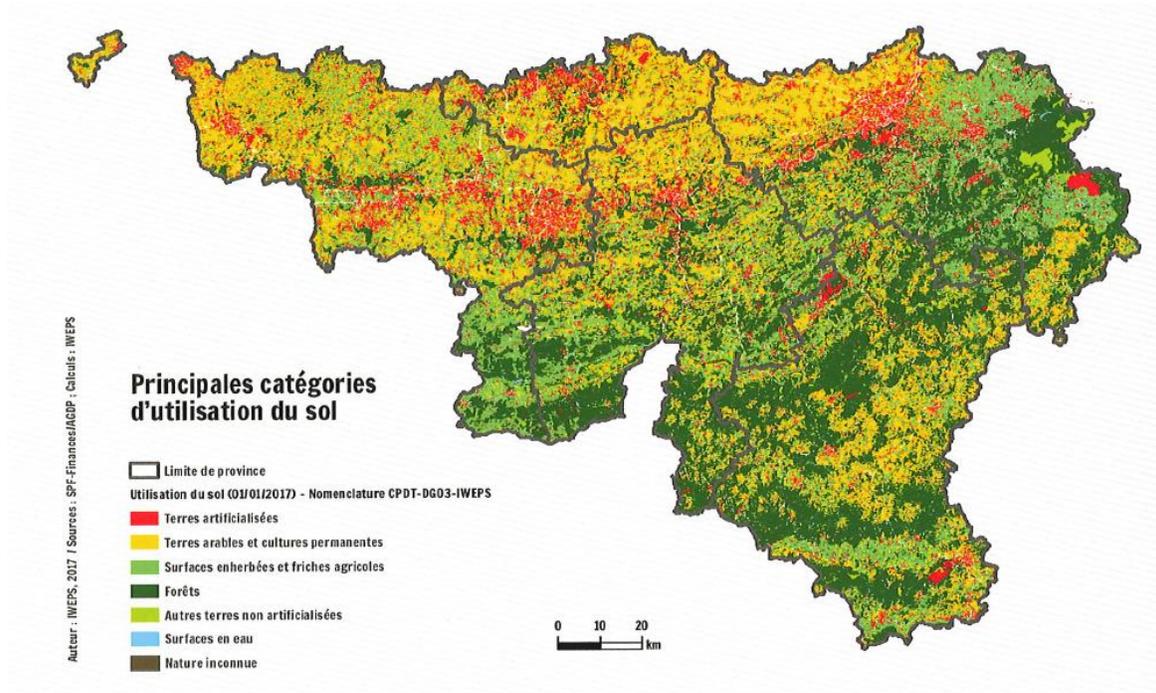
¹⁵ Les terrains agricoles regroupent les « terres arables et les cultures permanentes » et les « surfaces enherbées et friches agricoles ».

¹⁶ Les terrains artificialisés représentent toute surface retirée de son état naturel (forestier ou agricole), qu'elle soit bâtie ou non.

¹⁷ Les autres terrains non artificialisés incluent les milieux semi-naturels, les zones humides ou encore les surfaces en eau.

¹⁸ Les terrains non cadastrés relèvent du domaine public (autoroutes et voies ferrées, grands cours d'eau, ...).

Entre 1985 et 2017, les terres artificialisées ont connu une croissance d'environ 520 km², soit environ 16 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 567 km² entre 1985 et 2017 (soit -6,1 % en 32 ans).



Carte 3 : Principales catégories d'utilisation du sol (SPW, 2017).

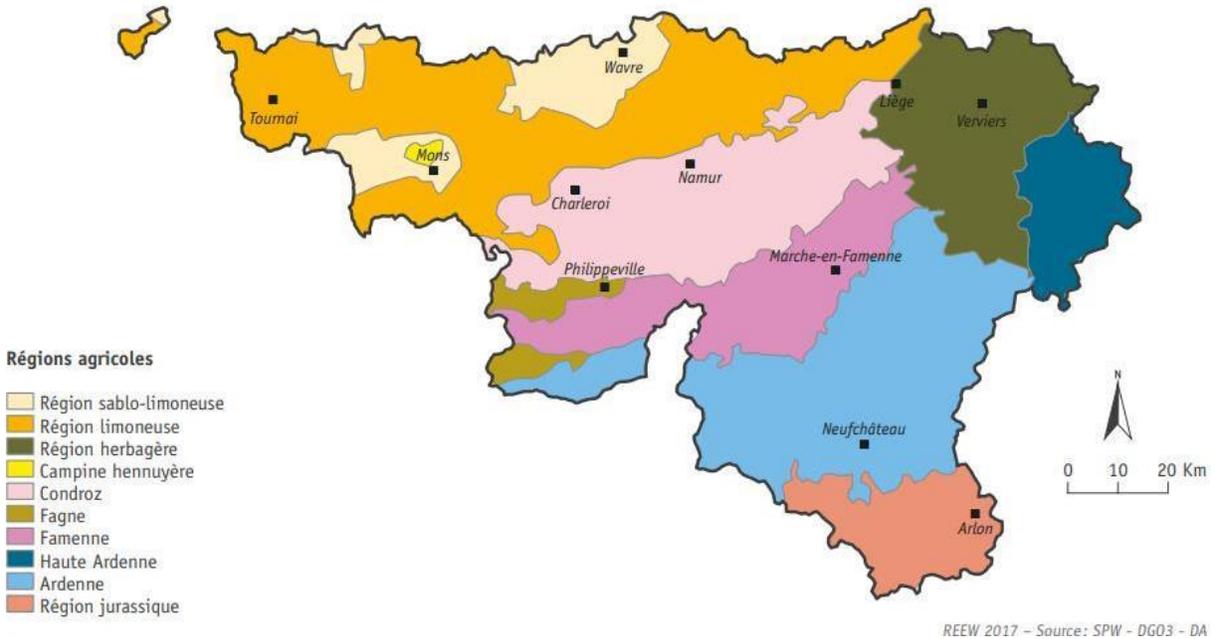
Régions agricoles

Les caractéristiques naturelles et le potentiel agro-économique des terres agricoles ne sont pas homogènes. La Belgique compte 14 régions agricoles distinctes. Parmi celles-ci, 10 se situent en Wallonie, dont 3 s'étendent également en Région Flamande (la Région sablo-limoneuse, la Région limoneuse et la Région herbagère). (SPW, 2017)

Les régions agricoles présentes sur le territoire wallon (Carte 4) sont définies par les législations belge et wallonne (AR du 24/02/1951 et ses modifications successives et AGW du 24/11/2016), en fonction de leurs caractéristiques naturelles et de leur potentiel agro-économique.

La diversité des régions agricoles (par ordre de superficie décroissante - SPW, 2017) :

- La Région limoneuse (3 941 km²) est constituée de terres agricoles fertiles et est plantée principalement en céréales, betteraves sucrières et pommes de terre. Les cultures fruitières y sont également localement présentes.
- L'Ardenne (3 479 km²) est quant à elle couverte en grande partie (50,5%) par des forêts. Les prairies y recouvrent environ 84% de la SAU. Les céréales, en particulier l'épeautre et l'orge de printemps, constituent les principales cultures de la région.
- Le Condroz (2 632 km²) est caractérisé par des terres agricoles recouvertes de prairies (34% de la SAU) et de cultures de céréales, de betteraves sucrières et de plantes oléagineuses.
- La Région herbagère (1 878 km²) présente quant à elle une terre relativement fertile. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prairies y couvrent 86% de la SAU. Les cultures fruitières sont présentes dans la région mais rarement exploitées. La Famenne (1 708 km²), située entre le Condroz et l'Ardenne, présente des terres agricoles constituées de prairies (68% de la SAU) et de cultures de céréales.
- La Région sablo-limoneuse (1 080 km²), essentiellement située en Flandre, est une terre de cultures affectée à une large gamme de spéculations (céréales, betteraves sucrières, pommes de terre...).
- La Région jurassique (1 032 km²), située aux confins de la province du Luxembourg, se caractérise par un sol permettant une grande diversité de spéculations. Les prairies y occupent 81% de la SAU. Les céréales demeurent la principale culture.
- La Haute Ardenne (828 km²), située à l'est de la Wallonie, comprend une grande superficie boisée (38,1%). Les prairies y occupent 95% de la SAU.
- La Fagne (326 km²) comprend des terres agricoles principalement constituées de prairies (71% de la SAU), le restant étant surtout emblavé en céréales et en fourrages verts.
- La Campine hennuyère (38 km²), enclavée dans la Région sablo-limoneuse, présente un sol sableux naturellement pauvre. Les céréales et les fourrages verts y constituent les principales cultures.



Carte 4 : Les régions agricoles en Wallonie (SPW, 2017).

Surface agricole utile (SAU)¹⁹

En 2015, la SAU wallonne atteint 717 527 ha²⁰, soit 43% de la superficie du territoire avec la prairie permanente qui domine les autres cultures (Figure 5). Toutefois, les superficies consacrées aux prairies permanentes ont enregistré une perte moyenne de 2 576 ha/an entre 1980 et 2015, soit une diminution de 23%, liée notamment à la progression de l’artificialisation des terres. Cette diminution des prairies permanentes est étroitement corrélée à une augmentation des prairies temporaires (+591 ha/an en moyenne), du maïs (+629 ha/an en moyenne) et des pommes de terre (+753 ha/an en moyenne). En 2015, ces deux dernières cultures représentaient respectivement 59210 ha et 34851 ha, soit 8,3% et 4,9% de la SAU totale. La superficie des cultures de betteraves a quant à elle diminué en moyenne de 1 262 ha/an, soit une perte de 55%, pour atteindre 35 472 ha (4,9% de la SAU totale) en 2015. (SPW, 2017)

¹⁹ La surface agricole utile est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle est composée de terres arables (grande culture, ...), de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et de cultures pérennes (vignes, vergers, ...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

²⁰ En 2018, la SAU couvre 727 124 ha (SPW, 2019)

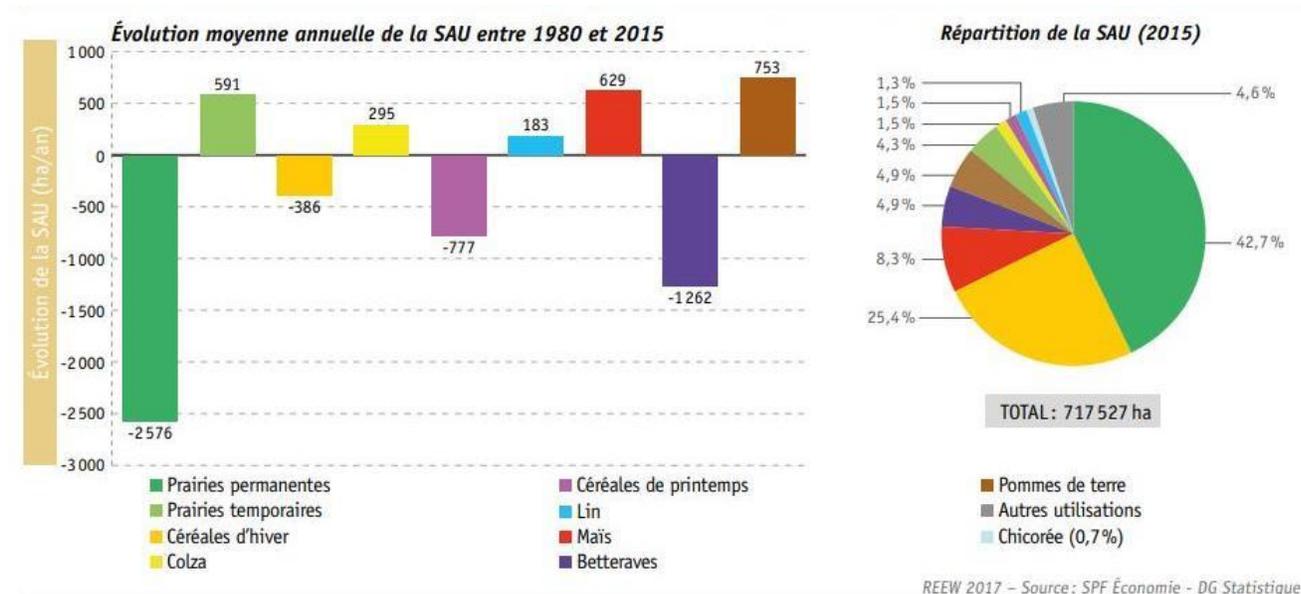


Figure 5 : Superficie agricole utile (SAU) pour les principales cultures agricoles en Wallonie (SPW, 2017).

Moyens mis en œuvre pour lutter contre l'artificialisation des terres

Dans sa feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, la Commission européenne s'est fixée comme objectif d'ici 2050 d'atteindre le « **no net land take** », c'est à-dire de supprimer toute augmentation nette de la surface des terres artificialisées. En Wallonie, la croissance de l'artificialisation est encadrée par les plans de secteur. Or les surfaces disponibles pour l'artificialisation y sont importantes. Dans ce contexte, si la trajectoire actuelle de la Wallonie est maintenue, celle-ci n'atteindra probablement pas ces objectifs européens. Pour tendre vers cet objectif, la Wallonie a entériné sa **deuxième Stratégie wallonne de développement durable** en juillet 2016. Cela consiste en une importante réforme de la législation en matière d'aménagement du territoire, en adoptant le Code du développement territorial (CoDT), qui a remplacé le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) le 1 juin 2017. Dans ce nouveau texte, l'un des principes majeurs du développement territorial, le principe d'utilisation "parcimonieuse" du sol et des ressources (Art. 1 du CWATUP) a été remplacé par celui d'utilisation "rationnelle" des territoires et des ressources.

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) de 1999, actuellement en vigueur, préconise de lutter contre la dispersion de l'habitat, de densifier les zones destinées à l'urbanisation, de recycler les terrains actuellement à l'abandon et de protéger les ressources naturelles du sol et du sous-sol. Ce document fait l'objet d'une révision. Inscrit dans le CoDT, il s'appellera dorénavant Schéma de développement du territoire (SDT). Pour atteindre une artificialisation nulle en 2050, la Wallonie doit adopter des objectifs chiffrés d'artificialisation contraignants, au risque de voir l'utilisation durable du territoire reléguée à un second plan par rapport à d'autres intérêts. Dans ce contexte, la révision en cours du SDER de 1999 représente une opportunité pour la Wallonie de poser les jalons d'une politique de développement territorial durable. (SPW, 2017)

! La SAU wallonne représente 43% de la superficie du territoire avec la prairie permanente qui domine les autres cultures. Un phénomène de rurbanisation est observé ainsi qu'une expansion de l'artificialisation des terres. Toutefois, à travers sa nouvelle politique foncière, la Wallonie cherche à freiner la perte des terres dévolues à l'agriculture.

La multifonctionnalité de l'élevage

Les services rendus par l'élevage

L'analyse de la multifonctionnalité des systèmes de production vise à spécifier la pluralité des rôles de l'élevage, en examinant l'ensemble de ses finalités pour la société. Le concept de multifonctionnalité est apparu sur la scène internationale en 1992, lors du sommet de Rio, conjointement à celui de développement durable. La multifonctionnalité conduit à considérer l'ensemble des fonctions liées à l'activité agricole au-delà de la seule production de biens alimentaires (Duru *et al.*, 2017).

L'élevage, dans sa dimension multifonctionnelle, joue un rôle essentiel dans les territoires ruraux au sein desquels il assure, au-delà de la production de biens alimentaires, de nombreuses contributions d'ordre économique, social, environnemental, culturel et patrimonial. Ces contributions positives peuvent être appréhendées comme des services rendus par l'élevage à la société. A l'opposé, les dysservices correspondent aux impacts jugés négatifs de l'élevage. Ils sont abordés dans la partie « controverses ». (Neumeister *et al.*, 2018)

Deux concepts sont possibles pour la notion de services : celui de « services écosystémiques » et celui de « services environnementaux ». La première renvoie aux services rendus par les écosystèmes, fournisseurs de ressources ; la seconde considère le service comme une prestation susceptible d'être rémunérée.

Les services rendus par l'élevage englobent toutes les contributions positives que l'élevage fournit à la société, de l'échelle de l'exploitation à celle du territoire, et qui incluent des services fournis par les agroécosystèmes supports d'élevage (services écosystémiques), des services de type externalité (non intentionnels) et des services de type prestation / fourniture de biens marchands (intentionnels). (Ryschawy *et al.*, 2015)

En France, la nature des services rendus par l'élevage peut être classés en quatre domaines (Tableau 5) :

1. L'**approvisionnement** : ces services incluent la fourniture de produits animaux issus des différentes espèces, la valorisation de ressources non utilisables par la consommation humaine (prairies et coproduits de cultures ou industriels), la production de fertilisant organique via les effluents d'élevage (moindre utilisation des engrais chimiques, en particulier de l'azote) et la production d'énergie (biogaz, électricité ou bois énergie).
2. La **vitalité territoriale** : ces services incluent les emplois directs ou indirects liés à l'élevage ainsi que le dynamisme rural qui en découle.
3. La **qualité environnementale** : ces services englobent la préservation de la qualité de l'eau grâce au filtrage des prairies, la séquestration du carbone, le maintien d'une biodiversité faunistique et floristique ainsi que la préservation de la fertilité des sols à long terme.
4. Le **patrimoine et la qualité de vie** : ces services représentent les avantages non matériels i.e. récréatifs, esthétiques fournis par l'activité d'élevage comme le maintien d'un patrimoine gastronomique, paysager (prairies, haies, animaux au pâturage, ...) et touristique promu par les activités d'élevage et également la relation homme / animal avec ses spécificités locales (fêtes agricoles, manifestations etc.).

Tableau 5 :Liste des services rendus par l'élevage en France (Ryschawy et al., 2015).

Services rendus par l'ELEVAGE dans les territoires					
Création d'emplois dans les filières	Vitalité des filières	Vitalité territoriale	Approvisionnement	Produits animaux	Production de qualité standard pour nourrir la population
Qualité des emplois des salariés (statut, rémunération...)					Qualité nutritionnelle des aliments
Création d'emplois dans les exploitations agricoles	Production de qualité labellisée				
Qualité des emplois (taux horaire de rémunération, âge...)	Vitalité agricole			Co-produits	Fertilisants organiques
Agrotourisme					Energie high-tech (solaire, méthanisation, bois de haies...)
Présence sur le territoire	Vitalité rurale				Pet food
Maintien du tissu rural (alimentation, santé, tertiaire)				Laine, cuir, graisse de porc, etc.	
Préservation de la qualité de l'eau	Qualité des milieux et des écosystèmes	Qualité environnementale	Patrimoine et qualité de vie	Esthétique du paysage	Paysage «végétal» via entretien d'un paysage ouvert et diversifié
Fertilité des sols					Paysage «animal» via ressources génétiques diversifiées
Maintien de la qualité de l'air					Paysage «bâti» via entretien de murets, bâtiments anciens, etc.
Préservation de la biodiversité				Patrimoine gastronomique	Produits labellisés à haute valeur ajoutée
Valorisation de co-produits de cultures	Produits à haute valeur imaginaire ajoutée non labellisés				
Valorisation de co-produits industriels	Recyclage de co-produits			Lien à l'animal	Lien socio-éducatifs à l'animal
Valorisation de surfaces non cultivables					Patrimoine culturel et festif
Diversité des utilisations du sol	Hétérogénéité des paysages			Soutien aux activités annexes	Entretien de chemins de randonnée
Maintien d'éléments semi-naturels		Pension pour chevaux de loisirs			
					Accueil à la ferme et communication

Le rôle central de la prairie

La prairie est la principale source de services écosystémiques fournis par l'élevage bovin :

- Production de fourrages (base de l'alimentation des ruminants) ;
- Valorisation de surfaces non cultivables (moindre compétition feed/food) ;
- Puits de carbone (stocké en quantité plus importante que les grandes cultures) ;
- Contrôles biologiques naturels (régulation des ravageurs, pollinisation) ;
- Régulation des flux de matière et d'éléments nutritifs dans les bassins hydrographiques ;
- Lutte contre l'érosion des sols ;
- Préservation de la biodiversité (maintien d'un maillage écologique) ;
- Rotation des cultures (cultures fourragères nécessaires pour le maintien ou l'amélioration de la fertilité des sols et le contrôle des adventices) ;
- Valeur nutritionnelle des produits animaux améliorée (plus riches en oméga-3).

! L'élevage est un élément essentiel contribuant à la vitalité des zones rurales et à l'équilibre du développement territorial. A côté de sa fonction première (produire des aliments et des matières premières), il fournit une large gamme de biens non alimentaires et de services, modère l'environnement, influe sur les systèmes sociaux et culturels et apporte sa contribution à la croissance économique. A ce sujet, la prairie joue un rôle prépondérant dans les services écosystémiques offerts par les activités d'élevage.

Les moyens de production

Le nombre d'exploitations agricoles diminue de façon régulière, passant de 29 178 à 12 685 entre 1990 et 2018 (soit une diminution de 56% - SPW, 2019). Le phénomène touche surtout les exploitations de moins de 20 ha de SAU. La superficie moyenne des exploitations a quant à elle doublé, passant de 26 à 57 ha.

En Wallonie, seul un faible pourcentage de la population travaille dans l'agriculture (1,8% en 2016). La main-d'œuvre dans l'agriculture connaît une contraction de son volume de 62 % entre 1980 et 2016 (Tableau 6 – SPW, 2018). Le nombre de personnes occupées par exploitation n'a par contre que peu évolué (1,59 en 1990 et 1,74 en 2016), malgré l'augmentation de la superficie moyenne des exploitations, illustrant la mécanisation croissante des travaux agricoles (SPW, 2017). Par contre, une proportion croissante de main-d'œuvre non familiale est observée (qui passe de 3% en 1980 à 19% en 2016 – Statbel, 2018). En 2016, 8 029 exploitations (62,5%) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) sont recensées contre 4 825 exploitations (37,5%) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail – SPW, 2018).

Tableau 6 : Evolution du nombre d'exploitations, de la SAU et de la main-d'œuvre en Wallonie

Wallonie	1980	1990	2000	2010	2013	2016	2017
Nombre d'exploitations *	37.843	29.178	20.843	14.502	12.832	12.854	12.632
Superficie agricole utilisée (en ha)	783.165	752.743	756.725	740.885	713.606	730.093	715.427
Main-d'œuvre	60.141	46.076	32.614	24.315	22.849	22.424	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	1.883	1.494	1.806	3.106	3.067	4.257	-
Main-d'œuvre/exploitation	1,59	1,58	1,56	1,68	1,78	1,74	-

La diminution des actifs agricoles observée depuis des décennies s'accompagne d'un vieillissement de ces derniers : 67% d'entre eux ont plus de 50 ans en 2016. En ce qui concerne la transmission de leur outil de production, seuls 21% déclarent avoir un successeur, 35% ne savent pas et 44% n'en ont pas (Figure 6). La faible attractivité du métier reste un enjeu lié au faible niveau de revenu des exploitations (en particulier pour l'élevage) et à sa volatilité (liée aux cours mondiaux des matières premières). Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation (SAU de 74 ha et 36 ha respectivement pour exploitations avec et sans repreneur). (SPW, 2018)

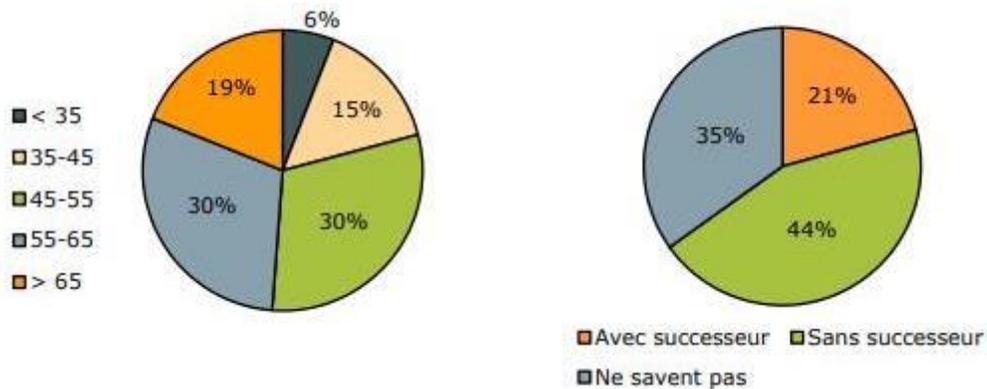


Figure 6 :Age des exploitants et succession des exploitants de 50 ans et plus (2016 – SPW, 2018).

En France, la forte diminution des actifs agricoles s'accompagne d'un renouvellement des agriculteurs via des modes d'organisation différents de l'exploitation familiale traditionnelle ; cela s'effectue de manière croissante (formes sociétaires, actifs non issus du milieu agricole, activité agricole à titre complémentaire). Cette évolution confirme une tendance à la disparition progressive des spécificités du secteur agricole, tant sur le plan économique (développement du salariat, de la spécialisation, de la sous-traitance) que social²¹. Cette situation peut donc favoriser l'émergence de logiques de travail et venir remodeler le fonctionnement des exploitations. En Wallonie, le phénomène des néo-agriculteurs se développe également (Arenas, 2018). En général, les nima-culteurs (non-issus du milieu agricole) cherchent à privilégier des techniques agricoles respectueuses des êtres humains et de l'environnement en réaction au modèle d'un système alimentaire qu'ils jugent trop industriel (Arenas, 2018). Par ailleurs, la main-d'œuvre occupée à temps partiel en agriculture représente 53% des actifs agricoles wallons en 2016 (SPW, 2019).

! La diminution structurelle du nombre d'exploitations, qui entraîne un phénomène de concentration des terres, représente la caractéristique majeure du secteur agricole en Wallonie. Concernant les actifs, on observe une augmentation de la main-d'œuvre non familiale, une proportion importante de main-d'œuvre à temps partiel et l'arrivée d'actifs non issus du milieu agricole (nima-culteurs). La transmission de l'outil de production reste une préoccupation pour la majorité des agriculteurs de plus de 50 ans.

La valeur de la production agricole et la place des productions bovines

L'agriculture dans l'économie belge

La contribution de l'agriculture belge à l'économie du pays est faible. En effet, la part de l'agriculture dans l'économie belge est tombée sous la barre de 1%. En 2017, ce secteur représente 0,6% du PIB (contre 1,13% en 1980). Néanmoins, en y associant l'industrie alimentaire, la place du secteur agro-alimentaire devient nettement plus importante (Figure 7). Par ailleurs, dans les exportations, sa part relative est également bien supérieure. L'agriculture en tant que telle (animaux, produits animaux et végétaux et les graisses) représente 5,7% des exportations belges. On peut encore y ajouter les 6,1% d'exportations de produits alimentaires, de boissons et de tabac (Statbel, 2018).

²¹ <https://www.franceagrimer.fr/content/download/30098/document/140219-communique-presse-Strat%C3%A9gies%20agricoles%20et%20agroalimentaires.doc>

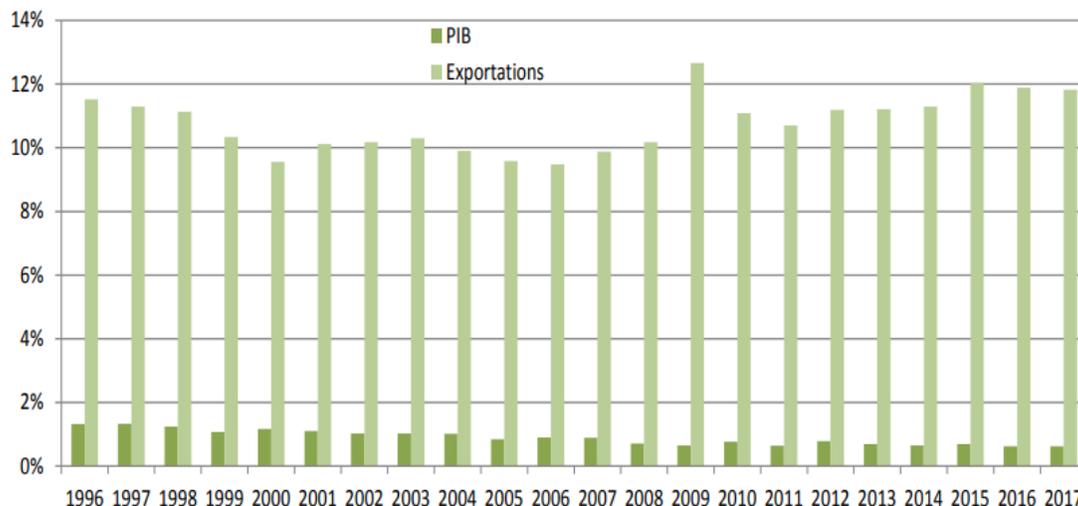


Figure 7 :Part de l’agriculture dans le PIB et les exportations (1996-2017 – Statbel, 2018).

La part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge est significative pour l’élevage bovin (respectivement 43% et 36% pour la viande et le lait contre 23% pour l’ensemble des secteurs agricoles). (SPW, 2019)

La place des productions bovines dans la production agricole

L’élevage bovin (lait et viande) représente une part importante de la valeur de la production agricole wallonne. En 2017, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 893,3 millions d’euros pour une valeur ajoutée brute de 724,9 millions d’euros (soit 0,8% du PIB wallon). La production de viande bovine représente 415,3 millions d’euros (21,9% du total) alors que la production laitière (lait et dérivés) atteint 479,1 millions d’euros (25,3 % du total). (SPW, 2019)

! La part de l’agriculture dans l’économie wallonne est faible (environ 0,8% du PIB). Toutefois, l’élevage bovin représente une part significative de la production agricole wallonne (47%).

Les technologies numériques au service des élevages bovins

L'élevage de précision : un concept

Le développement des technologies numériques, rassemblées sous le vocable « agriculture de précision » ou « smart farming », est porteur de nombreux espoirs pour répondre aux grands défis de l'agriculture : nourrir la planète tout en la respectant. Selon certains, ces nouveaux outils et pratiques numériques constitueraient la troisième révolution agricole, après l'abandon de la jachère au profit des assolements parcellaires (XVIII^e siècle) et le développement de la mécanisation et de l'utilisation des intrants chimiques (XX^e siècle). Comme pour les précédentes révolutions, celle-ci repose sur un contexte de rupture favorable à l'émergence d'un nouveau paradigme dans l'agriculture : des enjeux inédits (qualité et sécurité alimentaire ; réchauffement climatique) et une nouvelle donne démographique (croissance et urbanisation massive au niveau mondial). Cette révolution agricole est totale en ce qu'elle concerne tous les types d'agriculture, tous les modes de production, mais aussi parce qu'elle est mondiale.²²

L'utilisation des technologies numériques dans le secteur de l'agriculture est un moyen pour:

- Produire plus avec moins d'intrants et moins d'efforts en liant les pratiques agricoles aux besoins spécifiques des cultures et du bétail ;
- Développer des avantages économiques en stimulant la compétitivité grâce à des pratiques plus efficaces, mais aussi en créant de nouvelles opportunités commerciales grâce au temps libéré ;
- Réduire les risques environnementaux et l'empreinte de l'agriculture en limitant, notamment, l'utilisation d'intrants.

L'élevage de précision peut se définir comme l'utilisation coordonnée i) de capteurs pour mesurer des paramètres comportementaux, physiologiques ou de production sur les animaux, ii) de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour échanger, analyser, stocker et restituer ces informations à l'éleveur, pour l'aider dans sa prise de décision en complément de ses observations (Figure 8). (Hostiou *et al.*, 2014)

22

http://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/011/original/LIVREBLANC_SYNTHESE_A4.pdf?1485335906

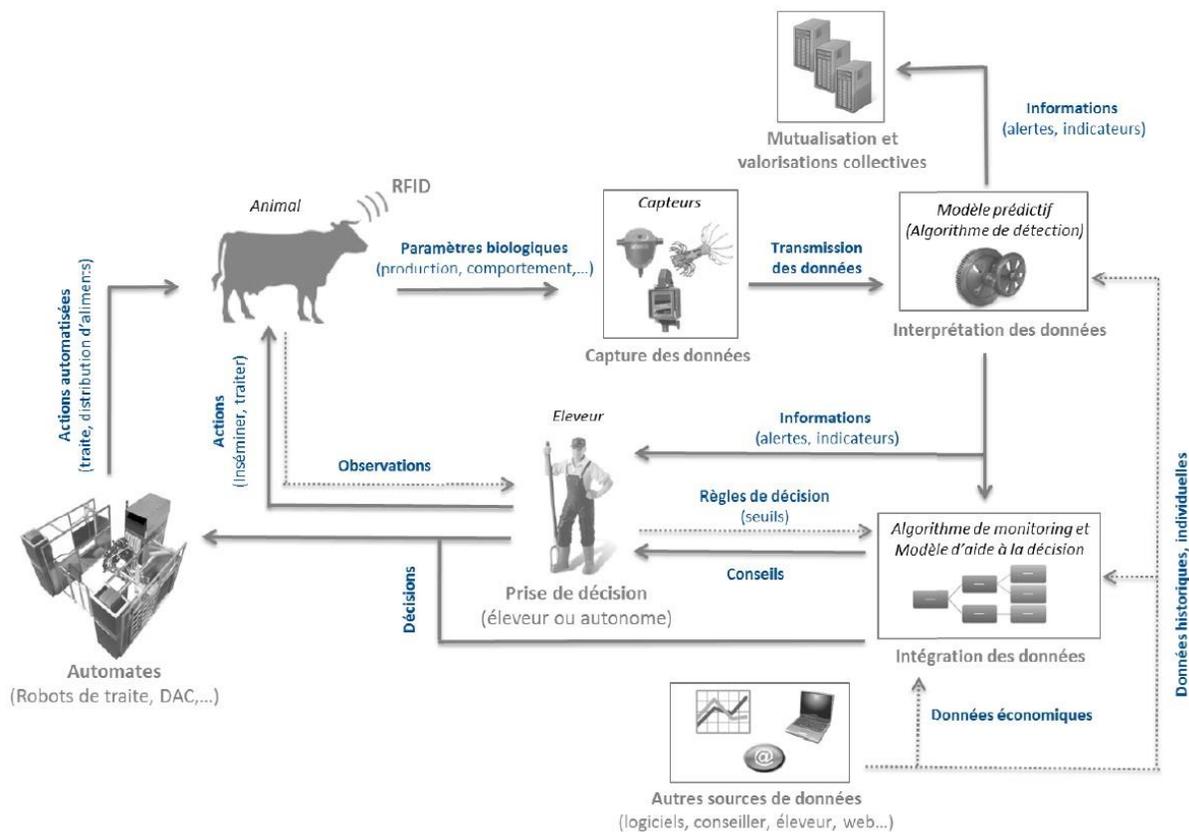


Figure 8 :Concept d'élevage de précision (Hostiou et al., 2014).

Par extension, l'utilisation d'automates permettant d'alléger le travail de l'éleveur (traite, alimentation, régulation de l'ambiance des bâtiments) peut aussi être associée à l'élevage de précision à condition d'être couplée à l'utilisation de capteurs et de TIC. Ces solutions automatisées se développent grâce aux progrès des nouvelles technologies numériques dans les domaines de la microélectronique, de l'informatique, des télécommunications et des nanotechnologies et à la démocratisation des supports informatiques type smartphone²³.

L'élevage de précision fait donc appel à deux technologies intimement liées : l'IoT (Internet of things ou internet des objets) et le Big data (mégadonnées ou données massives). Les capteurs embarqués des objets connectés collectent des données animales en grand nombre en vue de leur traitement pour dégager des informations exploitables. Cette quantité de données massive, caractérisée par sa vélocité, sa variété et son volume, forme le Big data.²⁴ Concrètement, un modèle prédictif (algorithme de détection) pour chaque variable mesurée (ou combinaison de variables) de la réponse de l'animal aux conditions environnementales (alimentation, climat, conduite d'élevage...) doit être développé. C'est ensuite la comparaison entre ce qui est attendu (calculé par ce modèle) et ce qui est mesuré par les capteurs qui va

²³ <https://www.agroperspectives.fr/post/l-elevage-a-l-heure-de-l-agriculture-numerique>

²⁴ <https://www.lebigdata.fr/iot-big-data>

permettre de détecter les animaux ou les situations nécessitant une attention particulière de la part de l'éleveur (Hostiou *et al.*, 2014).

L'élevage de précision : applications

L'élevage de précision est principalement utilisé pour optimiser les conduites d'élevage bovin grâce au pilotage automatisé, en temps réel (alertes) et en rétrospectif (bilan, détection de dérives), de la production (alimentation), de la reproduction (vêlage, chaleur), de la santé (mammites, troubles métaboliques) et du bien-être des animaux (Figure 9). La question de la rentabilité (retour sur investissement) des technologies numériques se pose²⁵. Actuellement, les impacts économiques sont rarement positifs, à l'exception des troupeaux de grande taille ou très productifs (Allain *et al.*, 2014).

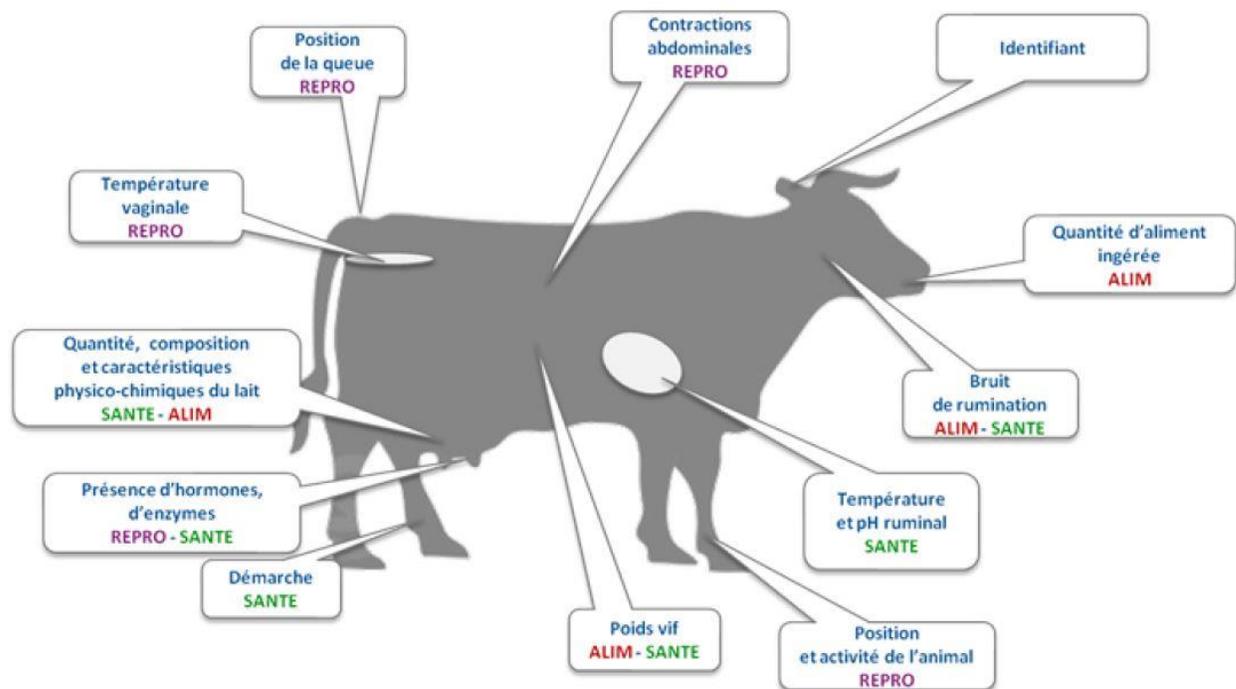


Figure 9 : Exemples de mesures effectuées sur la vache par des capteurs et leur signification

Les capteurs permettent (i) d'automatiser une mesure pouvant être réalisée manuellement (pesée de la quantité d'aliment ingérée) ou visuellement (chevauchements, vêlages) ; ou (ii) de mesurer de nouveaux paramètres non détectables par l'œil humain ou difficilement mesurables (activité, rumination, réserves corporelles, composition fine du lait²⁶). Ces capteurs peuvent être positionnés sur l'animal (podomètres,

²⁵ <https://numerique.acta.asso.fr/efita-2019-elevage/>

²⁶ A ce sujet, la spectrométrie moyen infrarouge (MIR) du lait présente de nombreux avantages – rapidité, faible coût – qui permettraient à l'avenir une utilisation en routine et à grande échelle de nombreux phénotypes pour le pilotage fin du troupeau (équilibre des rations, couverture des besoins, fertilité, santé, empreinte environnementale) mais

accéléromètres) ou dans son environnement. Dans ce dernier cas, ils seront intégrés dans un automate de traite, de pesée, de tri ou d'alimentation ou positionnés dans les bâtiments d'élevage (piloter les conditions d'ambiance). Le développement des capteurs (sur robots ou embarqués sur les animaux) permet également d'envisager du phénotypage automatisé, standardisé et à haut débit sur des caractères non disponibles à ce jour (e.g. : vitesse de traite, débits de matière utile, tempérament, conductivité du lait) et ouvre de nouvelles possibilités à la sélection. (Allain *et al.*, 2014)

A la problématique de la prise de décision s'ajoute celle de l'échelle d'application. Si le monitoring en élevage bovin est essentiellement centré sur l'individu, les données individuelles peuvent être agrégées pour produire de l'information nouvelle en vue d'améliorer l'algorithme de détection à l'échelle du troupeau ou encore à servir à la sélection sur de nouveaux caractères à l'échelle d'un territoire. En outre, les échanges pairs-à-pairs (réseau de fermes connectées) pourront favoriser l'émergence de nouveaux modes de gouvernance collaboratifs (optimisation des activités et des interactions sur l'ensemble de la chaîne de valeur). (Hostiou *et al.*, 2014)

La masse de données collectées constitue aussi une forme de preuve numérique pour répondre aux normes réglementaires et aux exigences de traçabilité du consommateur et du législateur. À terme, cela pourra conduire à une simplification des tâches administratives.

Enfin, les outils numériques peuvent transformer en profondeur la chaîne agro-alimentaire dans son organisation en facilitant la mise en relation directe des agriculteurs avec les consommateurs. Le numérique donne à ces derniers un accès à davantage de moyens de pression et d'expression qui se traduisent, pour certains d'entre eux, par le financement de la production ou encore par la mise en œuvre de nouveaux circuits de distribution, de système de traçabilité collaboratif, etc. Cette révolution ne se fera donc pas sans le consommateur.²⁷

L'élevage de précision : implications

L'adoption de ces nouvelles technologies dans un élevage modifie le travail et le métier des éleveurs. En effet, la collecte de données par des capteurs et leur restitution sous forme d'alertes ou de rapports synthétiques peuvent améliorer le confort de travail en réalisant automatiquement des tâches pénibles, en aidant à la prise de décision ou en allégeant la charge mentale par l'indication des interventions nécessaires. Par contre, il en résulte aussi de nouvelles tâches comme l'apprentissage de son utilisation, l'entretien et la surveillance de l'équipement, la consultation et l'interprétation des données. Cela peut être source de stress en raison de la multiplicité des alarmes ou des alertes et des risques accrus de pannes dans des systèmes électroniques. (Allain *et al.*, 2014)

aussi pour la constitution de populations de référence en vue d'une indexation génomique sur ces nouveaux caractères.

²⁷

http://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/011/original/LIVREBLANC_SYNTHESE_A4.pdf?1485335906

Pour que la révolution numérique soit inclusive, l'enjeu est donc d'accompagner les agriculteurs dans l'acquisition et le maniement de ces nouveaux outils. Notons que l'élevage de précision peut conduire à un moindre investissement des exploitants dans les savoir-faire pratiques (Hostiou *et al.*, 2014) qui pourrait conduire à un élevage déshumanisé questionnant l'acceptabilité sociale d'animaux « technicisés »²⁸.

Des points d'attention sont relevés au niveau :

- des paramétrages à maintenir optimums et du contrôle des outils ;
- de la standardisation de ces données, de leur accès et de leur sécurisation ;
- de la gestion de la propriété intellectuelle des données et leur droit d'utilisation potentielle ;
- de la rentabilité économique ;
- de l'acceptation sociale et de l'appropriation de ces techniques par l'éleveur.

L'élevage de précision en Wallonie

La digitalisation du secteur agricole wallon est encore faible et l'élevage est à la traîne par rapport aux grandes cultures²⁹. 60% des agriculteurs wallons utilisent internet dans le cadre de leur activité professionnelle mais ils sont 21% à en faire usage sur le terrain et seulement 4% l'emploient pour commercialiser leurs produits. Près de 70% des agriculteurs utilisent des outils classiques (e-mail, internet, réseaux sociaux) tandis que moins de 20% ont recours à des logiciels de gestion. Enfin, 12% utilisent les nouvelles technologies comme les capteurs ou le téléguidage GPS.³⁰

Si le secteur agricole en est encore à ses débuts en matière de stockage et de traitement de données, l'intégration des exploitations en réseau engendrera un potentiel de big data énorme. Pour y faire face, Digital Wallonia se fixe comme objectif d'encadrer au mieux le secteur de l'agriculture dans cette transformation. Le projet WALLeSMART³¹ a pour objectif d'ancrer l'élevage wallon dans la révolution numérique. Ce projet vise donc à tirer parti des opportunités qui découlent de l'utilisation des IoT et du

²⁸ <https://www.agroperspectives.fr/post/l-elevage-a-l-heure-de-l-agriculture-numerique>

²⁹ <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/smart-farming>

³⁰ <https://cbc.prezly.com/resultats-du-premier-observatoire-cbc-de-la-transition-numerique-du-monde-agricole-wallon>

³¹ WALLeSMART, projet sélectionné dans le cadre d'un appel à projets de la DGO3, est prévu pour une durée initiale de 3 ans et pour un montant total d'environ 743.254€. WALLeSMART est soutenu par Elevéo, le CRA-W, l'UMons, l'ULiège et Digital Wallonia.

Big data, tant sur les plans économique que concurrentiel, en développant une plateforme transversale de gestion optimale de ces données au profit des éleveurs.³²

! L'élevage de précision, assisté par des outils numériques et objets connectés, révolutionne le métier d'éleveur en permettant à ceux-ci d'avoir notamment une meilleure maîtrise de leurs exploitations et de leurs troupeaux pour produire autant, voire plus, avec moins d'intrants. C'est donc un nouveau métier, une nouvelle relation à l'animal. Il est considéré comme étant un levier important pour relever les défis qui se posent aujourd'hui en agriculture. Toutefois, actuellement, les retombées économiques des technologies numériques sont positives seulement pour les exploitations de grande taille ou très productives.

Organisation des systèmes d'élevage bovin

Les actifs et le cheptel

Dans le cadre de la politique agricole commune, des quotas laitiers ont été instaurés à partir de 1984 en vue de continger la production laitière alors largement excédentaire en Europe. Ces quotas ont diversement influencé la restructuration des secteurs bovins lait et viande (Figure 10). En effet, le nombre d'exploitations laitières a diminué au bénéfice des exploitations viandeuses avec, en corollaire, un accroissement de la production de viande bovine. Ce phénomène a été accentué par la réforme de la PAC de 1992 (associée à l'augmentation de la prime à la vache allaitante³³) avant d'entamer une diminution régulière par la suite. Durant la même période, la production laitière nationale est quant à elle restée relativement stable, grâce à l'agrandissement des troupeaux au sein des exploitations et à l'amélioration de la productivité par vache. Cette productivité est passée de 3 349 litres de lait par vache en 1984 à 6 483 litres de lait en 2015 (SPW, 2018). Sur les 8 697 exploitations wallonnes détenant des bovins³⁴ en 2016, 3 754³⁵ détiennent des vaches laitières (contre 19 382 en 1984) et 5 870³⁶ des vaches allaitantes (contre 7 722 en 1984). En parallèle, le nombre moyen de vaches par exploitation n'a cessé de croître. (SPW, 2018 ; CBL, 2018)

³² <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/wallesmart>

³³ Une vache est dite « allaitante » lorsqu'elle est de race viandeuse et nourrit son veau (par opposition à « vache laitière »).

³⁴ -62 % de 1990 à 2016.

³⁵ Exploitations actives du point de vue de la commercialisation du lait et des produits laitiers.

³⁶ Exploitations possédant au moins 5 vaches allaitantes.

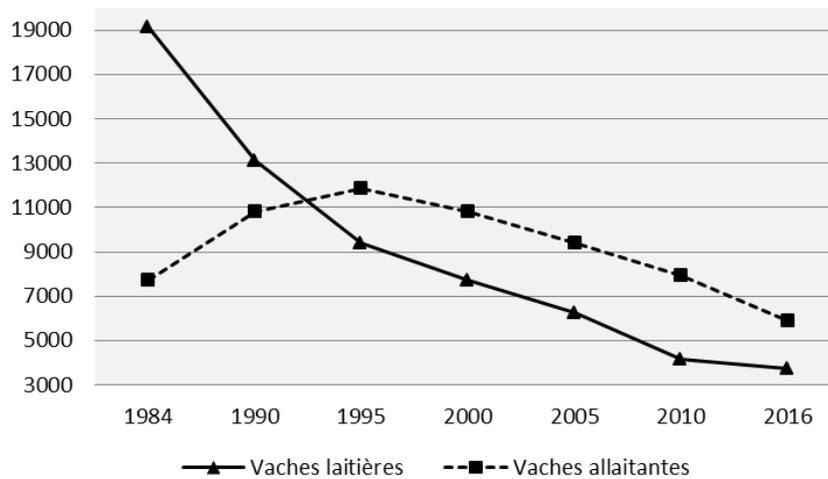


Figure 10 : Évolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie.

En 2016, le nombre moyen de vaches est de 54 têtes par troupeau laitier et de 45 têtes par troupeau allaitant (Figure 11). L’effectif total des bovins en Wallonie s’élevait à 1 174 888 têtes (47% du cheptel belge³⁷). Notons que le nombre de bovins en Wallonie continue de décliner en 2017 avec un recul plus prononcé pour les vaches allaitantes (-4,7% en laitier et -8,5% en viandeux). (SPW, 2018)

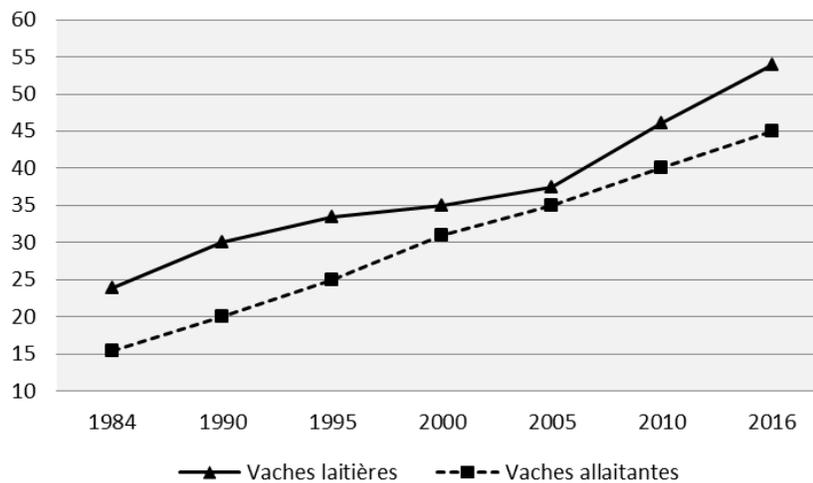


Figure 11 : Évolution du nombre moyen de vaches laitières et de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie.

! Le nombre d’exploitations bovines est en constante diminution alors que la taille des troupeaux s’accroît.

³⁷ La Wallonie abrite 39 % des vaches laitières belges et 59 % des vaches allaitantes.

Les types d'exploitations

L'orientation technico-économique

Classiquement, les exploitations sont classées selon leur orientation technico-économique (OTE) qui se base sur la notion de production brute standard (PBS³⁸), conformément au règlement CE 1242/2008. (SPW, 2018)

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2016, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 85% d'entre elles sont spécialisées. La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (20,5% des exploitations), les cultures agricoles (31,5% des exploitations), la production de lait (12,8% des exploitations) et la production bovine mixte "lait et viande" (13,9% des exploitations). (SPW, 2018)

La typologie OTE distingue quatre types principaux d'exploitation bovine :

- Les exploitations spécialisées en production bovin viande ;
- Les exploitations spécialisées en production de lait ;
- Les exploitations spécialisées en production bovine mixte (associant un troupeau laitier et un troupeau allaitant) ;
- Les exploitations autres dont polyculture – élevage.

Pour les exploitations détenant des vaches laitières, les « spécialisées lait » et les « mixtes » sont majoritaires à part égale. Concernant les exploitations détenant des vaches allaitantes, les spécialisées « viande bovine » dominant. Les OTE « cultures et herbivores » et « autres » concernent principalement des races allaitantes (Tableau 7).

³⁸ La production brute standard d'une spéculation correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois. En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation.

Tableau 7 : Répartition des exploitations détentrices de bovins en Wallonie en fonction de leur OTE en 2016 (SPW, 2018).

OTE	Nombre exploitations	Répartition (en %)
Viande bovine	2641	30
Lait	1642	19
Bovins mixtes	1795	21
Cultures et herbivores	1507	17
Autres	1112	13
Total	8697	100

Lorsqu'on s'intéresse à l'évolution des principales orientations technico-économiques (Tableau 8), on observe, en part relative, une augmentation des exploitations spécialisées en production végétale au détriment des autres catégories, à l'exception des bovins mixtes.

Tableau 8 : Evolution de la répartition des exploitations (en %) selon les principales Orientations technico-économiques (OTE) en Wallonie.³⁹

OTE	2002	2008	2016
Grandes cultures	17,5	21,6	31,5
Viande bovine	24,7	25,1	20,5
Lait	17,5	14,0	12,8
Bovins mixtes	10,4	11,3	13,9
Cultures et herbivores	14,5	13,5	11,7
Autres	15,4	14,5	9,6

! En Wallonie, les exploitations spécialisées en production végétale augmentent au détriment des autres types (selon classement OTE). Les détenteurs de vaches laitières se répartissent à part égale entre les OTE « lait » et « bovins mixtes ». Quant aux détenteurs de vaches allaitantes, l'OTE « viande bovine » devance les « bovins mixtes ». Les OTE « cultures et herbivores » et « autres » comportent majoritairement des races allaitantes.

³⁹ Sources : Évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne, rapports de 2002, 2008 et 2018 / SPW (Service public de Wallonie).

Importance du bio dans les systèmes d'élevage

La Wallonie compte 770 éleveurs bio⁴⁰ avec un élevage concentré dans la province du Luxembourg (50% des bovins bio – Biowallonie, 2019). Le nombre total de bovins sous certification biologique avoisinait les 30 000 têtes au cours des années 2003-2006. De 2006 à 2017, ce nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 102 717 têtes (soit 10,7% du total des bovins en Wallonie). En 2018, on note pour la première fois un léger recul (-2%).

Parmi ces bovins, le nombre de vaches allaitantes bio a progressé sans discontinuer, avec une ampleur variable, de 2003 à 2017, passant de 7 407 à 27 247 unités, soit 9,1 % du nombre total de vaches allaitantes en Wallonie. Pour la première fois, un très léger tassement est cependant enregistré en 2018, avec 27 012 têtes. On atteint néanmoins près du quadruple de ce qui avait été observé quinze ans plus tôt (Figure 12).⁸⁸

Quant au nombre de vaches laitières certifiées en mode biologique, il a évolué de manière plus erratique. Tournant autour de 6 000 têtes de 2003 à 2007, il a enregistré deux hausses significatives avant de baisser en 2010, suite à la crise laitière sur le marché international. L'année 2011 marque une hausse de 50%, suivie d'une stagnation jusque 2015. On observe alors trois augmentations sensibles pour atteindre 18 339 têtes en 2018, soit le triple de ce qui était relevé durant la période 2003-2007 (Figure 13). En 2017, 11,5 % des vaches laitières recensées en Wallonie étaient sous certification biologique. (Biowallonie, 2019)

L'élevage bio privilégie les équilibres écologiques, l'autonomie alimentaire, la rotation des cultures, les méthodes de défense naturelles contre les maladies, le recyclage des matières organiques. Au contraire, le recours à des produits chimiques de synthèse et à des aliments OGM est interdit.

Le choix des races bovines est particulièrement important. Celles-ci doivent être rustiques, les vaches doivent avoir de bonnes qualités maternelles et le vêlage doit être naturel (pas de césarienne). Les races bio les plus répandues sont : la Limousine, la Blonde d'Aquitaine, la Salers, la Blanc-bleu mixte, la Charolaise et l'Angus.

Les aliments doivent être issus de l'agriculture biologique. Au moins 60% des aliments doivent provenir de l'exploitation elle-même ou d'autres exploitations biologiques de la région (c'est-à-dire la Belgique, le GD de Luxembourg, les régions limitrophes de la Belgique). La charge maximale est de 2 UGB par hectare, correspondant à 170 kg d'azote par ha (la charge peut être plus élevée, mais alors il faut un contrat d'épandage avec des exploitations voisines qui sont sous la norme).

⁴⁰ <http://www.apaqw.be/bio/viande-bovine-bio/elevage-bovin-bio.aspx>

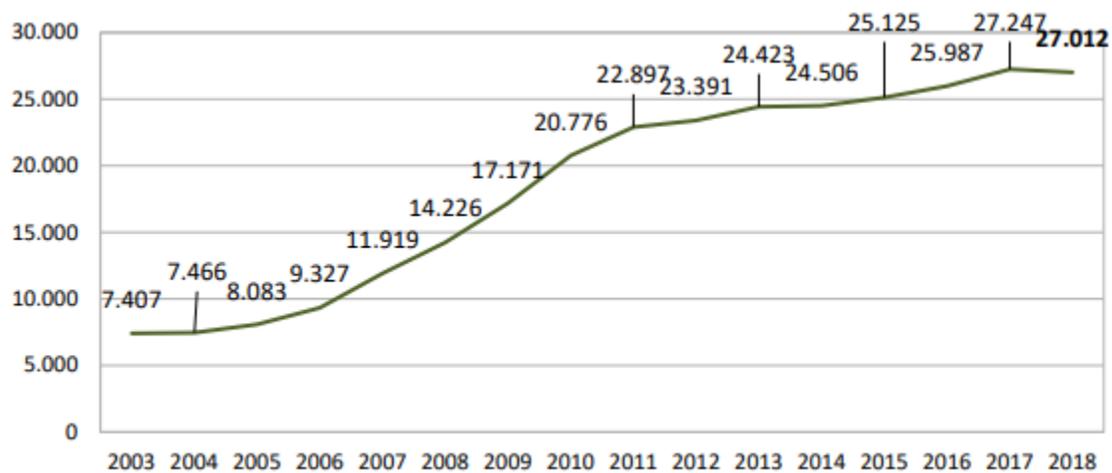


Figure 12 : Evolution du nombre de vaches allaitantes Bio (Biowallonie, 2019).

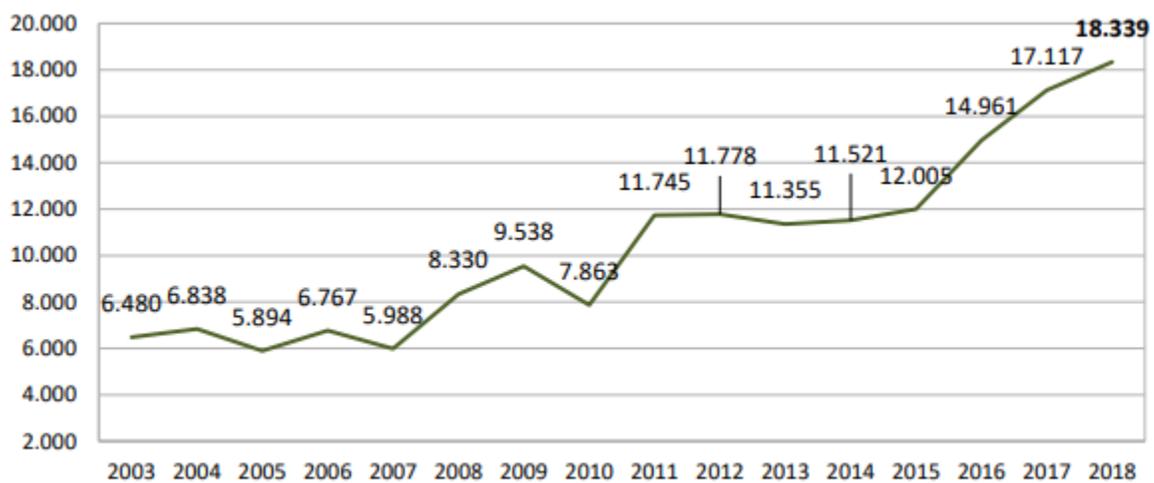


Figure 13 : Evolution du nombre de vaches laitières Bio (Biowallonie, 2019).

Organisation des ateliers de production

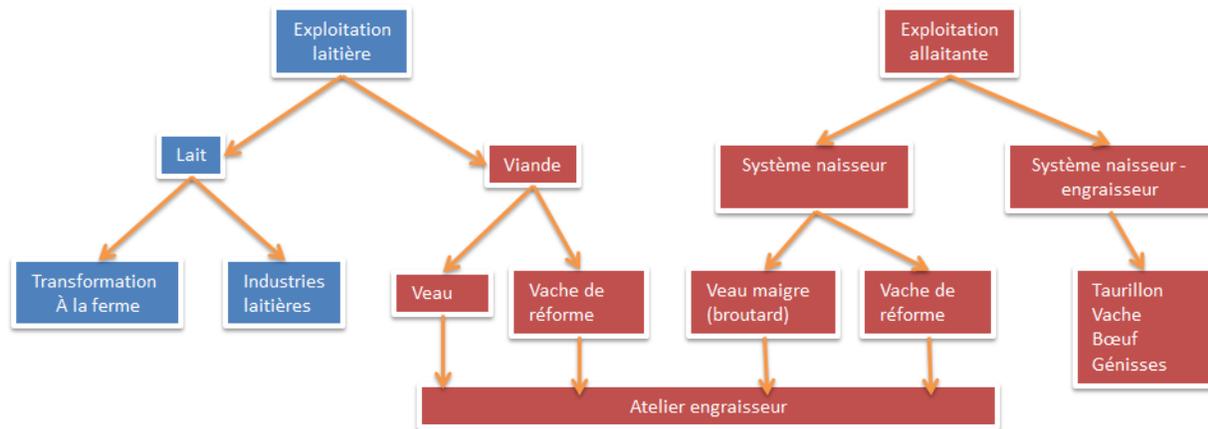


Figure 14 : Organisation des ateliers de production de lait et de viande bovine.

Atelier lait

L'exploitation laitière vise principalement la production de lait. Ce lait est ensuite collecté par une coopérative laitière ou bien transformé (en tout ou en partie) à la ferme. Les veaux mâles partent rapidement vers un centre d'engraissement spécialisé dans la production de veaux de boucherie (généralement situé hors de la Wallonie). Les vaches de réforme sont vendues à un atelier d'engraissement avant leur abattage (Figure 14).

Ateliers viande

Alors que les phases d'élevage et de production se trouvent en général sur le même site pour la spéculation laitière, il en va autrement pour la spéculation viandeuse. En effet, deux cas de figure sont ici rencontrés : soit la phase d'élevage et celle d'engraissement sont réalisées dans des exploitations distinctes, soit ces deux phases sont présentes sur une même exploitation (Figure 14 – Petel *et al.*, 2019^a). Il n'existe pas de chiffres officiels actualisés dénombrant les ateliers « naisseur » et les ateliers « naisseur-engraisseur ». Toutefois, le type « naisseur » semble actuellement dominer les autres, les engraisseurs étant situés principalement en dehors du territoire : Flandre, Pays-Bas, Allemagne et Italie (43% de l'export de bovins vivants).

Cas 1 : atelier naisseur et atelier engraisseur séparés

Les exploitations allaitantes de type « naisseur » se destinent à la production de bétail maigre. Les veaux mâles sont allaités sous la mère puis sont sevrés à l'âge de 8 à 10 mois avant d'être vendus à des engraisseurs spécialisés. Les veaux femelles restent généralement sur l'exploitation pour le renouvellement du troupeau. Après quelques vêlages, les vaches allaitantes sont réformées. Elles sont vendues à des engraisseurs et/ou engraisées et finies à la ferme. (Petel *et al.*, 2019^a)

Les engraisseurs sont des exploitations spécialisées dans l'engraissement et la finition des bovins. Les bêtes ne sont pas nées et élevées sur la ferme mais achetées à l'extérieur. Dans le schéma traditionnel et le plus répandu, l'engraisneur achète les bêtes maigres pour les revendre ensuite engraisées.

Cas 2 : atelier naisseur-engraisneur

Les exploitations allaitantes de type « naisseur-engraisneur » assurent l'ensemble des phases de production sur le même site : la naissance et l'élevage des veaux ainsi que la croissance et la finition des bovins. Leur principale activité d'engraissement concerne la production de taurillons⁴¹. Toutefois, certaines exploitations naisseurs engraisseurs s'attachent à produire de la génisse, de la vache de boucherie ou du bœuf. Etant donné que les animaux sont nés, élevés et engraisés sur l'exploitation, ce schéma de production est également appelé « circuit-fermé ». (Petel *et al.*, 2019^a)

! Les exploitations laitières se consacrent exclusivement à l'élevage et à la production de lait. L'engraissement des veaux et des vaches de réforme sont confiés à des engraisseurs spécialisés. Les exploitations viandeuses sont de deux types selon qu'il y ait présence de la phase d'élevage seule (type naisseur) ou présence simultanée des phases d'élevage et d'engraissement (type naisseur-engraisneur). Les engraisseurs, peu présents en Wallonie, se situent en Flandre et à l'étranger (pays limitrophes et Italie).

⁴¹ Un taurillon est un jeune bovin mâle non castré élevé pour produire de la viande et abattu entre 18 et 24 mois (maximum).

La répartition géographique

Les productions bovines (lait et viande) ne sont pas uniformément réparties sur le territoire régional. La production de viande bovine (vaches allaitantes) se concentre dans le centre et le sud (Carte 5) alors que la production de lait se concentre dans l'est et la botte du Hainaut (Carte 6). (SPW, 2018)

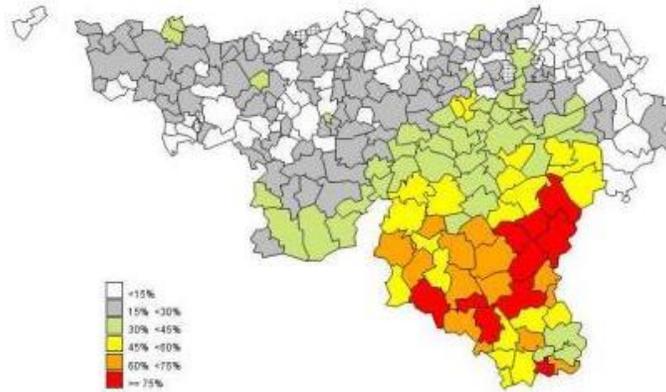
Les **exploitations allaitantes spécialisées** sont principalement concentrées dans le sud (Famenne, Ardenne et Région jurassique). La Région limoneuse et le Condroz, caractérisées par des conditions pédoclimatiques adaptées aux grandes cultures, accueillent la majeure partie des **exploitations mixtes « cultures agricoles et bovins allaitants »**. (Petel *et al.*, 2019^a)

Les **exploitations laitières spécialisées** se trouvent préférentiellement dans les régions agricoles de l'est (Région herbagère et Haute-Ardenne), caractérisées par des conditions pédoclimatiques favorables aux prairies. Les **exploitations mixtes « cultures agricoles et lait »** se situent plus au nord (Région limoneuse et Condroz) dans les régions agricoles propices aux grandes cultures. De nombreuses exploitations spécialisées lait et bovins mixtes sont également présentes. (Petel *et al.*, 2019^a)

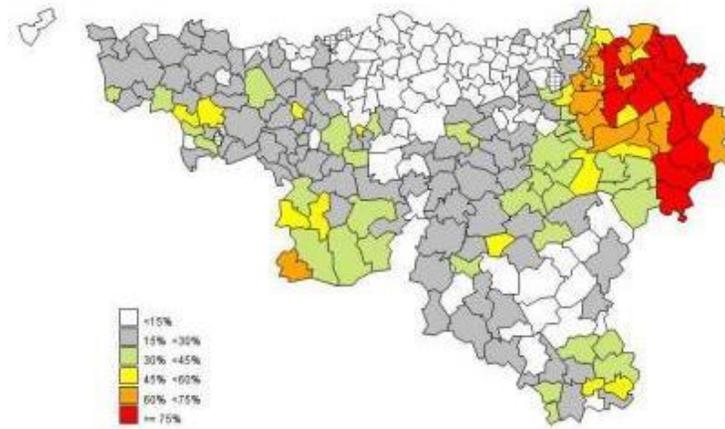
Les **exploitations de type « bovins mixtes »** se situent tant au nord (Région limoneuse, Condroz) qu'au sud (Famenne, Ardenne et Région jurassique). (Petel *et al.*, 2019^a)

Notons que pour les exploitations bovin viande, leur répartition régionale varie aussi selon l'orientation de l'atelier de production (naiseur, engraisseur, naisseur-engraisseur) :

- Les **exploitations de type naisseur** sont principalement situées dans les zones herbagères du sud (Ardenne, Famenne et Région Jurassique) en raison de la valorisation des prairies pour la production de veaux maigres.
- Les **exploitations de type naisseur-engraisseur** sont présentes dans les régions de polyculture-élevage (Région limoneuse et Condroz). Elles disposent ainsi de pâtures mais aussi de grandes cultures pour l'alimentation du troupeau (en particulier pour l'engraissement des taurillons) qui peut être complétée par les coproduits des industries agroalimentaires.
- Les **engraisseurs** sont concentrés principalement en Flandre et à l'étranger ; dans des régions propices aux cultures céréalières et disposant d'une industrie agroalimentaire bien implantée, facilitant de la sorte l'engraissement des animaux.



Carte 5 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie en 2016, en % de la valeur de la production agricole totale dans la commune (SPW, 2018).



Carte 6 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie en 2016, en % de la valeur de la production agricole totale dans la commune (SPW, 2018).

! Certaines régions de Wallonie sont plus propices à l'élevage. Ainsi, les exploitations viandeuses se concentrent davantage dans le centre et le sud (Condroz, Famenne, Ardenne et Région jurassique) et les exploitations laitières dans l'est (région herbagère et Haute Ardenne) et la botte du Hainaut. Cette répartition est conditionnée en grande partie par les conditions pédoclimatiques (orientant les cultures) et par la présence à proximité d'industries agro-alimentaires.

Les races

Au cours du 19^{ème} siècle, le cheptel bovin ne présente pas une bonne musculature et ne produit pas beaucoup de lait. A l'époque, ces bovins sont considérés comme des bêtes de somme ... Au sortir de la Première Guerre Mondiale, la peur d'une famine force les Pouvoirs Publics à revoir complètement le système agricole en promulguant une véritable charte pour la sélection bovine (avec la création du premier Herd-book officiel). Les animaux de rente sont élevés en race pure et le type mixte est alors préconisé par les associations provinciales de l'élevage. La race de type bleu est appelée **race de Haute et Moyenne Belgique** ... La race de Haute et Moyenne Belgique est renommée la **race Blanc-Bleu Belge (BBB)** en 1973 et est divisée en deux branches raciales l'année suivante (celle à finalité viandeuse et celle à double finalité - Collinet, 2010). La politique agricole prônée dans les années 60 et 70 pousse les exploitations à la spécialisation pour accroître la productivité. La BBB mixte voit ses effectifs diminuer drastiquement au profit de races spécialisées. C'est ainsi que, aujourd'hui, la race **BBB représente 83 % du cheptel viandeux**. Les races Limousine, Blonde d'Aquitaine et Charolaise représentent respectivement 6%, 3% et 2% des vaches allaitantes wallonnes. Le reste du cheptel allaitant est réparti dans les autres races minoritaires (Salers, Angus). La race **Holstein représente** quant à elle **89 % du cheptel laitier**. La BBB mixte, la Montbéliarde, la Rouge-Pie de l'Est et la Normande représentent respectivement 5%, 2%, 1% et 1% des vaches laitières Wallonnes. Le reste du cheptel laitier est réparti dans d'autres races minoritaires (Jersey).

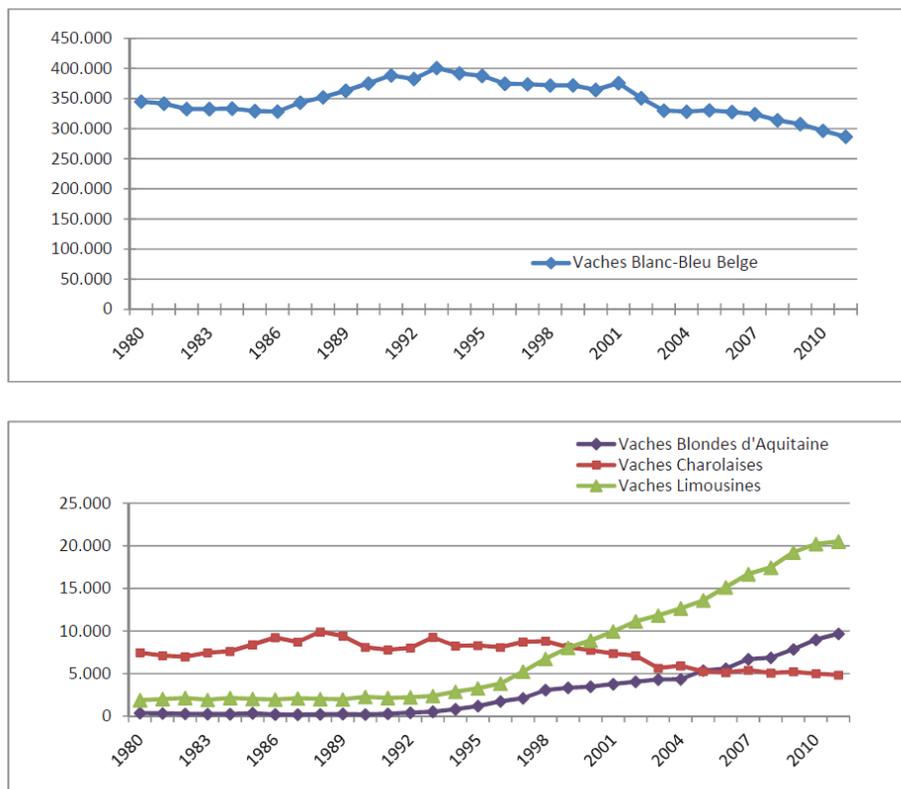
Les races viandeuses

Le plébiscite de la **race BBB** dans les années 1970 aurait comme élément moteur la satisfaction de la demande d'une population ouvrière, composée notamment d'immigrés italiens, à la recherche d'un produit similaire au « *vitellone* ». Cette habitude de consommation s'est enracinée petit à petit dans l'ensemble du pays (surtout en Wallonie) avec un consommateur belge habitué à manger une viande jeune et maigre (SOGÉPA, 2016). La race est porteuse du gène « culard » ou « cul de poulain » qui lui confère une musculature particulièrement développée. Il en résulte une conformation des carcasses de la race considérée comme excellente (majoritairement classées S). Le BBB présente en outre un rendement carcasse élevée et une proportion plus importante de morceaux de première catégorie dont la viande est réputée maigre et tendre. Le schéma de production dominant vise à produire de la viande issue de taurillon. Les taurillons BBB, présentant des performances de croissance élevées, sont particulièrement adaptés à un élevage plus intensif. Leurs besoins nutritionnels importants, ainsi que leur plus faible capacité d'ingestion, nécessitent des rations adaptées plus riches en concentrés (Petel *et al.*, 2019^a). L'exploitation du caractère viandeux (gène culard) a modifié certaines caractéristiques zootechniques de la race. Le recours systématique à la césarienne est l'une des conséquences de cette sélection (Buron *et al.*, 2015).

Les trois autres principales races, toutes originaires de France, sont : la **Charolaise**, la **Blonde d'Aquitaine** et la **Limousine**. Ces races viandeuses sont plus rustiques que le BBB. Leur bonne plasticité leur permet de s'adapter à différents schémas de production et de proposer de la viande issue de différentes catégories animales. Elles présentent une bonne valorisation des fourrages grossiers avec une capacité d'ingestion

plus élevée que le BBB. Leurs performances de croissance, bien que moins élevées que celles du BBB, sont néanmoins intéressantes. Le vêlage se fait dans la grande majorité des cas sans césarienne. D’autres races sont également présentes dans les élevages wallons de manière anecdotique. Il s’agit par exemple de la **Salers** (race mixte, produisant du lait et de la viande) ou de l’**Angus** (race précoce dont la viande est riche en gras). D’autres races comme les **Highlands** ou les **Galloways** sont présentes dans les élevages herbagers extensifs, ces races nécessitant peu de soin et pouvant rester à l’extérieur toute l’année. (Petel *et al.*, 2019^a)

Même si le BBB reste la race viandeuse dominante en Wallonie, elle semble perdre du terrain au fil des ans au profit des races françaises (Figure 15).



Source : DGSIE, enquête agricole de mai 1980 à 2011.

Figure 15 : Evolution du nombre de vaches par race viandeuse en Wallonie entre 1980 et 2011 (Buron et al., 2015).

Les races laitières

La race **Holstein** (Pie-Noir et Pie-Rouge) est caractérisée par des rendements laitiers très élevés (fruits d’une longue sélection), la rendant particulièrement bien adaptée aux systèmes plus intensifs. Pour que le potentiel de production puisse s’exprimer, les rations doivent répondre à des besoins nutritionnels importants. Ses hautes performances la rendent plus sensible à des troubles divers affectant la locomotion, la santé et la reproduction.

Des races mixtes sont également présentes comme la **BB mixte**, la **Normande** et la **Montébéliarde**. Ces races présentent un bon compromis entre production de lait et production de viande. Elles présentent également de bonnes performances de reproduction et des taux de renouvellement plus faibles que ceux des races hyperspécialisées. Moins exigeantes que la Holstein, ces races s'avèrent particulièrement bien adaptées aux systèmes alternatifs valorisant l'herbe.

! Dans les années 1970-80, la PAC a favorisé le développement de races spécialisées en lait (Holstein) ou en viande (BBB) au détriment des races mixtes (dont la BB mixte). Notons que la BBB est élevée dans son berceau d'origine alors que la Hostein est originaire de Frise (Pays-bas).

La situation économique des exploitations bovines

Revenu du travail et du capital familial

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se base sur le revenu du travail et du capital familial (RF)⁴². Il est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial, appelé aussi revenu agricole, est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations. (SPF, 2018)

Sur la période 2014-2016, l'OTE « Cultures » est de loin la plus rentable avec un RF/UTF de 30 406 € (Tableau 9). A l'opposé, le RF/UTF de l'OTE « Bovins à viande » n'est que de 17 974 €. De fortes disparités sont observées selon les années et l'OTE. La part des aides du premier pilier de la PAC est importante dans le RF, en particulier pour les exploitations bovines en raison du couplage des aides toujours en vigueur (prime vache allaitante).

⁴² Le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) est un indicateur de rentabilité globale des exploitations qui prend en compte la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille, y compris le revenu du capital en propriété (intérêts et fermages).

Tableau 9 : Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial selon les principales OTE en Wallonie sur la période 2014-2016 (€/UTF – SPF, 2018).

OTE	RF (€/UTF)		Aides 1er pilier (%/UTF)		Aides 2e pilier (%/UTF)	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Cultures agricoles	30 406	6 083	62	11	5	1
Bovins laitiers	22 412	11 128	65	34	11	5
Bovins à viande	17 974	1 186	147	49	34	12
Bovins mixtes	22 322	5 411	79	17	11	0
Cultures et lait	17 292	3 694	109	23	1	2
Cultures et viande	20 063	4 212	141	13	5	1

Les recettes ne sont donc pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts, salaire compris. En cause, des prix de vente trop bas conjugués à une hausse sensible des prix des aliments pour bétail (+45 % entre 2005 et 2016 - Claessens M. et al., 2016).

Le revenu de l'agriculteur est par conséquent plus volatile que les salaires et traitements dans d'autres secteurs de l'économie (Figure 16).

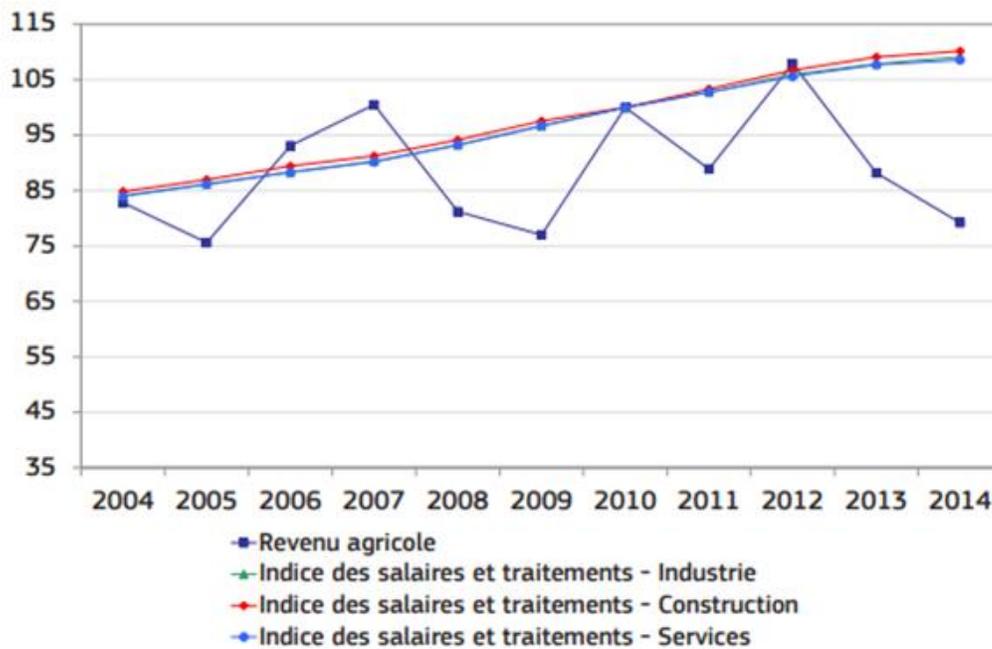
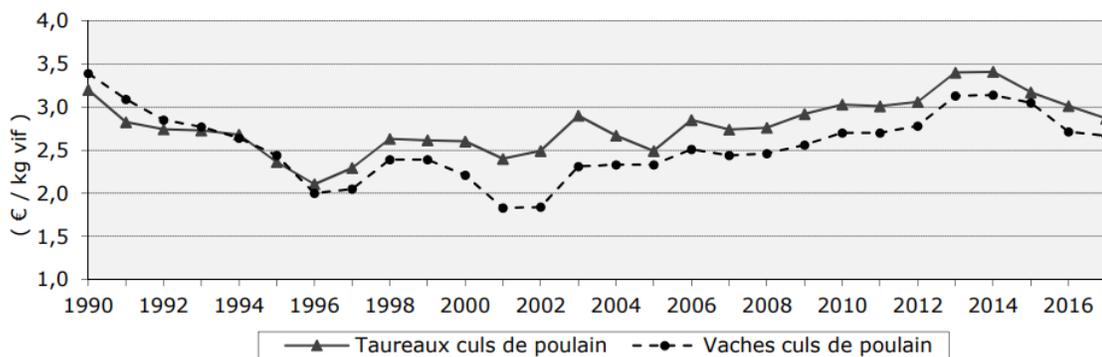


Figure 16 : Evolution du revenu des agriculteurs belges, ainsi que celui du secteur de la construction et des services (de 2004 à 2014 – Commission Européenne, 2016).

Prix du lait et de la viande

Le prix des bovins « culs de poulain » reste tributaire de l’offre et de la demande et peut souffrir de la concurrence d’autres viandes bovines (vaches de réforme, veaux, etc.). Ainsi, la perte du marché d’exportation de la viande européenne vers la Russie en 2014, la stagnation de la consommation en Europe et l’afflux massif de vaches de réforme et de génisses laitières en 2016 suite à la crise du secteur laitier freinent la croissance des prix observée depuis 2006 et affecte même le prix de la viande des jeunes bovins (Figure 17).

Concernant le lait, les prix sont restés stables jusqu’en 2006 en raison du système de quotas individuels de production mis en place depuis 1984 (Figure 18). Suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000», et confirmée par la révision à mi-parcours⁴³, les prix deviennent plus volatiles à partir de 2006, car davantage exposés aux fluctuations mondiales, avec comme conséquence la survenance de crises (dont la première, celle de 2009, a été la plus médiatisée).



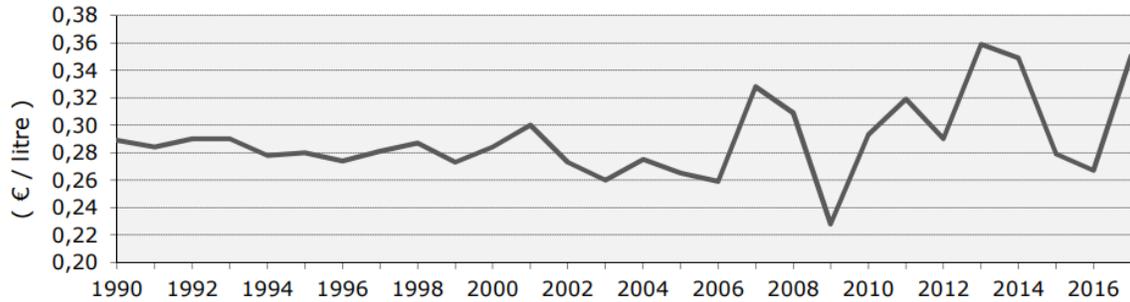
Sources : CEA – DGARNE

Figure 17 : Évolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique (SPW, 2019).

Le régime des quotas laitiers a pris fin le 1^{er} avril 2015. Ceci s’est traduit par une faible hausse de la production, mais une forte diminution des prix (-20%) qui s’est poursuivie jusqu’en juillet 2016 (-20 % supplémentaires). Ainsi, le prix du lait payé en 2016 (26,7 cents/kg) reste nettement en dessous des coûts de production (43,36 cents/kg)⁴⁴. En 2017, le prix du lait a toutefois augmenté de 31% par rapport à 2016 (CBL, 2018), ce qui illustre bien les fluctuations auxquelles les producteurs sont soumis depuis 2006. Précisons que la part du secteur laitier dans les dépenses agricoles de l’UE est passée de 30% en 1984 à 1% en 2017 (SPW, 2019).

⁴³ L’objectif poursuivi est de connecter davantage l’agriculture européenne aux marchés mondiaux, en s’appuyant sur des aides découplées et sur le principe de conditionnalité pour leur paiement (respect d’une série de critères d’ordre environnemental et de santé publique). <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/107/les-instruments-de-la-pac-et-leurs-reformes>

⁴⁴ <http://www.sillonbelge.be/1261/article/2017-09-04/les-prix-du-lait-toujours-nettement-en-dessous-des-couts-de-production-en-2016>



Sources : CEA – DGARNE – CBL

Figure 18 : Évolution du prix du lait en Belgique (SPW, 2018).

! Les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts, salaire compris. En cause, des prix de vente trop bas conjugués à une hausse sensible des prix des intrants. Le revenu agricole est donc fortement dépendant des aides directes.

Interactions des éleveurs avec leur environnement

L'identité des éleveurs wallons en lien avec leurs pratiques et leur environnement

Pour l'éleveur, les règles décisionnelles ne sont pas uniquement guidées par un optimum économique à atteindre. Des raisons particulières liées à son contexte de vie interfèrent également. Pour mieux appréhender le contexte social de la profession, l'identité de l'éleveur doit être prise en compte dans sa diversité. Elle représente donc une composante clé de l'analyse des comportements et des processus de prise de décision.

Deux travaux de recherche menés récemment par l'UCLouvain ont cherché à mieux cerner l'identité d'éleveurs laitiers, provenant de deux provinces de Wallonie (Hainaut et Liège), en relation avec leurs pratiques et les paramètres contextuels l'influençant (Pirlot, 2019 ; Weinreb-Willard, 2019). L'analyse de l'identité repose sur la vision de soi, les pratiques, les idéaux, les interactions sociales et le contexte.

Une analyse similaire de l'identité des éleveurs bovin viande fait défaut, même si on peut raisonnablement faire l'hypothèse qu'ils partagent des points communs avec celle des éleveurs laitiers (comme la fierté et la passion du métier).

La vision de soi selon ses pratiques

L'identité d'un individu ne se résume pas à une structure simple et homogène. Elle est plutôt de nature multiple et complexe. L'identité peut d'une part se refléter à travers les pratiques (concept d'identité de saillance) et d'autre part être déterminée subjectivement par les éleveurs eux-mêmes (concept d'identité d'importance ou de vision de soi).

Les identités d'importance exprimées par la majorité des éleveurs se réfèrent à l'identité d'éleveur laitier avec deux visions de soi : la polyvalence et la passion du métier. Leur vision du métier d'éleveur est un savoir-faire qui s'exprime au mieux dans le cadre d'une agriculture raisonnée et familiale. En outre, il implique une dépendance et une symbiose avec les animaux. Les éleveurs conventionnels ne veulent pas être assimilés à l'agriculture industrielle. Pour les éleveurs bio, ce mode de production représente avant tout une éthique personnelle.

Sur base des pratiques réalisées sur l'exploitation, les éleveurs peuvent être regroupés selon leur identité de saillance : certains se perçoivent comme des « transformateurs », d'autre comme des « producteurs de lait purs », ou bien encore comme des « diversifiés ». La diversification permet une plus grande émancipation vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire. Elle est aussi une nécessité pour certains éleveurs. La transformation, et la vente directe qui en découle, représentent une forme de relocalisation de l'économie tout en permettant de renouer un contact avec le client et de le sensibiliser aux difficultés que rencontre la profession.

Les identités d'importance liées aux pratiques peuvent différer selon les catégories. Les « transformateurs » se perçoivent comme étant surchargés de travail et valorisés par la transformation et la commercialisation de leurs produits laitiers à la ferme. De leur côté, les « laitiers purs » se voient bons gestionnaires et liés affectueusement à leur cheptel. Pour les « diversifiés », la vision de soi est plus hétéroclite mais on peut relever une fierté de la qualité de leur production.

L'identité d'éleveur laitier est aussi dépendante de certains paramètres contextuels comme les idéaux ou le contexte géographique. Les idéaux, exprimés par les éleveurs, se réfèrent majoritairement à la gestion de leur exploitation et au confort de vie : limiter la charge de travail, posséder davantage de temps pour des loisirs, être ouvert sur l'extérieur et bien choisir ses conseillers. Le contexte géographique (conditions pédoclimatiques) affecte aussi les pratiques des éleveurs.

Les interactions sociales

Les interactions sociales constituent un paramètre plus contrasté. Le phénomène de compétition existant dans le secteur est évoqué par les éleveurs mais sa portée semble minimisée. Les contacts sociaux sont plus riches et diversifiés pour les « transformateurs ». Pour les éleveurs laitiers « diversifiés » ou « laitiers purs », la participation à des réunions de CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles) permet d'échanger sur leurs pratiques et performances de production.

Selon les éleveurs laitiers du Hainaut, l'individualisme est fort présent, à l'inverse de la mentalité française décrite comme plus encline au partage et à l'entraide. Le manque de temps et l'éloignement des fermes sont invoqués pour le justifier. Toutefois, le partage des opinions et du savoir-faire est plus présent auprès des éleveurs engagés dans le bio ou dans un circuit de commercialisation intermédiaire. En conséquence, le métier d'éleveur est une activité solitaire qui peut s'avérer difficile à vivre sur le plan psychologique.

La famille qui travaille sur l'exploitation est influente d'un point de vue technique et souvent économique. Elle est aussi un soutien moral important.

Des jugements de valeur sont présents au sein de la profession, remettant en cause les pratiques agricoles des autres. A la lecture du tableau 10, il faudrait donc séparer chaque catégorie (bio et conventionnel) en deux : les éleveurs bio seraient soit des « bio-éthiques » soit des « biopportunistes » et les éleveurs conventionnels seraient soit des « raisonnés », soit des « intensifs ».

Tableau 10 : Jugements de valeur et critiques, entre agriculteurs, au niveau des pratiques agricoles. (Format simplifié - Weinreb-Willard, 2019).

Envers Emis par	Conventionnel	Bio
Conventionnel	<p>Ne plus sortir ses vaches en prairie, ce n'est pas naturel. Il ne faut pas être trop intensif.</p> <p>Les éleveurs en zero-grazing ne prennent pas soin de leurs bêtes. Ils sont négligents.</p> <p>« Ce que je reproche à beaucoup de fermiers c'est qu'ils ont voulu voir trop grand. Donc trop de bêtes, trop de travail (...) tu en as trop donc tu ne les soignes pas bien »</p> <p>« On fait des élevages qui pour moi ne sont plus raisonnables, et j'en connais autour de moi des gros trucs, ils sont toujours pendus, ils doivent de l'argent à tout le monde en fait. »</p>	<p>« Maintenant on parle beaucoup de tout ce qui est extensif, bio et compagnie.</p> <p>Je ne suis pas sûr qu'ils ont moins de problèmes que nous qui sommes en haute production. »</p>
Bio	<p>Certains éleveurs en conventionnel sont dans un engrenage industriel. Ils basent tout sur les produits chimiques. A leurs yeux, la terre (sol) n'est là que pour rapporter de l'argent.</p> <p>« D'un point de vue écologique, avoir 420 vaches est une catastrophe, (...) on ne devrait pas laisser faire ça. Je ne le dis pas devant tout le monde mais je suis contre l'agriculture intensive. »</p> <p>« L'agriculture intensive a abîmé l'image de l'agriculture. »</p>	<p>Certains sont passés en bio par spéculation.</p> <p>« Ce sont des « biopportunistes, ceux qui viennent pour la prime. »</p>

La mauvaise image de l'agriculture auprès de la société impacte négativement le quotidien des éleveurs. A leurs yeux, les médias en sont les principaux responsables.

Le tableau 11 synthétise les interactions qui découlent de la vie professionnelle (contexte structurel). Ce contexte structurel comprend deux composantes : humaine et institutionnelle. Les freins rencontrés par les éleveurs dans la mise en place d’une pratique se rattachent à la composante institutionnelle car, selon eux, ils découlent de mesures dictées par des institutions.

Tableau 11 : Synthèse des influences du contexte structurel (Weinreb-Willard, 2019).

Composante	Thème	A retenir
Humaine	Relations et influences du contexte structurel	Les relations que les éleveurs entretiennent sont variées (banquier, nutritionniste, vétérinaire...). Il n’y a pas un type de conseiller privilégié. Les éleveurs se basent souvent sur une personne de confiance qui peut provenir de différents secteurs.
	Propriétaire foncier	Les éleveurs dénoncent la spéculation foncière qui fait grimper les prix des terrains. Ceux-ci ne sont plus accessibles. Le prix de location des terrains est lui aussi en augmentation, ce qui engendre une peur supplémentaire pour les éleveurs.
Institutionnelle	Politique et industrie	Les éleveurs dénoncent la politique européenne qui encouragerait l’industrialisation de l’agriculture. Selon les éleveurs, l’industrie agro-alimentaire s’accapare les bénéfices.

	<p>Freins spontanés</p>	<p><u>Economiques</u> Tout projet doit passer par des investissements et dépenses élevés. Le manque de capital des éleveurs les oblige à faire des emprunts et à s'endetter. S'endetter est risqué au vu de l'incertitude qui plane sur les revenus. Le manque de fonds économiques engendre un manque de main-d'œuvre. Les éleveurs préfèrent rester raisonnables mais certains sont piégés dans une spirale de dettes - remboursements. Ce facteur peut amener certains acteurs vers le suicide.</p> <p><u>Administratifs</u> Dépense en temps et en énergie qui démotive.</p> <p><u>Normes</u> Celles-ci ne sont pas uniformisées ce qui engendre une concurrence déloyale. Les normes changent trop souvent, surtout au niveau de la PAC.</p>
--	-------------------------	--

! L'identité d'un individu est par essence complexe. L'éleveur laitier se décrit comme étant passionné par son métier, attaché à ses vaches et fier du lait qu'il produit. Le sentiment de compétition, bien que réel, est peu détaillé par les éleveurs. L'individualisme semble caractériser l'éleveur laitier du Hainaut, favorisant une certaine forme de solitude difficile à vivre sur le plan psychologique. La famille est toutefois un soutien moral important et son avis, d'un point de vue technique et souvent économique, est pris en considération. Des jugements de valeur sont présents au sein de la profession, remettant en cause les pratiques agricoles des autres. Enfin, les relations qui émanent de la vie professionnelle sont variées et pas toujours faciles (opérateurs de la filière, propriétaire foncier, institutions, etc.)

L'élevage et les produits animaux comme un système socio-écologique

Le concept de « système socio-écologique » permet d'examiner les interactions entre un système social composé d'utilisateurs, individuels et collectifs, mobilisant des technologies et des infrastructures pour gérer des ressources, et un système écologique générant ces ressources. (Duru *et al.*, 2017)

Plus largement, les systèmes d'élevage peuvent aussi être vus comme insérés dans des systèmes alimentaires définis comme l'ensemble des technologies et pratiques permettant de produire, traiter, conditionner, distribuer, vendre et consommer des aliments (pentagone de la Figure 19). La caractérisation des systèmes alimentaires permet une analyse intégrée des différentes façons de produire et transformer en visualisant les interactions avec les secteurs amont et aval (Figure 19). Les activités en amont du système de production portent sur la fabrication des aliments du bétail et l'agrofourmiture ; celles en aval sont l'abattage et la transformation des produits.

Dans un territoire d'élevage donné, les dispositifs d'approvisionnement en intrants, de collecte et de transformation des produits, peuvent être internes ou externes au territoire considéré. Le système écologique correspond aux ressources biotiques (organismes vivants permettant la fourniture des services écosystémiques) et abiotiques (eau, énergie), renouvelables ou non. Les infrastructures/entités spatiales qui conditionnent et permettent le fonctionnement des systèmes agricoles et agroalimentaires peuvent se caractériser à différents niveaux d'organisation (ferme, bassin versant, région, pays, monde), certaines étant incluses dans ou recoupant le territoire analysé (Figure 19). Le système social comprend les acteurs du système alimentaire : les agriculteurs, les acteurs des filières jusqu'à la distribution, mais aussi les consommateurs et ceux impliqués dans la gestion des ressources naturelles (Figure 19). Suivant les territoires et systèmes alimentaires, ces acteurs sont totalement ou partiellement inscrits dans le territoire analysé. Les institutions agissent sur le comportement des acteurs des systèmes techniques au travers de la définition de normes, de standards, de règlements/lois, mais aussi par la fixation de taxes et de subventions. Les consommateurs impactent les systèmes techniques au travers de la quantité et de la nature des produits animaux qu'ils achètent. Les citoyens, au travers de leur sensibilité à tel ou tel enjeu (bien-être animal, sécurité alimentaire, pollutions) peuvent exercer un lobbying auprès des institutions en charge des réglementations. Ces trois systèmes – écologique, technique (les élevages et leur inscription dans les filières) et social – interagissent entre eux, et ce à des échelles locales et plus globales. Le comportement des acteurs économiques est pour partie défini par des modalités de gouvernance élaborées à différentes échelles institutionnelles, région, États et Europe.

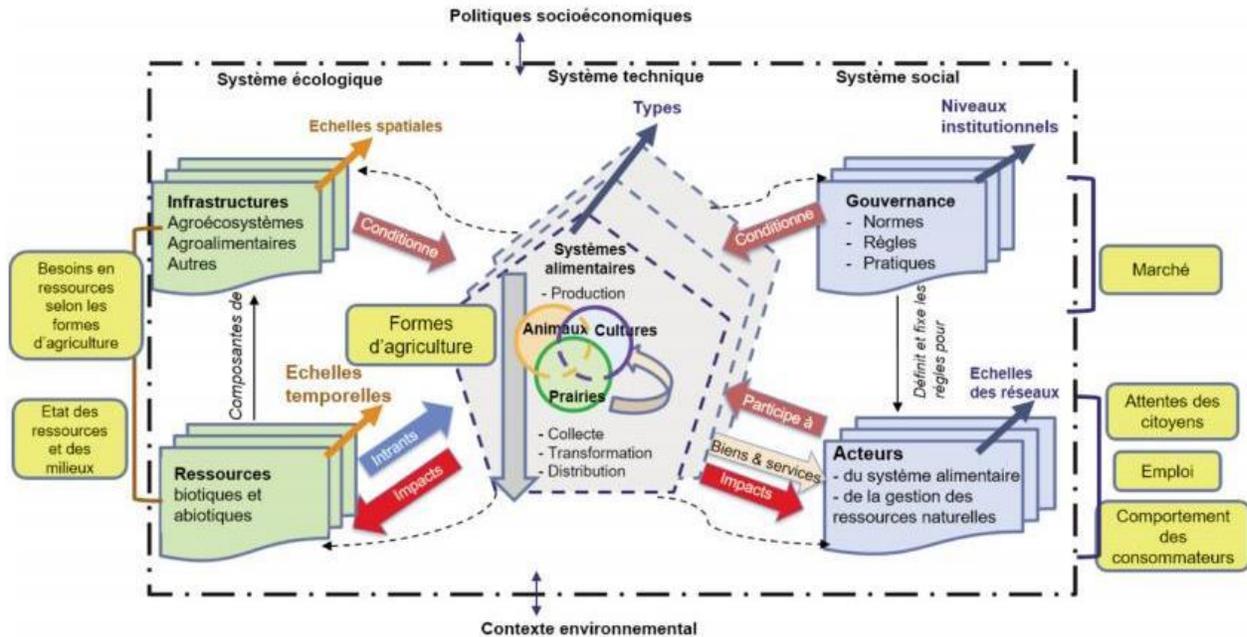


Figure 19 : Représentation de l'élevage et des produits animaux comme une composante d'un système technique (les filières dans le territoire) en interaction avec un système écologique et un système social (Duru et al., 2017).

Première cartographie des acteurs

Les éleveurs interagissent plus ou moins étroitement avec un ensemble d'acteurs. Une liste non exhaustive des principaux acteurs est présentée ci-après. Elle devra être confortée dans les phases ultérieures du projet.

Les premiers acteurs sont représentés par les opérateurs des filières viande bovine et lait, dont :

- les acteurs de l'amont (fournisseurs d'intrants et de génétique, vétérinaires, entreprises de travaux agricoles) ;
- Les acteurs de l'aval (marchands de bétail, abattoirs, ateliers de découpe, laiteries, agro-industrie, grossistes, distribution, consommateurs) ;

Les éleveurs interagissent aussi avec toute une série d'acteurs territoriaux, dont notamment :

- **Les pouvoirs publics** (SPW DGO3, cabinets ministériels, élus de collectivités locales, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, services agricoles provinciaux, pouvoirs communaux, Commission, Parlement et Conseil des Ministres de l'agriculture européens, Communauté française). Les pouvoirs publics agissent à différents niveaux de pouvoir afin d'assurer la mise en œuvre des diverses politiques publiques touchant à l'agriculture. Il s'agit notamment de la Politique Agricole Commune et de sa version relative à la Wallonie (chaque Etat

membre/Région ayant des choix spécifiques à faire). Au niveau wallon, le « Code wallon de l’Agriculture » rassemble les objectifs et les éléments de politique agricole applicables à la Wallonie. Les agriculteurs, que ce soit à titre personnel ou à travers leurs syndicats ou associations, ont des contacts réguliers avec les pouvoirs publics et avec les politiques, tant en ce qui concerne la définition de la politique future que l’application concrète des mesures déjà décidées.

- **La recherche** (CRA-W, ULg, UCL, ULB, UNamur). Les agriculteurs sont de plus en plus associés à la définition des thèmes des projets de recherche, notamment via le Collège des Producteurs. La recherche doit de plus en plus tenir compte de leurs préoccupations, qui se traduisent au niveau wallon dans le Plan Triennal de Recherche. Par ailleurs, les agriculteurs sont régulièrement associés à la mise en œuvre de projets de recherche dans leur exploitation. Ils font aussi, notamment via leurs syndicats, partie de nombreux comités d’accompagnement de la recherche agronomique.
- **Les organes de défense et de représentation** : les syndicats (FWA, FUGEA, UAW, FJA, UNAB, MAP-EPI, MIG) et le Service opérationnel du Collège des producteurs (SoCoPro). Les syndicats agricoles jouent un rôle particulièrement important de porte-parole des opinions et intérêts des éleveurs. Ils sont présents dans de nombreuses instances publiques et privées où ils peuvent faire prévaloir les préoccupations de leurs membres d’une part, et répercuter les décisions prises et leurs conséquences concrètes auprès des éleveurs d’autre part. En particulier, les syndicats agricoles, dotés de nombreux spécialistes, jouent un rôle important dans la définition des mesures de la PAC et de leur déclinaison en Wallonie, même si les points de vue des divers syndicats sont parfois divergents sur des points essentiels. Les syndicats agricoles jouent également un rôle important de vulgarisation technique, économique et réglementaire et de conseil aux agriculteurs, via leurs services comptables, juridiques... Les syndicats sont en contact permanent avec les ministres de l’agriculture, tant au niveau fédéral qu’au niveau régional. Les syndicats sont également organisés au niveau européen (Confédération des Organisations Professionnelles Agricoles, Via campesina) où ils sont en contact permanent avec les institutions communautaires où ils exercent leur lobbying concernant la PAC, les relations commerciales internationales, la politique environnementale, etc. Tous les agriculteurs wallons ne sont pas syndiqués, mais c’est le cas d’une grande partie d’entre eux, les membres étant actifs à divers niveaux de l’organisation.
- **Les médias** : la presse agricole : télévision, radio, journaux agricoles... Outre des émissions ponctuelles mais régulières, tant à la télévision qu’à la radio (RTBF), l’agriculture dispose d’un temps de parole régulier via les syndicats, qui peuvent exprimer leurs positions sur divers problèmes d’actualité. La presse écrite (Le Sillon Belge, Plein Champ, ...) est largement répandue parmi les agriculteurs et le monde para-agricole.
- **L’encadrement et les services** (Eleveo, CER-groupe, Comité du lait, ARSIA, AFSCA, Fourrage-Mieux, APAQ-W, Nitrawal, Biowallonie, ...). Tous ces organismes veillent à la mise en œuvre concrète des nombreuses réglementations relatives aux activités agricoles, tant par des communications

d'informations que par des conseils, des analyses, des contrôles sur le terrain. Les éleveurs sont en relation étroite avec ces organismes.

- **La formation.** Elle est de divers niveaux et est assurée par de nombreux acteurs, allant de la formation professionnelle pointue à la formation universitaire en agronomie. Outre les établissements de la Communauté française, les syndicats agricoles, les associations de tout genre, les organismes d'encadrement, de conseil et de contrôle dispensent des formations de tous types. Les éleveurs y ont régulièrement recours, soit par obligation légale, soit pour s'adapter aux nouvelles techniques de production et aux nouvelles technologies qui font sans cesse leur apparition dans le domaine agricole.
- **L'accompagnement et l'aide** (Agricall, Finagri, Preventagri, services de remplacement). Il s'agit ici d'aider les agriculteurs qui rencontrent des problèmes : maladies, accidents, difficultés financières...Le service de remplacement permet également aux agriculteurs de prendre des congés. Il s'agit donc ici d'une action de type social, voire psychologique. De nombreux agriculteurs n'y ont pas recours, mais un nombre non négligeable d'entre eux en bénéficient.
- **Le secteur bancaire.** Les investissements dans le secteur agricole deviennent de plus en plus lourds (taille des exploitations, matériel sophistiqué, animaux sélectionnés, bâtiments spécifiques...) et nécessitent des emprunts conséquents. C'est pourquoi les emprunts agricoles sont subsidiés par les pouvoirs publics (cofinancement par l'Union européenne et la Région wallonne dans le cadre du programme de développement rural). Les subsides passaient jadis uniquement par l'Institut National de Crédit Agricole, banque publique créée à cette fin. Actuellement, toutes les grandes banques font du crédit agricole pouvant bénéficier de subventions. Le recours au crédit peut être risqué dans les conditions actuelles des marchés, avec des prix imprévisibles et très fluctuants. Les crises laitières successives ont montré la fragilité des exploitations trop endettées, obligées de rembourser leurs emprunts alors même que les prix du lait étaient très bas. Dans une économie très monétarisée et capitalisée, les relations entre banques et éleveurs sont régulières et étroites. Le recours à l'emprunt est également indispensable pour assurer la reprise des exploitations.
- **L'AWEX.** Les productions agricoles, dont la viande bovine et les produits laitiers, sont exportés dans des proportions significatives. Les agriculteurs sont donc impliqués dans la politique wallonne à l'exportation. Mais les commerçants et les grandes entreprises sont bien sûr plus directement concernées.
- **Le citoyen** (cf. infra).
- **Des associations diverses** (Interenvironnement Wallonie, Nature & Progrès, Gaïa, Greenpeace, Natagora, WWF, Test-Achat, ...)

Focus sur les acteurs des filières lait et viande

L'amont

Les fournisseurs proposent aux éleveurs bovins différents types d'intrants comme des aliments pour bétail, des animaux, des produits divers (engrais, etc) ou encore du matériel (machines, salle de traite, etc). Par ailleurs, des prestataires de services (vétérinaires, nutritionnistes ou entreprises de travaux agricoles) offrent aux éleveurs des services spécifiques. La fabrication d'aliments concentrés représente une activité importante, surtout développée en Flandre. Elle mobilise trois catégories d'acteurs : les fabricants, les négociants-fabricants et les négociants-distributeurs. (Petel *et al.*, 2019^a)

La production belge totale d'aliments concentrés, estimée à 7 123 000 tonnes en 2014, présente un solde net des flux⁴⁵ à l'équilibre. Cette activité concerne 170 sites de productions (160 en Flandre et une dizaine en Wallonie) et occupe près de 3.000 emplois (2.700 en Flandre et 300 en Wallonie). La production d'aliments concentrés pour bovins en Belgique s'élève à environ 1,5 millions de tonnes en 2017. Près de 600 000 tonnes sont consommées par les exploitations bovines wallonnes, réparties à part égale entre bovins laitiers et bovins viandeux. (Petel *et al.*, 2019^a)

L'aval

La structure des filières lait et viande bovine en aval de la production sont schématisées aux figures 20 et 21. Du producteur au consommateur, de nombreux cheminements sont possibles et plusieurs acteurs sont présents. Cela implique donc la coexistence de plusieurs circuits de commercialisation : les circuits longs (conventionnels), les circuits courts (basés sur la transformation et la vente à la ferme) et les circuits intermédiaires (filières courtes). Les différents acteurs de l'aval peuvent être situés aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, la structuration des filières bovines s'organisant au niveau national et non pas régional. (Petel *et al.*, 2019^{a et b})

⁴⁵ Solde des flux = aliments concentrés produits + aliments concentrés importés – aliments concentrés exportés

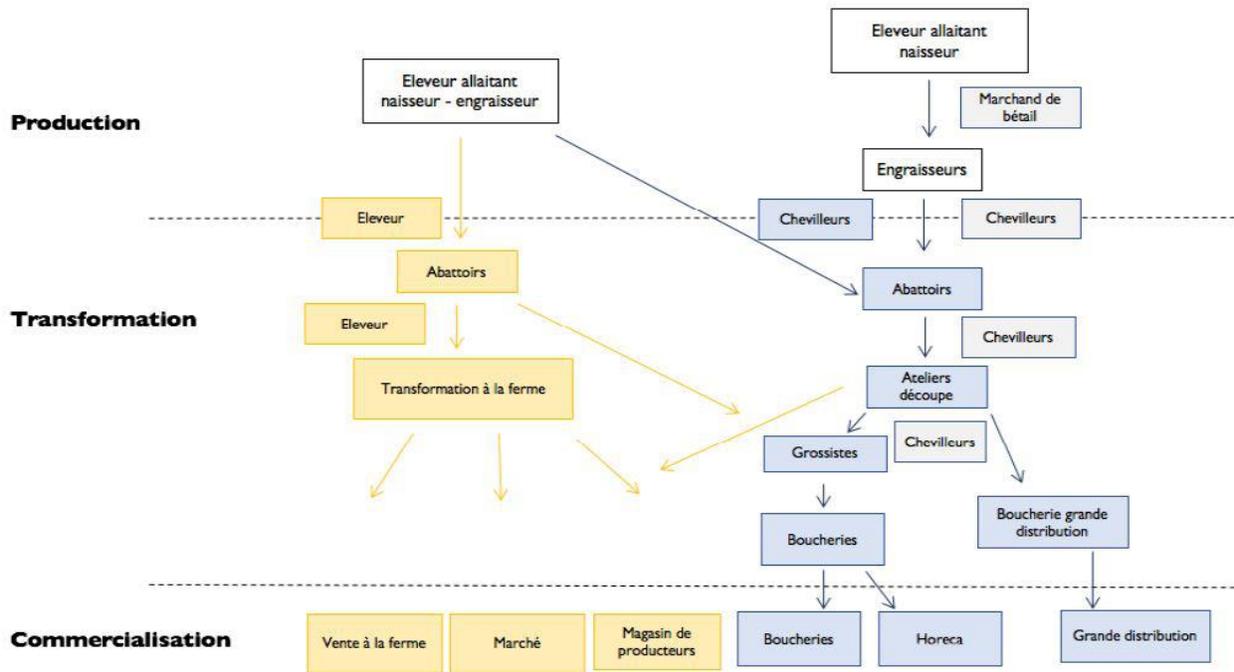


Figure 20 : Plan des acteurs de la filière viande bovine (production et aval - Petel et al., 2019^a).

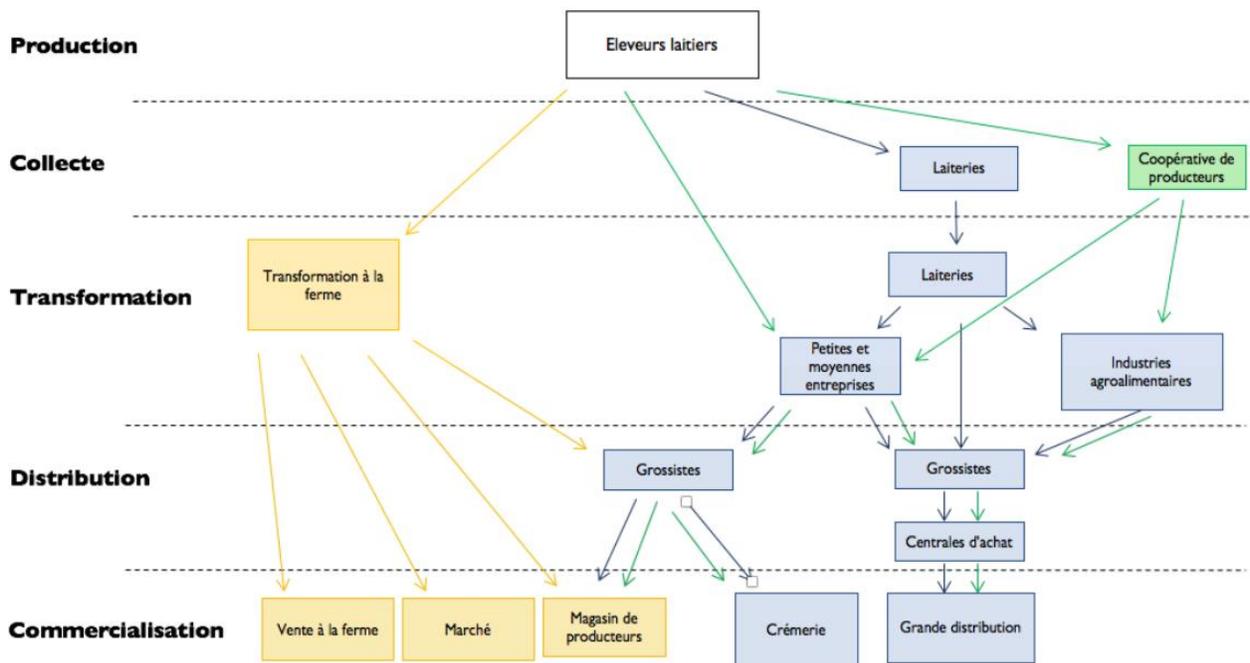


Figure 21 : Plan des acteurs de la filière lait (production et aval - Petel et al., 2019^b).

Le marchand de bétail est le trait d’union entre l’éleveur et l’engraisseur. Il achète les jeunes bovins (veaux ou broutards) aux éleveurs en passant de ferme en ferme pour les revendre ensuite à l’engraisseur. Le transfert peut se dérouler en utilisant un marché (Bruges et Ciney étant les deux dernières structures en activité en Belgique). Les marchands de bétail maigre peuvent devenir propriétaires des bêtes ou peuvent travailler à la commission : ils sont alors considérés comme des transporteurs. (Petel *et al.*, 2019^a)

L’engraisseur ne s’occupe pas de la phase d’élevage. Il achète les animaux au marchand de bétail puis, une fois engraisés, ils sont revendus à un chevilleur pour être abattus. La majorité des **engraisseurs** ne sont pas situés en Région wallonne. Ces structures sont en effet établies en Flandre ou dans certains pays étrangers. Notons que certains abattoirs commencent à posséder leurs propres centres d’engraissement de grosse capacité (500 taurillons). Cette intégration leur permet de mieux contrôler les flux de bovins mais aussi de s’assurer de la qualité des carcasses. (Petel *et al.*, 2019^a)

Le chevilleur est responsable de l’opération économique permettant de faire le lien entre l’animal vivant et la viande. Il achète le bovin engraisé pour l’amener à l’abattoir. Ce rôle de cheville est aujourd’hui tenu par différents types d’acteurs, ce qui signifie que l’engraisseur peut être en contact avec différents interlocuteurs pour vendre ses animaux. Historiquement, il s’agit de **marchands de bétail** indépendants. Ces derniers réalisent généralement le suivi de plusieurs étapes clés de l’aval (transformation et distribution). Ils achètent les bêtes à l’éleveur, les amènent à l’abattoir, récupèrent les carcasses, les transfèrent à un atelier de découpe et déterminent ensuite leur destination en fonction des besoins des opérateurs de la distribution et de leur clientèle. Ils assurent ainsi le lien entre les éleveurs ou centres d’engraissement, les abattoirs, les ateliers de découpe et les acteurs de la commercialisation. De nombreux éleveurs passent encore par un marchand. Cependant, le nombre de marchands est en diminution en Belgique, leurs deux fédérations ne comptant aujourd’hui plus que 700 membres, dont une centaine seraient actifs en Wallonie. Ces derniers se regroupent sous forme de plus grosses structures. La plupart des marchands sont aujourd’hui âgés et ne sont plus remplacés. Certains se reconvertissent en transporteurs pour les abattoirs ou les ateliers de découpe. Aujourd’hui, ces activités de commerce sont de plus en plus réalisées sans passer par les marchands indépendants. Le rôle de cheville peut alors être tenu par les **abattoirs** qui sont alors en contact direct avec les engraisseurs. Ces derniers peuvent vendre les animaux à un abattoir après la phase de finition ou bien travailler sous contrat avec cette structure. Certains **ateliers de découpe** assurent aussi le rôle de chevilleur. Dans des **circuits de type intermédiaire**, les éleveurs travaillent sous contrat (pour une partie ou l’ensemble de leurs bêtes) avec un ou plusieurs acteurs de l’aval. (Petel *et al.*, 2019^a)

La vente de l’animal au marchand de bétail / chevilleur peut s’effectuer de deux manières :

- Soit « sur pied » avec une vente qui porte donc sur l’animal vivant. Elle repose souvent sur l’appréciation du chevilleur qui détermine visuellement le poids et la conformation de la future carcasse. Dans certain cas, un premier marchand fait l’intermédiaire en achetant à l’éleveur et en revendant au chevilleur.
- Soit « en carcasse » avec une vente qui porte sur le poids de la future carcasse (poids carcasse froide). Le prix perçu par l’éleveur est donc connu plus tard après l’abattage mais s’avère moins

tributaire des appréciations des chevilleurs (ou du marchand). Ce type de vente est de plus en plus pratiqué chez les éleveurs strictement engraisseurs et pour des bêtes vendues dans le cadre de contrats de commercialisation.

Les abattoirs sont situés dans les deux régions du pays. En ce qui concerne la Wallonie, leur nombre a diminué de moitié depuis 1985, passant d'une soixantaine d'établissements à une trentaine encore en activité aujourd'hui. Ce recul s'explique par la faible rentabilité de ces structures pour qui les investissements liés aux mises aux normes sont difficilement supportables. La concurrence est également de plus en plus forte avec les établissements en Flandre, aux Pays-Bas et en Allemagne basés sur un abattage industriel. La majorité des abattoirs wallons sont aujourd'hui gérés par des sociétés privées ; seuls quelques abattoirs communaux ou gérés par des intercommunales sont encore présents sur le territoire. Ces structures assurent l'abattage des bêtes et la mise en carcasse. Il est à noter que tous les abattoirs ne sont pas destinés à abattre des bovins, certains s'étant spécialisés dans d'autres spéculations (porcins, volailles ou caprins/ovins). A la sortie de l'abattoir, la majorité des carcasses sont envoyées dans des ateliers de découpe. Ces derniers peuvent être situés sur le même site que l'abattoir. (Petel *et al.*, 2019^a)

Les ateliers de découpe assurent la première ou la seconde transformation des carcasses. Cette activité prend de l'ampleur en raison d'une demande croissante de produits transformés par la **grande distribution** et les **boucheries**, au détriment des carcasses.

Les laiteries, au nombre de 15 environ pour la Belgique, assurent la collecte de lait et la première transformation (lait de consommation, beurre, crème, poudre de lait). Elles sont, pour la plupart, des coopératives. Les exploitants sont sous contrat avec leur laiterie et possèdent un quota de livraison. Elles fournissent directement la **grande distribution** ou des **PME / industries agroalimentaires**.

Les PME et les industries agroalimentaires réalisent la seconde transformation (yaourts, fromages, glaces, biscuits, etc.). Il s'agit d'une part de multinationales de l'industrie agroalimentaire ayant leur siège en Wallonie orientées vers la production de lait de consommation, de beurre, de fromages et de produits frais. D'autre part, des petites et moyennes entreprises transforment une partie de la production notamment en fromages et crèmes glacées. Les produits finis transitent ensuite par des **centrales d'achat** ou des **grossistes** avant de gagner la **grande distribution** ou les **crémeries**.

! Les acteurs d'amont et d'aval sont multiples et bien organisés. Le schéma classique de fonctionnement des filières lait et viande laisse peu de marges de manœuvre au producteur.

La commercialisation

Le circuit de commercialisation peut être soit de type long, soit de type court, ce dernier étant minoritaire pour le lait comme pour la viande.

La notion de circuit « long » ou de circuit « court » ne renvoie pas à la distance physique entre producteur et consommateur mais bien au nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation. Les « circuits longs » sont des canaux d'au moins quatre niveaux indépendants ou, autrement dit, d'au moins deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Il en résulte que si le circuit long est souvent associé à la grande distribution, cette dernière fait aussi une place aux produits issus d'un circuit court. A l'inverse, il est fréquent que des petits détaillants commercialisent des produits issus des circuits longs. (CGAAER, 2014)

Notons que les maillons de l'amont comme de l'aval peuvent être aussi bien localisés en Wallonie qu'en Flandre (voir supra). Dans le cadre de la réflexion prospective, il importe donc de garder à l'esprit que les filières bovines s'organisent au niveau national, voire international et non régional.

Les circuits longs

La viande

La production de viande bovine en Belgique est excédentaire (taux d'auto-provisionnement de 139,5%). L'exportation devient donc plus que jamais vitale, ce qui est particulièrement vrai pour la valorisation du cinquième quartier. Ce taux d'autosuffisance est à relativiser selon le type d'animaux en bovins (très important en vaches laitières de réforme et en veaux, moins pour les gros bovins de races à viande). Les exportations de viande restent très orientées vers les pays limitrophes. (SOGEP, 2016)

En 2017, l'abattage des bovins en Wallonie représente 204 461 têtes contre 920 142 en Flandre, soit 18 % des abattages au niveau national⁴⁶. Ces chiffres ne font que refléter l'activité des abattoirs selon leur localisation, sans préjuger de la provenance de l'animal. Les bovins abattus sont principalement de deux types : des jeunes bêtes et des taureaux (essentiellement de race BBB) et des vaches de réforme destinées à l'exportation⁸¹. L'abattage des vaches de réforme a tendance à croître alors que celui des taureaux connaît une relative stagnation au fil des ans (Figure 22).

En 2015, les industries wallonnes actives dans le secteur de la viande bovine employaient plus de 2 000 personnes (SPW, 2018). La viande bovine wallonne exportée est essentiellement de la viande fraîche, dont plus de 75% sont à destination de trois pays voisins : Allemagne, Pays-Bas et France.

⁴⁶ Statbel : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/api/views/cb9797a2-73f7-4bcb-b5a0-6cc817d10227/result/PDF> (dernière consultation le 11/09/2018)

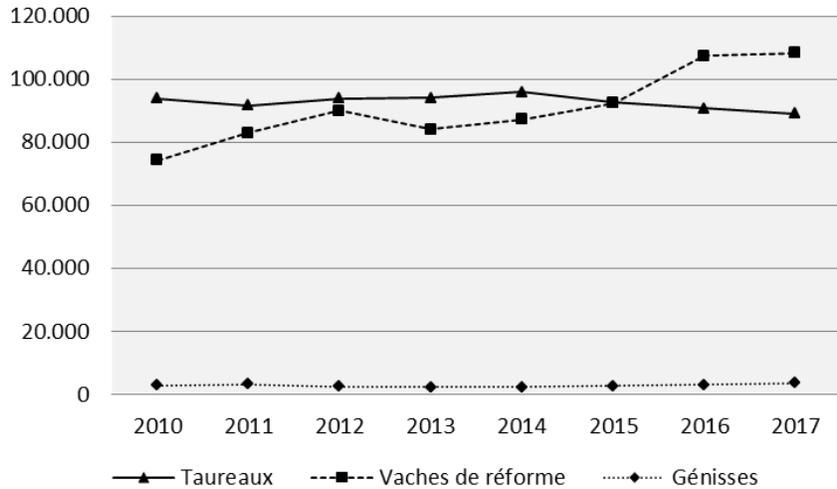


Figure 22 : Evolution du nombre de bovins abattus en Wallonie selon les principales catégories⁴⁷.

Le marché intérieur reste très concentré et partagé entre la grande distribution et les boucheries (Figure 23). En 2017, la grande distribution représente plus de deux tiers de la vente de viande bovine en Belgique, avec environ 40% dans la grande distribution classique, 20% dans les supermarchés de proximité et plus de 13% dans les hard discounters (dont les parts de marché ont augmenté ces dernières années). Les boucheries traditionnelles représentent 20% des parts de marché (en recul). (SOGEPA, 2016)

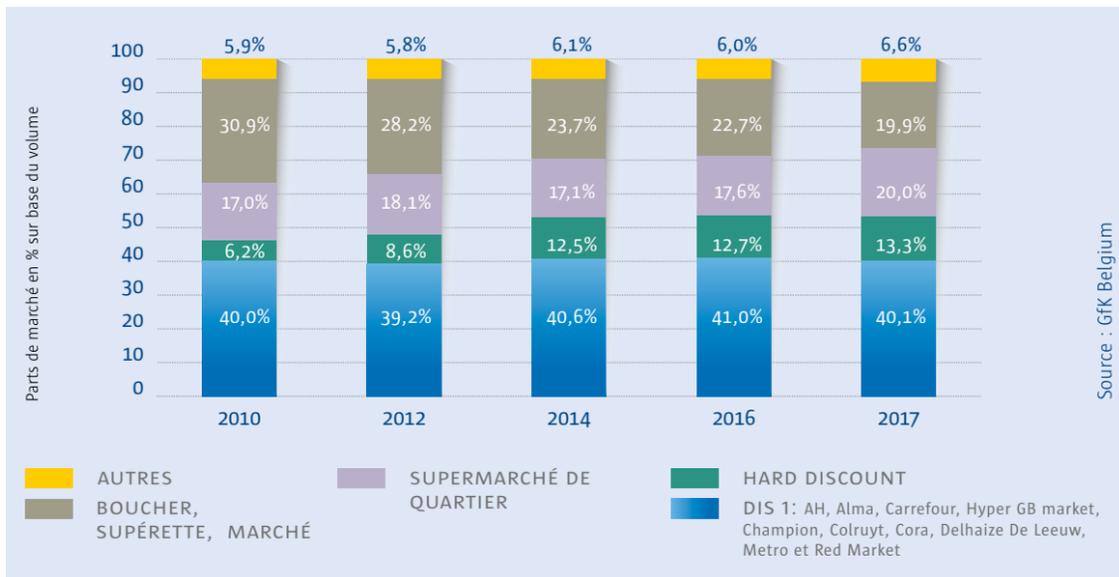


Figure 23 : Parts de marché des canaux de distribution de viande fraîche en Belgique (Belgian Meat Office, 2018).

⁴⁷ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus#figures>

Comparativement à d'autres pays, il y a peu de différences entre les produits commercialisés en boucherie et en GMS (Grande et moyenne surface). Le Blanc Bleu Belge domine encore le fond de rayon, mais il n'y a pas de distinction entre les produits bas, moyen, et haut de gamme. Ainsi, la plupart des boucheries sont desservies par les mêmes grossistes pour le même type de produit que la grande et moyenne surface, n'incitant que peu le consommateur à établir des choix d'achats différents. Cela tire le prix du produit « cœur de gamme » à la baisse. En effet, en Belgique, la viande en GMS est un produit d'appel avec un positionnement « prix » relativement bas (26% moins élevé qu'en France en 2013). De plus, la viande de vache laitière est très peu commercialisée et valorisée (en Wallonie) pour constituer une référence prix inférieure. (SOGEPA, 2016)

Le marché de l'Horeca est principalement fourni par des flux d'importation, avec une augmentation de plus en plus importante en provenance des Etats-Unis, de l'Irlande, de la France et du Royaume-Uni (Ecosse). Les analyses ont permis de mettre en exergue que la protection du marché liée à la race Blanc Bleu Belge s'effritait significativement suite à une importation marquée de viandes et de préparations plus différenciantes essentiellement à destination de la restauration. (SOGEPA, 2016)

Le lait

Les coopératives laitières wallonnes, au nombre de 4, collectent 1035 millions de litres (soit 86 % du lait produit par les producteurs wallons) auxquels s'ajoutent 500 millions de litres collectés en Flandre et 280 millions de litres en dehors de la Belgique (Collège des Producteurs, 2019^a). Le lait collecté est transformé majoritairement en Wallonie (pour 77% du lait récolté) ainsi qu'en Flandre (21%) ou dans des pays tiers (moins de 2% - Lebacqz, 2015). Une partie des produits issus de la première transformation (lait de consommation, crème, beurre, lait en poudre ou lait concentré) sont directement destinés au circuit de la grande distribution (sous forme de produits finis) où ils seront vendus sous marque distributeur. Le reste (sous forme de produits en vrac) est distribué à l'industrie agro-alimentaire où a lieu la seconde transformation.

En 2017, le volume de lait transformé par l'industrie laitière belge a été de 4,8 milliards de litres, dont 3,8 milliards collectés, 1,2 milliards importés et 0,2 milliard exportés (CBL, 2018). Depuis 2008, les livraisons de lait ont augmenté de 0,9 milliard de litres (+27 %) alors que les volumes de lait transformés l'ont été de 1,7 milliards de litres (+55 %). La hausse de la transformation laitière est la résultante d'investissements importants opérés ces dernières années par l'industrie laitière et qui dispose maintenant d'infrastructures surdimensionnées au regard du potentiel de production national. Le chiffre d'affaires de l'industrie laitière s'élève en 2017 à 5,5 milliards d'euros avec une balance commerciale laitière négative (lait et produits dérivés exprimés en valeur monétaire CBL, 2018). En effet, la valeur des importations est de 3,5 milliards d'euros contre 3,3 milliards pour les exportations. Les exportations de produits laitiers réalisées par la Belgique sont passées de 1,9 milliards en 2006 à 3,3 milliards d'euros en 2017 (+74%). La balance commerciale en Wallonie est également négative, ce qui traduit une capacité de transformation de l'industrie laitière wallonne supérieure à la production de lait du territoire (SPW, 2018). En 2015, les industries laitières wallonnes employaient plus de 1 560 travailleurs, soit environ 30 % des effectifs du secteur au niveau belge (FEVIA Wallonie, 2016).

Le circuit de commercialisation conventionnel approvisionne à la fois des filières standardisées et de masse et les marchés internationaux (export). Le poids de l'industrie laitière et celui de la grande distribution pèsent donc sur le rapport de force avec le producteur. En effet, ces poids lourds de l'aval peuvent mettre en concurrence de nombreux fournisseurs pour contenir leurs coûts et rester compétitifs dans un marché mondialisé.

! Le circuit de commercialisation de type long est principalement orienté vers une production de produits standardisés pour la grande distribution et l'export. Ces stratégies influencent le rapport de force entre l'éleveur et les acteurs de l'aval (industrie et grande distribution). Bien que les marchés du lait et de la viande de taurillons soient assez captifs, les prix de vente fluctuent en fonction des cours mondiaux.

Les circuits courts

Un regain d'intérêt est observé pour les produits locaux et les circuits courts qui permettent une certaine forme de relocalisation de l'économie. Ainsi, de nouveaux modes de vente apparaissent : vente à la ferme, vente via internet, comptoirs fermiers, groupes d'achats communs et groupes d'achats solidaires, les paniers, etc. Le numérique pourrait permettre aux éleveurs de toucher un public plus large et de maintenir un lien plus étroit avec leurs clients (communication sur les réseaux sociaux, etc.).

Soulignons que les grandes et moyennes surfaces font aussi une place aux produits issus d'un circuit court en se lançant dans la création de linéaires dédiés aux produits fermiers locaux. (CGAAER, 2014)

Selon l'AFSCA, le nombre de producteurs qui traitent ou transforment leurs produits avant de les vendre (dénommés "producteurs fermiers") s'élèverait en Wallonie à 933 soit environ 6.4% des producteurs. Une enquête en Wallonie montre que la vente directe se fait principalement à la ferme (90%). Les ventes directes représentent plus de 50% des ventes totales pour 17% des producteurs fermiers.

En 2018, la Wallonie compte 560 producteurs fermiers⁴⁸ qui transforment leur lait (en totalité ou en partie) dans leur exploitation pour produire des fromages, du beurre, des yaourts et de la crème glacée. Ces produits sont ensuite vendus à la ferme, sur des marchés, dans des magasins de proximité, crémeries, etc (La Spina, 2016). Le nombre de producteurs fermiers est en progression de 17 % par rapport à 2016.

En 2018, 59 éleveurs wallons ont une activité de transformation de la viande à la ferme. Toutefois, l'abattage doit être réalisé dans un abattoir agréé, car la viande est destinée à la vente et non à l'autoconsommation. Tout comme le lait, la viande et ses produits transformés sont ensuite commercialisés via différents canaux (à la ferme, sur des marchés ou dans des magasins de proximité).

⁴⁸ <http://www.afsca.be/professionnels/venteferme/>

Notons que la transformation et la vente de produits en circuits courts ne concernent bien souvent qu'une partie de la production de l'exploitation. La dépendance aux circuits longs reste donc généralement de mise.

Les circuits intermédiaires

D'autres circuits de commercialisation, qualifiés d'intermédiaires, se développent en Wallonie dans lesquels les producteurs sortent du schéma conventionnel. Ils peuvent alors se regrouper au sein d'une coopérative de producteurs ou s'associer directement à un opérateur de transformation/distribution en respectant un cahier des charges spécifique.

En bovin viande, il existe différentes démarches (énumération non exhaustive) :

- Les labels de qualité des distributeurs (**Arden'beef** pour Colruyt ou **Bleue des Prés** pour Carrefour) :

Le rôle de cheville est dans ces cas-là tenu par un acteur intégré à la démarche, et non un marchand indépendant. Il peut s'agir de l'abattoir, de l'atelier de découpe ou d'un marchand sous contrat avec un des différents maillons. (Petel *et al.*, 2019^a)

- Les groupements de producteurs en élevage biologique.

La **coopérative G.V.B.O.B.** (Groupe de Viande Bovine d'Origine Belge) rassemble plusieurs éleveurs allaitants wallons en agriculture biologique. Elle tient le rôle de chevilleur en négociant avec les abattoirs qui travaillent à façon, tout en assurant le transport des animaux. Elle assure ensuite l'écoulement des carcasses vers les opérateurs de la distribution (Delhaize). (Petel *et al.*, 2019^a)

Sainbiooz est une autre initiative qui vient de voir le jour en élevage bovin bio. Il s'agit d'une coopérative, lancée à l'occasion de la foire agricole de Libramont 2019, qui s'est fixée comme objectif la maîtrise de la filière depuis la production de viande jusqu'au distributeur.⁴⁹

- Les groupements de producteurs en élevage conventionnel.

Deux coopératives wallonnes d'éleveurs de viande bovine sont en cours de constitution en 2019 : "**En direct de mon élevage**" (100 éleveurs-engraisseurs de toute la Wallonie⁵⁰) et « **Les éleveurs Belges** » (88 éleveurs-engraisseurs wallons) qui viennent se rajouter à celle formée en 2018 suite à l'affaire Veviba avec le concours de la FWA (« **la coopérative des éleveurs de Wallonie** »).

⁴⁹ <http://sainbiooz.be/>

⁵⁰ <https://www.dhnet.be/actu/belgique/premiere-en-belgique-les-eleveurs-wallons-s-unissent-contre-les-geants-de-l-industrie-agroalimentaire-5d013512d8ad580bf0488419>

- Les halls relais agricoles d’ateliers partagés.
L’ASBL **Agrinew** (émanation du CER groupe) met à disposition des producteurs des outils de transformation partagés pour leur permettre de se familiariser avec les techniques de découpe, de transformation et d’emballage de viandes⁵¹.

En lait, des initiatives similaires voient le jour (énumération non exhaustive) :

- La **coopérative BioLait Wallonie** regroupe 25 producteurs de lait biologique wallons. Elle assure la collecte du lait dans les exploitations puis négocie avec différents transformateurs biologiques pour obtenir des prix rémunérateurs pour les agriculteurs. Biolait collabore ainsi avec l’industriel Puur Natuur, mais aussi avec de plus petites fromageries coopératives comme la fromagerie du Gros Chêne et celle du Bairoû. (Petel *et al.*, 2019^b)
- La filière laitière wallonne « **Marguerite Happy Cow** », issue d’une démarche multipartenariale, associe les producteurs laitiers avec la fromagerie de Herve et la SCAR qui s’engagent à produire selon un cahier des charges régional valorisant l’herbe. Le lait produit est ensuite récolté par le collecteur Milcobel. La transformation est réalisée par un fromager de la fromagerie de Herve. (Petel *et al.*, 2019^a)
- La **Fromagerie des Ardennes**¹⁴⁵ s’occupe de la collecte du lait dans les fermes situées dans un rayon de 30 km puis en assure la transformation en différents produits laitiers. (Petel *et al.*, 2019^a)
- En réaction à la crise du lait de 2009, des éleveurs laitiers ont créé la coopérative **Faircoop** qui vend des produits laitiers rémunérateurs sous la marque **Fairbel**. Cette démarche a été sujette à critiques en raison de l’origine de collecte du lait qui provenait au départ du Grand-Duché de Luxembourg et non des éleveurs coopérateurs⁵². Toutefois, Faircoop se donne comme objectif à terme de valoriser l’ensemble du lait de ses coopérateurs belges dans une structure de prix équitable⁵³.
- En 2018, la coopérative **Coferme** (Chimay) a lancé « **c’est qui le patron ?** », un nouveau label regroupant 90 éleveurs de l’Entre-Sambre-et-Meuse. Les consommateurs ont pu participer à l’élaboration du cahier des charges pour la production d’un lait durable et responsable.⁵⁴

! A côté des circuits de commercialisation long, les éleveurs ont la possibilité soit de vendre en direct ou par l’intermédiaire d’un opérateur (circuits courts), soit de former une organisation de producteurs ou une coopérative en s’associant avec d’autres éleveurs et/ou opérateurs (circuits intermédiaires). Les circuits court et intermédiaire semblent encore marginaux mais répondent à une demande de plus en plus grande du consommateur soucieux de produits alternatifs et locaux. Les circuits alternatifs prônent un changement de modèle de commercialisation en mettant davantage en relation le producteur/éleveur avec le consommateur.

⁵¹ https://culturalite.be/Acteurs_Agriculture/?AgrineW

⁵² <https://www.revuepolitique.be/fairebel-du-lait-belge-au-gout-dailleurs/>

⁵³ <https://www.fairebel.be/cooperative/>

⁵⁴ <https://www.lamarqueduconsommateur.be/>

Le citoyen

La consommation

Evolution de la consommation de viande bovine et de lait

Au fil du temps, les préoccupations d'autosuffisance alimentaire se sont estompées au profit d'une certaine recherche du raffinement et du plaisir dans l'alimentation. Le ménage a vu ses revenus augmenter dans un contexte d'offre alimentaire toujours plus abondante et diversifiée. En parallèle, les opportunités de dépenses se sont multipliées, notamment dans les loisirs, les transports et les communications. Les ménages ont alors consacré moins d'argent (par rapport au revenu disponible) et de temps à l'alimentation. Un effet directement perceptible est constaté au niveau du budget du ménage, dont la part consacrée à l'alimentation passe de 36 à 15% entre 1961 et 2009. (Winandy *et al.*, 2012)

La consommation de viande bovine et de lait en Belgique et en Europe stagne, voire diminue, alors que la demande de pays émergents (Asie, Afrique) augmente en raison du développement de leur classe moyenne qui souhaite s'affirmer (les produits animaux deviennent un luxe accessible). De nouvelles valeurs continueront à se mondialiser et à influencer les conduites alimentaires, telles que la référence au "local" et à l'environnement et au développement durable. (Mond'Alim 2030, 2017)

Dans bon nombre de pays, la viande bovine consommée provient essentiellement de vaches de réforme. La consommation préférentielle de jeunes bêtes (taurillon) de race Blanc Bleu Belge est spécifique à notre pays (cf. supra). La consommation de viande bovine s'érode (Figure 24). En 2017, la consommation de viande fraîche (bovin et veau) est de 5,0 kg/habitant, soit une baisse de 17% sur 5 ans (Figure 25). Un déplacement des lieux de consommation est également observé : la consommation domestique diminuerait, alors que celle dans l'Horeca croîtrait, mais en s'appuyant sur une offre de produits transformés et sur de la viande importée. Cela confirme la tendance constatée d'une consommation davantage axée sur les produits transformés et de préparations à base de viande (63 % des achats) que sur les morceaux nobles. Cela obligera la filière à se réorganiser avec un risque de diminution de la part de marché du Blanc Bleu Belge, caractérisé par un rendement élevé en morceaux nobles, au bénéfice d'autres races (françaises pour la plupart). En cela, la spécificité belge en termes de consommation de viande bovine tend à disparaître (cf. supra). (SOGEP, 2016)

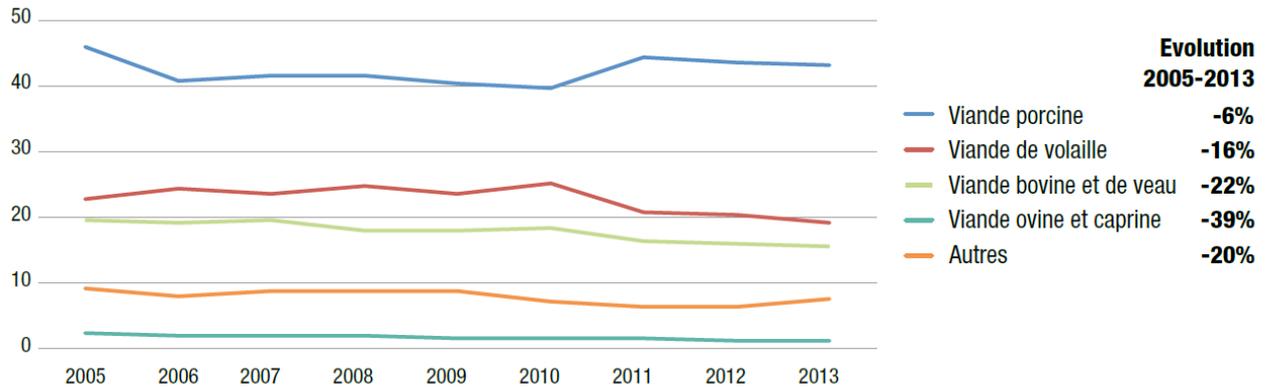


Figure 24 : Evolution de la consommation apparente de viandes en Belgique de 2005 à 2013 (en poids carcasse – SOGEPA, 2016).



VIANDE BOVINE



VIANDE DE VEAU

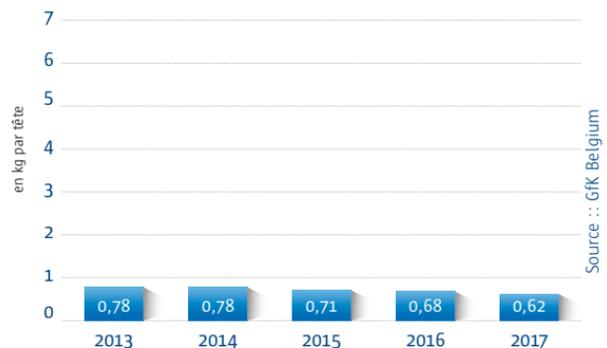
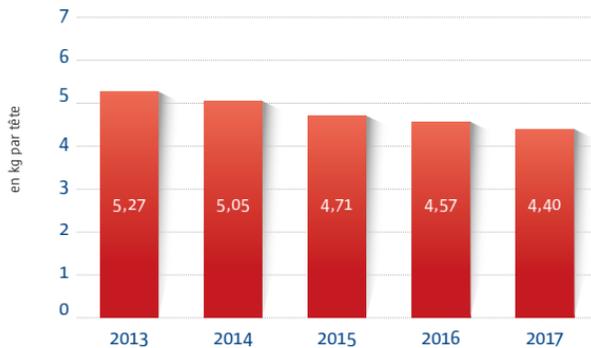


Figure 25 : Consommation de viande fraîche en Belgique (en kg/habitant - Belgian Meat Office, 2018).

Des changements dans les modes de consommation du lait et des produits laitiers sont aussi observés. Les consommations de lait de bouche et de beurre ont diminué, alors que les consommations de yaourts et fromages ont augmenté jusqu’aux années 2000 et se maintiennent depuis lors (Tableau 12). La consommation annuelle de lait et de produits laitiers par Belge s’élève à 263 litres équivalent lait (Collège des Producteurs, 2019^a).

Tableau 12 : La consommation ménagère des produits laitiers en Belgique (CBL, 2018).

l ou kg par habitant	1980	2000	2010	2015	2016	2017
Laits	84,3	64,2	51,9	48,6	45,3	45,9
Yaourt	4,8	10,4	10,7	10,4	10,3	10,4
Crème	0,7	1,9	2,5	2,6	2,6	2,6
Beurre	6,5	3,2	2,4	2,3	2,3	2,2
Fromage	10,2	14,9	15,9	14,9	15,1	14,7

! La consommation de viande bovine est en baisse constante au fil des ans. Un transfert de la consommation des morceaux nobles de viande vers les produits transformés s’opère. Concernant le lait, la consommation de produits de seconde transformation (yaourt et fromage) se maintient.

Perception des élevages wallons et de l’image des produits (lait et viande)

En vue d’adapter ses activités de communication génériques, l’Agence Wallonne pour la Promotion d’une Agriculture de Qualité (APAQ-W) a mandaté deux études réalisées auprès d’un panel de consommateurs francophones, l’une portant sur la perception, les attentes, les comportements d’achat et de consommation de viande bovine (en 2018), l’autre sur les produits laitiers (en 2019).

Il ressort de ces enquêtes « consommateur » que 95% des répondants (âgés de 18 à 65 ans et plus) achètent de la viande bovine et 94% des produits laitiers. L’acte d’achat est réalisé majoritairement dans la grande distribution (58% pour le bœuf et 97% pour le lait), suivi par le commerce de proximité (19% pour le bœuf et 42% pour le lait). En outre, près d’une personne sur 10 achète ses produits laitiers directement chez le fermier (ce chiffre monte à 16% dans les petites localités).

Pour le bœuf, les critères d’achat (par ordre d’importance) sont : la qualité, le prix et l’origine. Quant au lait, il s’agit du prix, de la durée de conservation, des promotions, du format et de l’origine.

Pour la viande bovine, la principale race belge connue est le Blanc Bleu Belge. Plus de 70% des répondants la considèrent comme une viande de qualité, bonne pour la santé et facile à préparer. 12% des personnes interrogées ne consomment de la viande bovine que moins d’une fois par mois ou jamais, soit par goût, par conviction ou par manque d’informations.⁵⁵

Les trois produits laitiers à la plus haute pénétration et fréquence de consommation sont : le fromage, le beurre, et le lait. Ce dernier est davantage consommé par les femmes (83%) et les 35-54 ans (83%). L’ensemble des produits laitiers sont plus consommés par les ménages avec enfants. Le plaisir et le goût

⁵⁵ <http://www.apaqw.be/Apaqw/media/PDF/brochures/viabovfortra18.pdf>

sont deux raisons de consommation des produits laitiers. Une personne sur deux consomme des produits laitiers par habitude depuis l'enfance. Ceux qui se déclarent plus volontiers « flexitarien », voire ne consommant pas de produits laitiers, se trouvent dans la catégorie des 18 à 34 ans et sont majoritairement des femmes.

63% ont une image positive de l'élevage laitier wallon (particulièrement les hommes, les 55 ans et plus et les habitants des communes rurales). Plus de 6 personnes sur 10 considèrent que l'élevage laitier permet de préserver notre terroir (ruralité, paysages) mais son impact environnemental est plus nuancé. La majorité des répondants perçoivent les producteurs laitiers comme ayant une vision pessimiste de l'avenir et de leur métier.

Concernant les produits laitiers (PL), cinq profils de consommation ressortent :

1. **Santé** (6%) : importance du lait pour la santé, la croissance des enfants et l'équilibre alimentaire ;
2. **Alternatives** (22%) : importance accordée à l'impact environnemental des PL, préférence pour les alternatives végétales ;
3. **Héritage** (34%) : consommation réfléchie, responsable, importance accordée aux produits bio, image très positive des PL ;
4. **Réticence** (13%) : peu d'implication/d'intérêt dans la catégorie des PL ;
5. **Nécessité** (25%) : consommateur lambda, consommation traditionnelle des PL, attention accordée au prix, achat en supermarché.

! De manière générale, la perception de la viande bovine et des produits laitiers est assez positive. Les jeunes et les femmes semblent toutefois moins attachés aux produits animaux en adoptant un profil de consommation de type flexitarien. Le consommateur considère que l'élevage de bovins joue un rôle important dans le maintien du caractère rural des campagnes et perçoivent les éleveurs comme ayant une vision pessimiste de leur avenir.

Les attentes sociétales

L'élevage a connu au cours du siècle dernier des évolutions structurelles et fonctionnelles importantes : le cheptel s'est concentré, les élevages se sont agrandis et spécialisés, en même temps que disparaissaient de nombreuses petites structures. Cette intensification a permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en Europe, voire même de la dépasser. Cette souveraineté alimentaire, reléguant les périodes de disettes au passé, est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cela a changé radicalement le regard porté sur le système alimentaire qui devient générateur d'angoisses. Ces angoisses résultent de l'industrialisation de la production de nourriture et de la mondialisation des échanges qui conduisent à une banalisation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Une distance croissante entre le consommateur et le producteur est observée concomitamment à une filière (du champ à l'assiette) qui s'est considérablement allongée (multiplication des intermédiaires), complexifiée, opacifiée et déshumanisée. (CGAAER, 2014)

On n'a jamais si bien mangé et on n'a jamais aussi peu su ce que nous mangions. Notre alimentation est devenue abstraite : le consommateur a du mal à connaître l'origine et la nature de ce qu'il mange, notamment la composition des aliments. Ce processus d'abstraction touche l'alimentation mais aussi le métier d'agriculteur et le statut de la terre. De cet éloignement naît une sorte d'incompréhension qui, ajoutée à l'ignorance, suscite des malentendus et, *in fine*, une bonne partie de la crise identitaire qui secoue actuellement le monde agricole et des controverses associées. (Hervieu, 2002)

Dans nos sociétés de « ventres pleins », la perception de l'agriculture évolue donc. La question qui se pose aujourd'hui n'est plus « aura-t-on à manger demain ? » mais « comment ma nourriture a-t-elle été produite ? ». Les impacts sur l'environnement naturel (pollution des eaux, du sol, de l'air) et humain (odeurs, bruits, pathogènes), et la sensibilité croissante de la population aux conditions de vie des animaux ont conduit à une critique de plus en plus radicale de certains modes d'élevage dits intensifs ou industriels. Ces contestations concernent l'élevage dans son fonctionnement, son organisation voire même son principe. (Delanoue *et al.*, 2014)

! Les attentes sociétales évoluent : la question de l'autosuffisance alimentaire cède la place à celles relatives à la santé, au bien-être animal, à l'environnement et au climat. Certaines contestations viennent remettre en cause l'élevage dans son mode de fonctionnement, voire dans son principe.

Les controverses

Si l'élevage est source d'externalités positives (voir supra), il génère également des impacts négatifs (dysservices - Neumeister *et al.*, 2018) qui sont bien souvent à l'origine de controverses⁵⁶ questionnant « la place de l'élevage et le traitement des animaux dans la société ». Cela renvoie donc à l'acceptabilité sociale de l'élevage⁵⁷.

Les controverses liées à l'élevage de bovins portent à la fois sur le système de production (avec l'animal en position centrale) et sur le produit en tant que tel (viande et lait). Souvent, les controverses s'invitent dans les médias et dans les débats publics sur les types ou modes d'élevage, ravivant la guerre symbolique des « modèles » (Mer R., 2016) :

- Elevage industriel vs élevage conventionnel ou biologique ;
- Elevage confiné vs élevage plein air ;
- Elevage intensif vs élevage extensif ;
- Petits élevages familiaux vs « fermes-usines », « élevages XXL ».

⁵⁶ Une controverse est un conflit triadique opposant deux protagonistes sur une question précise avec comme enjeu de rallier le public à leur cause. Le débat prend une tonalité dramatique, c'est-à-dire chargée d'affect ou de gravité, et est souvent lié à une incertitude scientifique.

⁵⁷ L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus durant lequel les parties prenantes construisent ensemble les conditions minimales à respecter pour qu'un projet s'intègre dans son milieu naturel et humain.

Les controverses sur le système de production

Les remises en cause de l'élevage par différents acteurs de la société peuvent être classées en quatre grandes thématiques : l'impact sur l'environnement, le bien-être animal, les risques pour la santé humaine et l'organisation de l'élevage.

L'impact de l'élevage bovin sur l'environnement

L'élevage bovin (surtout allaitant) est mis sur la sellette pour ses émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Le débat porte sur les chiffres, comme le pourcentage de méthane produit par les ruminants ou la compensation effectuée par le stockage dans les prairies. (Delanoue *et al.*, 2015)

Notons que si le réchauffement climatique n'est pas remis en cause, l'importance de son origine anthropique ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique. En effet, les climato-réalistes⁵⁸ vont à l'encontre du courant de pensée dominant qui rend l'activité humaine première responsable des dérèglements du climat.

Ce sujet de controverse s'est fortement étendu dans la sphère publique, notamment par le relais des médias, depuis la publication en 2006 du rapport de la FAO « Livestock's Long Shadow, Environmental issues and options », qui a évalué à 18% la contribution de l'élevage aux émissions de GES à l'échelle mondiale, soit plus que celle des transports. Selon ce rapport, les émissions sont pour plus des 3/4 liées aux ruminants et pour un peu moins d'un 1/4 aux monogastriques. Elles ont trois grandes origines : les changements d'usage des terres liés à l'alimentation du bétail (dont la déforestation), les émissions issues des effluents d'élevage et le méthane éructé par les ruminants. Ce rapport pointe également les perturbations que l'élevage intensif induit dans les cycles bio-géochimiques. Ainsi, le commerce international conduit à fortement déconnecter les sites de production des lieux de consommation. (Delanoue *et al.*, 2015)

L'élevage de ruminants est moins touché par les controverses relatives à la pollution des eaux (notamment par les nitrates). Il en va de même avec celles relatives à l'utilisation des terres pointant du doigt l'accaparement des terres arables par les cultures destinées aux animaux (compétition entre alimentation animale et humaine -feed vs food-). En effet, l'élevage bovin est peu concerné par ces critiques compte tenu de son lien au sol et de sa capacité à valoriser des parcours impropres à la culture (prairies permanentes). La problématique du soja, particulièrement prégnante avec son impact sur la biodiversité (déforestation), sur les émissions de GES (transport) et la question OGM, peut se poser mais de manière moins importante que pour les monogastriques.

! Les critiques sur les émissions de GES visent en premier lieu l'élevage bovin (surtout l'allaitant).

⁵⁸ <https://www.climato-realistes.fr/>

Le bien-être animal

L'approche biologique et zootechnique définit le bien-être animal comme une harmonie entre l'animal et son environnement, associée à des possibilités d'adaptation et à une souffrance limitée. Cette définition s'appuie sur les « cinq libertés de l'animal » définies par le « Farm Animal Welfare Council » en 1992 : (1) ne pas souffrir de faim ni de soif ; (2) ne pas souffrir de contrainte physique ; (3) être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; (4) avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux ; (5) être protégé de la peur et de la détresse. (Delanoue *et al.*, 2015)

Les systèmes d'élevage détenant de nombreux animaux, en claustration, avec des densités élevées et des rythmes de production rapide renvoient, dans la manière dont ils traitent les animaux, au concept cartésien d'« animal-machine » très contesté à l'heure actuelle. Quatre principaux sujets de débat sur le bien-être animal ressortent : les **conditions de logement**, avec en premier lieu l'accès des animaux au plein air, les **interventions humaines** potentiellement douloureuses (écornage, ...), l'**abattage** et la **sélection génétique**. Si les deux premières questions se posent peu pour le bovin, celle de sa mise à mort renvoie aux statuts sociaux ou juridiques des animaux (de l'animal objet à l'animal sensible) en lien avec l'évolution des relations homme – animal. Les questions « religieuses » se posent aussi quant aux abattages rituels (halal et casher – Mer R., 2016). La sélection génétique des bovins a favorisé l'hypertype (accentuation à l'extrême de traits de production) dans une logique de productivité. Cette sélection poussée, tant en laitier (Holstein) qu'en viandeux (BBB culard), peut rendre l'animal plus sensible à certains troubles (métaboliques, de fertilité, de boiteries, etc.), voire conduire à des difficultés de vêlage par les voies naturelles (cas du BBB culard avec césarienne quasi-systématique).

! L'élevage bovin semble moins remis en cause sur le bien-être animal que les autres productions, en raison d'une image pastorale à laquelle il est associé dans l'opinion publique. Toutefois, la question de l'abattage reste un sujet sensible et l'hypertype questionne les schémas de sélection.

Le risque pour la santé animale et humaine

Ces débats portent sur l'antibiorésistance et les maladies animales (épizooties ou zoonoses). Les interrogations et inquiétudes sur l'élevage ont pris de l'ampleur suite à la survenance d'un événement sanitaire majeur et très médiatisé : l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1996 et 2000. Dans ce contexte, plusieurs décisions politiques seront prises en matière de sécurité alimentaire, dont la création d'agences dédiées : l'AFSSA en France (1999) et l'Afsca en Belgique (2000). Cette crise a questionné la transparence des modes d'alimentation des animaux (farines animales), l'organisation des filières et leur traçabilité, y compris dans les échanges internationaux, la valorisation des produits et sous-produits, voire des déchets (carcasses – Mer R., 2016). D'autres crises sanitaires ont touché l'élevage (fièvre aphteuse en 2001 et 2007, grippe aviaire H5N1 en 2005-2006). Ces inquiétudes concernant la transparence et la sécurité sanitaire restent d'actualité (ex : lasagnes de cheval et affaire « Véviba »).

! Si aucune spéculation n'est à l'abri d'un risque sanitaire, l'élevage bovin est peu concerné par la problématique d'antibiorésistance.

L'organisation de l'élevage

L'organisation de l'élevage soulève deux principaux axes de questionnement : sur le modèle intensif, à l'échelle de l'exploitation, et sur la concentration des élevages, à l'échelle du territoire.

L'évolution vers un modèle de production intensif est perçue comme une « artificialisation » de l'élevage et un éloignement des processus « naturels ». Il est aujourd'hui de plus en plus remis en cause en raison de ses effets jugés négatifs sur l'environnement, le bien-être animal, la sécurité sanitaire, les conditions de travail des éleveurs et l'emploi. Ainsi, des difficultés économiques fortes ainsi qu'une faible rentabilité et de faibles revenus sont souvent rencontrés. Cette faiblesse structurelle impacte en partie le renouvellement générationnel mais pousse aussi à l'intensification pour réaliser des économies d'échelle, ce qui concourt à l'expression accrue de dysservices. De plus, la complexification du métier (agrandissement, contexte évolutif, législation, nouveaux outils etc.) exige pour les éleveurs l'acquisition de compétences toujours plus développées et diversifiées. (Delanoue *et al.*, 2015)

! La question de la concentration géographique des élevages se pose peu en Wallonie, à l'inverse de la Flandre ou encore de la Bretagne. Par contre, une certaine forme d'intensification, matérialisée par l'agrandissement des exploitations bovines wallonnes et de la taille du cheptel, est observée.

Les controverses sur le lait et la viande bovine

L'homme a naturellement un régime alimentaire omnivore où les protéines d'origine animale, la viande mais aussi le lait et les œufs, répondent de manière équilibrée à ses besoins en acides aminés essentiels (AAI) alors que certains aliments protéiques d'origine végétale, qui ont une composition déséquilibrée en AAI, nécessitent d'être consommés en grande quantité ou bien complémentés. (CGAER, 2014)

Le lait et la viande bovine, autrefois idéalisés, sont aujourd'hui remis en cause pour devenir un sujet de préoccupation. Ce changement de paradigme ébranle l'image séculaire « saine et vitale » des produits animaux car ils peuvent aussi constituer une menace pour la santé humaine. Sont mises en avant des maladies chroniques (intolérances, cancers, maladies cardiovasculaires, diabète), associées à une consommation importante de protéines animales.

Une revue de presse quotidienne, réalisée par la SoCoPro asbl, a permis d'évaluer la réalité des messages controversés liés à l'agriculture dans la presse écrite. Il en ressort qu'en moyenne sur l'année 2016, 68 % des articles traitant d'agriculture dans la presse générale sont positifs. Les sujets controversés sur le lait concernent 24 % des articles alors que ceux sur la viande concernent 40 % des articles. Il faut également

noter que la presse de proximité comprend 84 % d'articles positifs (60 % pour les autres quotidiens). (Collège des producteurs, 2016)

Viande bovine et nutrition –apports nutritionnels et relations santé

La viande bovine est un aliment de bonne densité nutritionnelle. Elle présente des quantités de lipides variables selon la race, le sexe, le type de morceau et l'âge à l'abattage. Concernant le profil en acides gras, la viande est caractérisée par une faible proportion d'acides gras polyinsaturés avec un rapport omega-6/omega3 correct (< 5) et des teneurs faibles en acides gras trans (0,1-0,2 g/100g). La teneur en protéines est quasi-constante (18 à 23 g/100g pour la viande crue et 20 à 40 g/100 g pour la viande cuite selon la cuisson). Les protéines de la viande sont des protéines de qualité. En effet, la composition en acides aminés indispensables (AAI) des protéines de la viande correspond bien au profil de référence établi par rapport aux besoins de l'homme. De plus, elles sont facilement assimilables et présentent une bonne digestibilité. La viande est aussi vectrice de vitamines, minéraux et micronutriments (vitamine B12, zinc, sélénium, fer). (FranceAgriMer, 2018)

Les viandes rouges représentent toutes les viandes de boucherie excepté la volaille. Dans les études scientifiques de nutrition-santé, une distinction est faite entre les viandes rouges « brutes » et celles transformées (charcuteries, etc.).

Un consensus paraît se former autour de la consommation de viandes transformées qui est associée à l'augmentation du risque d'occurrence de cancer (type colorectal), de diabète de type 2 et de maladies cardio-vasculaires (niveau de preuve probable). Concernant les viandes brutes, les indications sont plus limitées avec des observations contradictoires selon les études. (FranceAgriMer, 2018)

Lait de vache – apports nutritionnels et relations santé

Le lait est une « potion » pour les uns, un « poison » pour les autres. Certains discours postulent que le lait de vache est naturel pour le veau, mais pas pour l'homme.

Le lait et les produits laitiers contiennent des nutriments essentiels pour l'être humain. La matière grasse du lait est caractérisée par une très grande variété d'acides gras (plus de 400) dont 40 % d'acides gras insaturés à chaîne courte. Les protéines laitières ont une très bonne valeur nutritionnelle grâce à leur composition en acides aminés essentiels. Le lait contient 22 minéraux essentiels (dont le calcium) et des oligoéléments (zinc, fer, cuivre, iode et sélénium). Enfin, le lait est une source en vitamines intéressante (vitamines liposolubles A, D, E, K et vitamines hydrosolubles B1, B2, B3, B5, B6, B7, B9, B12 et C).⁵⁹

⁵⁹ <http://www.celluleinfolait.be/enjeux/nutrition-et-sante/composition-nutritionnelle/>

Des éléments nutritifs contenus dans le lait peuvent provoquer des réactions chez certaines catégories de personnes (intolérance au lactose, allergies aux protéines de lait). En France, 30 à 50% des adultes ont une activité lactasique intestinale basse, avec une digestion incomplète du lactose, mais le plus souvent asymptomatique. Seuls 20% de ces “mal absorbeurs” ont des signes d'intolérance (douleurs, diarrhées, etc.) s'ils consomment 12g de lactose en une prise, soit l'équivalent d'un quart de litre de lait. L'allergie au lait de vache est due à la présence de protéines dont les plus allergisantes sont les caséines et la bêta-lactoglobuline. De 1 à 3 % des nourrissons y sont sensibles. Elle représente ainsi la quatrième allergie alimentaire chez l'enfant (derrière l'œuf, l'arachide et le poisson) et guérirait avant l'âge de 6 à 10 ans dans 80 à 90 % des cas.⁶⁰

Le lait est une bonne source de calcium. Toutefois, son rôle dans la prévention des fractures et de l'ostéoporose est sujet à débats. Une carence en calcium serait un facteur de risque mais cela ne constituerait pas pour autant un traitement préventif ou curatif. L'ingestion de protéines de lait de vache au plus jeune âge semble favoriser le diabète de type 1 (insulino-dépendant) chez les sujets à risque (génétiquement prédisposés) mais protègerait du type 2. Enfin, les produits laitiers frais protègeraient des maladies du cœur. Le risque de mortalité cardio-vasculaire à dix ans diminuerait de 30 % chez les plus grands consommateurs de produits laitiers frais par rapport aux plus petits. Cette réduction est essentiellement imputable à une LDL-cholestérolémie plus faible.⁶¹

! L'image séculaire « saine et vitale » du lait et de la viande bovine est aujourd'hui remise en question car ces produits peuvent aussi constituer une menace pour la santé humaine.

Les formes d'expression des critiques

Dans la manière de consommer, le rejet des produits animaux prend différentes formes (du flexitarien au végan) avec des motivations qui leur sont propres. Aux flexitariens, végétariens et végétaliens, plutôt imbriqués dans une éthique individuelle, succède le militantisme des « protectionnistes » dénonçant la souffrance animale et son statut (végans - Corbeau J-P., 2016). On peut y distinguer la mouvance animaliste (antispécistes, abolitionnistes), qui rejette toute forme d'exploitation des animaux, de celle welfariste soucieuse du bien-être animal (Mer, 2016).



Ce militantisme plus radical s'invite dans la sphère politique belge avec la venue d'un nouveau parti, Dieranimal, dont le slogan est « *pour l'animal, l'humain et la planète* ».

⁶⁰ https://www.sciencesetavenir.fr/sante/les-produits-laitiers-nos-amis-pour-la-vie_27560

⁶¹ https://www.sciencesetavenir.fr/sante/les-produits-laitiers-nos-amis-pour-la-vie_27560

En France, une étude s'est intéressée à la typologie qualitative des visions de l'élevage (FranceAgriMer, 2018) :

1. **ABOLITIONNISTES** (2 %) : Arrêt de l'élevage et de la consommation
 - Non ou peu consommateurs
 - Souhait : arrêt de l'élevage et de la consommation de viande
 - Antispécisme
 - Surtout des femmes
2. **ALTERNATIFS** (24 %) : Fin des systèmes d'élevage intensifs
 - Soutien fort au bio et aux circuits courts
 - Souhait : fin du système intensif
 - Développement des élevages alternatifs
 - Davantage de femmes
3. **OPTIMISATEURS** (51 %) : Amélioration progressive de la production standard
 - Soutien de la diversité des systèmes
 - Souhait : optimisation de la production standard
 - Mangeurs « stables » de produits animaux
 - Plutôt méconnaissance des pratiques d'élevage
4. **COMPETITEURS** (10 %) : Développement de l'élevage intensif pour maintenir la compétitivité
 - Satisfaits de l'élevage actuel
 - Souhait : compétitivité et exportations
 - Favorables aux systèmes intensifs
 - Connaissent assez bien l'élevage
5. **SANS AVIS** (3 %)
 - Pas de connaissance ni d'intérêt pour les pratiques d'élevage
 - Pas de vision de l'élevage
 - Mangeurs de viande ou non
6. **NON CLASSES** (10 %) : ne ressemblent fortement à aucun des 5 types

Les produits de substitution

Le **mouvement animaliste** prône le développement de substituts végétaux pour les produits d'origine animale, tels que laits végétaux (type soja) et steaks végétariens.

Le **mouvement welfariste** (représenté par GAIA en Belgique) encourage en plus la consommation de « viande cultivée » (culture *in vitro*).

Concernant le lait, une laiterie cellulaire a vu le jour en Californie et produit du lait à partir d'OGM (portions d'ADN de vaches incorporées dans des levures)⁶². Les techniques de culture *in vitro* de viande et de lait sont encore balbutiantes mais peuvent, à terme, constituer une menace pour le secteur dans son ensemble.

⁶² <https://www.reussir.fr/lait/une-premiere-laiterie-cellulaire-en-californie>
<https://www.cnews.fr/monde/2017-05-10/du-lait-de-vache-sans-vache-755096>

Synthèse

Occupant 43% du territoire wallon, l'agriculture est un élément essentiel contribuant à la vitalité des zones rurales et à l'équilibre du développement territorial. A côté de sa fonction première (produire des aliments et des matières premières), elle fournit une large gamme de biens non alimentaires et de services, modèle l'environnement, influe sur les systèmes sociaux et culturels et apporte sa contribution à la croissance économique. Le secteur se caractérise majoritairement par une agriculture de type familiale, reposant sur l'indissociabilité de l'exploitant et sa famille et de son outil de production. Toutefois, on observe une augmentation du travail à temps partiel, de la main-d'œuvre non familiale et l'arrivée d'actifs non issus du milieu agricole (nima-culteurs). La transmission de l'outil de production reste une préoccupation pour la majorité des agriculteurs de plus de 50 ans.

La part de l'agriculture dans l'économie wallonne est faible (0,8% du PIB). Toutefois, l'élevage bovin représente une part significative de la production agricole wallonne (environ 47%).

Certaines régions de Wallonie sont plus propices à l'élevage. Ainsi, les exploitations viandeuses se concentrent davantage dans le centre et le sud et les exploitations laitières dans l'est. Cette répartition s'explique en grande partie par les conditions pédoclimatiques et par la présence à proximité d'industries agro-alimentaires.

Sur ces dernières décennies, l'agriculture, et le secteur de l'élevage en particulier, a connu d'importants changements en lien notamment avec les réformes successives de la politique agricole commune (PAC). Pour assurer la sécurité alimentaire de l'Europe au sortir de la deuxième guerre mondiale, la PAC a soutenu une agriculture plus intensive en prônant la spécialisation pour accroître la productivité (grandes cultures, bovins lait, bovins viande, etc.). Cette autosuffisance alimentaire atteinte dans les années 1970-80, la PAC a dû s'adapter : les mesures protectionnistes des débuts cèdent la place à des mesures plus libérales, exposant davantage les agriculteurs aux cours mondiaux. La logique de soutien des prix se mue alors en une logique de soutien des revenus. Le secteur doit aussi composer avec la mondialisation des échanges qui peut être source d'opportunités mais aussi de tensions lorsque les produits agricoles servent de variable d'ajustement dans le cadre d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays tiers.

Une diminution structurelle du nombre d'exploitations au fil des ans est observée, ce qui entraîne un phénomène de concentration des terres et une augmentation de la taille des troupeaux. Le mode de production conventionnel domine et fournit des produits standardisés pour la grande distribution et l'export (destiné essentiellement au marché intra-européen). Ce schéma de fonctionnement laisse peu de marges de manœuvre au producteur avec un rapport de force déséquilibré entre l'éleveur et les acteurs de l'aval.

L'éleveur laitier se décrit comme passionné par son métier, attaché à ses vaches et fier du lait qu'il produit. Des phénomènes de compétition, d'individualisme, de solitude et de jugements de valeur sont relevés. La famille est toutefois un soutien moral important et son avis, d'un point de vue technique et souvent

économique, est pris en considération. Du côté du consommateur, la perception de la viande bovine et des produits laitiers est plutôt positive. Les jeunes et les femmes semblent toutefois moins attachés aux produits animaux en adoptant plus volontiers un profil de consommation de type flexitarien. Le consommateur considère que l'élevage de bovins joue un rôle important dans le maintien de caractère rural des campagnes et perçoivent les éleveurs comme ayant une vision pessimiste de leur avenir.

Bien que les marchés du lait et de la viande de taurillons soient assez captifs, les prix de vente fluctuent en fonction des cours mondiaux et restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts, salaire compris. Le revenu agricole est donc fortement dépendant des aides directes. A cela s'ajoute une baisse constante de la consommation de viande bovine et de lait associée à des attentes sociétales qui évoluent : la question de l'autosuffisance alimentaire cède la place à celles relatives à la santé, au bien-être animal, à l'environnement et au climat. Cela renvoie à l'acceptabilité sociale de l'élevage bovin mise à mal par des controverses remettant en cause « la place de l'élevage et le traitement des animaux dans la société » ainsi que la place de la viande et du lait dans notre alimentation. Il en résulte un rejet des produits animaux par une part croissante des consommateurs qui prend différentes formes (du flexitarien au végétarien). De plus, des produits de substitution sont prônés par certains mouvements (animalistes, welfaristes) comme les laits végétaux et les steaks végétariens ou encore la viande et le lait produits hors de l'animal au moyen de techniques *in vitro*.

Enfin, pour nourrir une population mondiale plus importante, plus urbaine et plus riche en 2050, les productions agricoles devront augmenter de 70%. Ces considérations amènent à repenser les dynamiques actuelles. La révolution numérique en cours est porteuse de nombreux espoirs pour relever les défis qui se posent aujourd'hui en élevage. Les innovations technologiques devraient transformer en profondeur le métier d'éleveur et créer une nouvelle relation avec l'animal.

PARTIE 2 :

Synthèse des études prospectives wallonnes

Remarques préalables

Le panel d'études présenté ci-après n'est pas exhaustif. Il reprend les travaux dont l'approche se rattache, en tout ou en partie, à un exercice prospectif et qui inclut l'élevage bovin dans leurs réflexions.

Les études prospectives menées en Wallonie en lien avec l'agriculture sont en général relativement récentes (moins de 10 ans). Certaines s'attachent à développer une vision préétablie (moins d'intrants, diminution des émissions de GES). D'autres s'intéressent à la relation que peut entretenir l'agriculture avec une composante de son environnement (société, territoire, etc.). Les plans stratégiques filières lait et viande bovine sont également repris.

Pour faciliter la lecture individuelle et la lecture transversale de chaque étude anticipative wallonne, une même grille d'analyse, proposée par l'IWEPS, a été utilisée.

Analyse comparative

L'avenir de l'élevage en Belgique à l'horizon 2050 (Riera et al., 2019)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	2019 9 mois
Objectifs et motivations de l'étude	Mettre en lumière la situation actuelle du secteur des productions animales et la diversité des systèmes de production. Examiner plusieurs scénarios de développement du secteur animal et évaluer leurs conséquences environnementales.
Origine de l'étude	Proposition et financement de Greenpeace Belgium.
Auteur de projet	UCL (Ph. Baret, A. Riera, C. Antier)
Destinataires / publics cibles	Le grand public.
Valorisation de l'étude	Présentation au grand public organisée par Greenpeace lors d'une conférence.
Réception de l'étude	Réactions négatives de la part d'éleveurs, d'acteurs et d'experts du secteur des productions animales car les scénarios proposés conduisent à une réduction drastique du volume de production et d'activités. Pas d'analyse des conséquences économiques.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective basée sur l'expertise plus que sur la participation. Prospective plutôt basée sur la preuve.
Horizon temporel	2050
Question prospective	Quel serait l'impact environnemental de l'extensification des systèmes de production animale en 2050 ?
Aire géographique	La Belgique
Parties prenantes impliquées	Greenpeace (choix des scénarios), experts et acteurs du secteur des productions animales
Méthode d'implication des parties prenantes	Acteurs et experts interviewés individuellement et organisation de 5 focus groups pour la collecte d'informations et de statistiques.

Rétrospective proposée	Pas de rétrospective. Situation de référence : 2015
Diagnostic proposé	Surconsommation de protéines (total et d'origine animale). Production nationale significativement supérieure à la consommation pour les principales productions animales ; nécessité d'exporter des quantités importantes. Environ 40% des émissions de gaz à effet de serre peuvent être imputés aux exportations. Les porcs et les volailles sont surtout élevés en Flandre. La production bovine est mieux répartie entre Flandre et Wallonie (40% des vaches laitières et 61% des vaches allaitantes). La production biologique est inférieure à 3% dans tous les secteurs. La proportion de systèmes extensifs est plus importante en Wallonie.
Scénarios proposés	Un scénario « business as usual » (extrapolation des tendances des 10 dernières années). Un scénario où il n'y a plus que des systèmes de production extensifs et la production biologique. Les céréales proviennent uniquement des ressources nationales. Un scénario où il n'y a que de la production biologique. Il n'y a plus de céréales dans l'alimentation animale, mais seulement des coproduits provenant de l'UE.
Base prospective	Volonté d'aller vers des systèmes plus extensifs pour réduire les excédents de production et les impacts environnementaux (gaz à effet de serre).
Aspects normatifs	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'évolution vers l'agriculture biologique, allant de pair avec une réduction significative du volume des activités du secteur des productions animales, ainsi que de la consommation de protéines animales.
Aspects stratégiques	Passage à des systèmes de production animale plus extensifs, voire biologiques. Diminution de la consommation individuelle de protéines animales. Pas de leviers ou freins identifiés.
Aspects non abordés par l'étude	Pas d'analyse des conséquences économiques. Pas d'aspects sociologiques, ni technologiques.
Impact de l'étude	Contribution au débat sur la durabilité des systèmes de production animale et sur les habitudes alimentaires.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	Réorientation drastique vers des systèmes d'élevage plus extensifs, voire biologiques. Réduction du cheptel et de la production.
Système d'acteurs	Non précisé.
Système prospectif	Impact estimé sur les émissions de gaz à effet de serre uniquement.
Points de bifurcation	Non précisé. Pas de rétrospective.
Transferts méthodologiques	Consultation individuelle et en focus groups d'experts et acteurs pour la collecte d'informations et de statistiques.

Etat des lieux et scénarios à l'horizon 2050 des 4 principales filières agricoles en Région wallonne (filière viande) (Petel et al., 2019^a)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Janvier 2019 2 ans
Objectifs et motivations de l'étude	L'agriculture wallonne doit relever le défi de concilier les objectifs de production, de diminution de son impact environnemental et de maintien de l'emploi. Par quelles trajectoires cette transition peut-elle se faire à l'échelle de la Wallonie ? L'objectif de l'étude est d'évaluer la pertinence et la faisabilité de développement de filières basées sur des systèmes plus durables en Wallonie, et d'identifier les leviers favorisant le développement de tels modes de production agricoles.
Origine de l'étude	Etude proposée par l'UCL dans le cadre de la convention : « Etude relative à la mise en œuvre d'un passage du modèle agricole actuel à un modèle sans produits phytopharmaceutiques et à usage limité d'engrais chimiques ». Financement : Région wallonne, C. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.
Auteur de projet	Université Catholique de Louvain. Prof. Ph. Baret, T. Petel, C. Antier
Destinataires / publics cibles	Les pouvoirs publics wallons sont les destinataires. Publics-cibles : agriculteurs et experts.

Valorisation de l'étude	Les résultats ont été présentés et discutés lors d'un colloque organisé à l'UCL.
Réception de l'étude	Des agriculteurs et des experts et acteurs ont eu des réactions négatives car l'étude est « fermée » et n'envisage pas d'autres scénarios d'avenir qu'une diminution de la production, du taux d'auto-provisionnement, des exportations et de l'ensemble des activités de la filière. De plus, comme indiqué dans l'étude, les conséquences sur la rentabilité (la viabilité) des exploitations ne sont pas analysées. Des experts ont également regretté un manque de consultation ou de prise en compte de leurs remarques. Certains pensent que les résultats auraient dû être discutés dans les focus groups avant d'être présentés au grand public.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective surtout centrée sur l'expertise (travail des chercheurs et analyses des experts en focus groups). Prospective relative à un objectif qualitatif et quantitatif préfixé et non discuté et concernant ses conséquences.
Horizon temporel	2050
Question prospective	Le développement de filières basées sur des systèmes plus durables en Wallonie est-il pertinent et durable ? Quels sont les leviers favorisant le développement de tels modes de production agricoles ?
Aire géographique	La Wallonie
Parties prenantes impliquées	Experts et acteurs du secteur agricole.
Méthode d'implication des parties prenantes	Une quinzaine d'experts et acteurs ont été consultés dans le cadre de la collecte de données. Une synthèse a alors été réalisée, comprenant un état des lieux de la filière, une typologie des systèmes d'élevage et une proposition de deux scénarios d'évolution. Cette synthèse a été présentée et discutée lors d'un focus group.
Rétrospective proposée	La rétrospective remonte à 1980 (nombre de détenteurs de vaches allaitantes, de vaches allaitantes, cheptel moyen par détenteur). Elle traite aussi de l'évolution du prix et du nombre de têtes abattues et, depuis 2005, de la consommation per capita. Les points de bifurcation sont les réformes de la PAC :

	<ul style="list-style-type: none"> - 1984 : quotas laitiers. Certains éleveurs s’orientent vers la production de viande (augmentation du nombre de vaches allaitantes et du nombre de détenteurs) - 1992 : réforme Mac Sharry. Amplification du phénomène de hausse du cheptel par l’augmentation de la prime à la vache allaitante, jusqu’en 2000. Au contraire, le nombre de détenteurs diminue assez fortement jusqu’à nos jours <p>Variable-clé : la politique agricole</p> <p>Evolution de la demande des consommateurs : on demande de plus en plus de produits transformés et de préparations à base de viande au détriment des pièces « brutes », plus nobles, plus chères et parfois plus complexes à préparer. Demande croissante en viande hachée.</p>
Diagnostic proposé	<p>Diminution sensible du nombre de détenteurs et du nombre de vaches allaitantes.</p> <p>Principal défi des éleveurs : la rentabilité.</p> <p>Spécificité du marché belge : viande maigre, tendre, pâle.</p> <p>Hausse de la consommation de viande hachée et de préparations de viande.</p> <p>Baisse de la demande de pièces « brutes », nobles, plus difficiles à préparer.</p> <p>Baisse continue de la consommation par habitant.</p> <p>Taux d’auto-approvisionnement élevé, nécessité d’exporter.</p> <p>Existence de nombreux types d’élevage.</p>
Scénarios proposés	<p>Deux scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un scénario tendanciel - Un scénario de transition <p>Dans le scénario de transition, l’objectif poursuivi est la réduction de 40% par rapport à 2015, de l’usage des aliments concentrés, des engrais azotés chimiques et des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Hypothèse commune aux deux scénarios : le cheptel de vaches allaitantes diminue de 29% entre 2015 et 2030 et reste constant ensuite (jusqu’à 2050).</p>
Base prospective	<p>Variable structurante : réduction de la consommation d’intrants.</p> <p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse du cheptel allaitant - Baisse de la consommation de viande bovine <p>Signaux faibles : alternatives proposées (autres races (limousin, Blonde d’Aquitaine...), mode de production biologique, boucherie à la ferme, coopératives de commercialisation,...).</p>
Aspects normatifs	<p>Passage à des systèmes d’élevage plus extensifs, utilisant moins d’intrants (-40%).</p>
Aspects stratégiques	<p>Objectif : réduction de 40% de l’utilisation d’aliments concentrés, d’engrais azotés et de produits phytopharmaceutiques.</p>

	<p>L'étude cite de nombreux leviers, non hiérarchisés et non développés.</p> <p>Les verrouillages suivants ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissances et d'intérêt en faveur d'une évolution des modèles - Manque de ressources pour changer de modèle - Manque d'opportunités pour réussir dans les modèles alternatifs <p>Les leviers sont identifiés comme ci-dessous et déclinés en de nombreuses mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontrent l'intérêt des systèmes alternatifs - Assurer la diffusion des pratiques et résultats de recherche - Faciliter l'adoption des pratiques - Diffuser les connaissances pour la réalisation d'analyses technico-économiques - Réaliser des analyses technico-économiques - Utiliser la politique agricole et les subventions - Politique de prêt et aides à l'investissement - Limiter la pression foncière - Soutenir financièrement les éleveurs - Encourager les propriétaires à louer leurs terres - S'assurer de disposer de terres agricoles - Politique agricole : mécanismes publics de régulation des prix - Renforcer la capacité de négociation des éleveurs - Favoriser la création de filières de qualité différenciée - Développement des filières de commercialisation locale - Soutenir les initiatives pour les produits bio - Développer l'engraissement adapté au bio et répondant à la demande - Favoriser la diffusion et l'adoption des techniques d'engraissement alternatives - Revoir la prime à la vache allaitante
<p>Aspects non abordés par l'étude</p>	<p>L'étude n'aborde pas les impacts environnementaux, ni les conséquences sur la rentabilité des exploitations.</p> <p>Ne tient pas compte des aspects sociologiques, ni des innovations technologiques.</p>
<p>Impact de l'étude</p>	<p>Contribution à la réflexion sur la durabilité de l'élevage bovin.</p>

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	Réduction importante de la production de viande bovine, du cheptel et du nombre de détenteurs de vaches allaitantes. Réorientation des élevages vers des systèmes plus extensifs.
Système d'acteurs	Pas de système d'acteurs se dégageant des scénarios. Selon l'état des lieux : éleveurs liés avec l'aval : chevilleurs, abattoirs, commerce...
Système prospectif	Principale variable-clé : la politique agricole. Aussi : - La demande en viande bovine - Les attentes de la société en matière d'environnement
Points de bifurcation	Les points de bifurcation sont les réformes successives de la PAC.
Transferts méthodologiques	Consultation individuelle d'experts pour la collecte de données. Discussion des résultats en focus groups. Présentation finale lors d'un colloque.

Etat des lieux et scénarios à l'horizon 2050 des 4 principales filières agricoles en Région wallonne (filière lait) (Petel et al., 2019^b)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	2019 20 mois
Objectifs et motivations de l'étude	L'agriculture wallonne doit relever le défi de concilier les objectifs de production, de diminution de son impact environnemental et de maintien de l'emploi. Par quelles trajectoires cette transition peut-elle se faire à l'échelle de la Wallonie ? L'objectif de l'étude est d'évaluer la pertinence et la faisabilité de développement de filières basées sur des systèmes plus durables en Wallonie, et d'identifier les leviers favorisant le développement de tels modes de production agricoles.
Origine de l'étude	Etude proposée par l'UCL dans le cadre de la convention : « Etude relative à la mise en œuvre d'un passage du modèle agricole actuel à un modèle sans produits phytopharmaceutiques et à usage limité d'engrais chimiques ». Financement : Région wallonne, C. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.
Auteur de projet	Université Catholique de Louvain. Prof. Ph. Baret, T. Petel, C. Antier

Destinataires / publics cibles	Les pouvoirs publics wallons sont les destinataires. Publics-cibles : agriculteurs et experts.
Valorisation de l'étude	Les résultats ont été présentés et discutés lors d'un colloque organisé à l'UCL.
Réception de l'étude	Des agriculteurs et des experts et acteurs ont eu des réactions négatives car l'étude est « fermée » et n'envisage pas d'autres scénarios d'avenir qu'une diminution de la production, du taux d'auto-provisionnement, des exportations et de l'ensemble des activités de la filière. De plus, comme indiqué dans l'étude, les conséquences sur la rentabilité (la viabilité) des exploitations ne sont pas analysées. Des experts ont également regretté un manque de consultation ou de prise en compte de leurs remarques. Certains pensent que les résultats auraient dû être discutés dans les focus groups avant d'être présentés au grand public.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective surtout centrée sur l'expertise (travail des chercheurs et analyses des experts en focus groups). Prospective relative à un objectif qualitatif et quantitatif préfixé et non discuté et concernant ses conséquences.
Horizon temporel	2050
Question prospective	Le développement de filières basées sur des systèmes plus durables en Wallonie est-il pertinent et durable ? Quels sont les leviers favorisant le développement de tels modes de production agricoles ?
Aire géographique	La Wallonie
Parties prenantes impliquées	Experts et acteurs du secteur agricole.
Méthode d'implication des parties prenantes	Une quinzaine d'experts et acteurs ont été consultés dans le cadre de la collecte de données. Une synthèse a alors été réalisée, comprenant un état des lieux de la filière, une typologie des systèmes d'élevage et une proposition de deux scénarios d'évolution. Cette synthèse a été présentée et discutée lors d'un focus group.

<p>Rétrospective proposée</p>	<p>Les chiffres relatifs à certains aspects remontent à 1980 (nombre de détenteurs et de vaches, prix du lait).</p> <p>Bifurcations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1984 : instauration des quotas laitiers. Réorientation vers la production de viande - 1992 : réforme de la PAC et augmentation de la prime à la vache allaitante, ce qui favorise la production viandeuse - 1996/97 : création du fonds des quotas (frein à la réduction du nombre d'exploitations) <p>Prix du lait stable et ensuite fluctuant en vertu des réformes successives de la PAC.</p> <p>Variable-clé : la politique agricole.</p>
<p>Diagnostic proposé</p>	<p>Restructuration des exploitations laitières (diminution de leur nombre et agrandissement de leur taille).</p> <p>Baisse du nombre de vaches laitières.</p> <p>Hausse du rendement laitier.</p> <p>Volatilité du prix du lait.</p> <p>Commercialisation conventionnelle : produits standardisés pour la grande distribution et l'exportation.</p> <p>Existence de voies de commercialisation alternatives, notamment via des coopératives.</p> <p>Le taux de couverture en équivalent-lait des populations wallonne et bruxelloise est estimé à 104%.</p> <p>Principal défi des éleveurs : le maintien de la rentabilité, qui dépend surtout :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des circuits de commercialisation et du prix du lait y associé - Des coûts de production du lait <p>Le prix du lait dépend de contraintes extérieures à la Région wallonne.</p> <p>Hausse des coûts de production (concentrés, énergie...) entraînant un ciseau des prix défavorable.</p>
<p>Scénarios proposés</p>	<p>Un scénario tendanciel.</p> <p>Un scénario « de transition » : développement de modes de production à moindre utilisation d'intrants.</p> <p>Dans le scénario de transition, c'est la part des différents systèmes d'élevage laitier qui évolue pour arriver à une diminution de l'utilisation d'intrants (objectif : - 25% d'aliments concentrés).</p> <p>Cinq hypothèses transversales, avec une étape intermédiaire en 2030:</p> <ul style="list-style-type: none"> - H1 : le cheptel laitier diminue de 17% entre 2015 et 2030 et est constant ensuite - H2 : le rendement laitier augmente de 10% entre 2015 et 2030 et reste constant ensuite - H3 : l'efficacité des concentrés augmente de 10% entre 2015 et 2030 et reste constante ensuite

	<ul style="list-style-type: none"> - H4 : l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais azotés minéraux diminue de 20% de 2015 à 2030 et reste constante ensuite - H5 : le rendement des cultures céréalières destinées à la production de concentrés augmente de 10% de 2015 à 2030 et reste constant de 2030 à 2050
Base prospective	<p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internationalisation des marchés - Instabilité des prix - Diminution du nombre d'exploitations - Augmentation de la taille des exploitations - Amélioration des rendements laitiers et fourragers - Réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais azotés minéraux - Amélioration de l'efficacité des concentrés <p>Signal faible : alternatives de commercialisation (93% du lait produit est livré aux laiteries).</p>
Aspects normatifs	<p>Réduction de l'utilisation des intrants (concentrés, produits phytopharmaceutiques et engrais azotés minéraux). Vision d'une agriculture plus extensive.</p>
Aspects stratégiques	<p>L'objectif est de réduire de 25% l'utilisation d'aliments concentrés, ce qui réduit également l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais azotés minéraux.</p> <p>L'étude cite de nombreux leviers, non hiérarchisés et non développés.</p> <p>Les verrouillages suivants ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissances et d'intérêt en faveur d'une évolution des modèles - Manque de ressources pour changer de modèle - Manque d'opportunités pour réussir dans les modèles alternatifs <p>Les leviers sont identifiés comme ci-dessous et déclinés en de nombreuses mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontrer l'intérêt des systèmes alternatifs - Assurer la diffusion des pratiques et résultats de recherche - Faciliter l'adoption des pratiques - Diffuser les connaissances pour la réalisation d'analyses technico-économiques - Réaliser des analyses technico-économiques - Utiliser la politique agricole et les subventions - Politique de prêt et aides à l'investissement - Limiter la pression foncière - Soutenir financièrement les éleveurs - Encourager les propriétaires à louer leurs terres - S'assurer de disposer de terres agricoles

	<ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole : mécanismes publics de régulation des prix - Renforcer la capacité de négociation des éleveurs - Favoriser la création de filières de qualité différenciée - Développement des filières de commercialisation locale - Soutenir les initiatives pour les produits bio
Aspects non abordés par l'étude	L'étude ne traite pas de l'impact environnemental des scénarios, ni de leur impact sur la rentabilité des exploitations, pourtant reconnue comme le défi majeur des producteurs.
Impact de l'étude	<p>L'étude contribue à la réflexion sur la durabilité de nos systèmes d'élevage laitier.</p> <p>Elle suscite l'inquiétude des éleveurs car elle n'envisage qu'une régression globale des activités économiques du secteur.</p>

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Réduction du cheptel laitier, du nombre d'exploitations, de la production, des exportations.</p> <p>Réorientation des systèmes d'élevage vers des modes de production plus extensifs.</p> <p>Inquiétude quant à la rentabilité future de l'élevage laitier, pourtant le point crucial cité par l'étude.</p>
Système d'acteurs	Producteurs liés à l'industrie de collecte et de transformation.
Système prospectif	Etude surtout méso- et macroéconomique.
Points de bifurcation	<p>Il s'agit des tournants de la PAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quotas laitiers en 1984 - Réforme Mc Sharry en 1992 - Fonds des quotas en 1996/97 - Agenda 2000 en 1999 - Revue à mi-parcours en 2003 - Le « bilan de santé » de la PAC en 2009
Transferts méthodologiques	<p>Consultation d'experts individuels lors de la collecte de données.</p> <p>Présentation et discussion du document dans des focus groups d'experts.</p> <p>Présentation au grand public et débat lors d'un colloque à l'UCL.</p>

Pistes d'avenir pour le secteur laitier wallon (*La Spina, 2016*)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Novembre 2016 10 mois
Objectifs et motivations de l'étude	L'étude se place dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture » lancé en 2014. Objectif : impliquer les citoyens-consommateurs dans l'évolution de l'agriculture wallonne. Thèmes choisis selon les desiderata des consommateurs et les difficultés rencontrées par les producteurs. Nouvelle crise laitière au début 2016. Souhait exprimé par les consommateurs de mieux connaître le secteur et de contribuer à une solution.
Origine de l'étude	Etude proposée par Nature & Progrès et financée par la Région wallonne (SPW/DGARNE).
Auteur de projet	Nature & Progrès. Mme Sylvie La Spina.
Destinataires / publics cibles	Les autorités publiques, les éleveurs, les citoyens-consommateurs (dont les membres de Nature & Progrès), les experts.
Valorisation de l'étude	Présentations et échanges sur les résultats, réalisés à plusieurs reprises. Animation réalisée sur le stand de Nature & progrès à la foire de Libramont.
Réception de l'étude	Bon accueil.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique.
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective centrée sur la participation. Prospective basée sur la preuve plutôt que sur la créativité.
Horizon temporel	Non précisé.
Question prospective	Définition de pistes d'avenir pour le secteur laitier wallon.
Aire géographique	La Wallonie.
Parties prenantes impliquées	Les éleveurs, les citoyens-consommateurs, les experts.

<p>Méthode d'implication des parties prenantes</p>	<p>Prospective participative. Co-construction des pistes d'avenir. Articles de sensibilisation placés sur le site de Nature & Progrès et sur des réseaux sociaux. Organisation de cinq débats après projection d'un film, avec des citoyens et des éleveurs. Sondage électronique réalisé auprès de citoyens et éleveurs pour commenter les 12 pistes d'actions identifiées préalablement. Visites d'exploitations agricoles avec des citoyens. Restitution des résultats à plusieurs occasions et discussions avec des citoyens et des éleveurs.</p>
<p>Rétrospective proposée</p>	<p>L'historique débute à la fin du 19^e siècle avec l'apparition des centres de collecte du lait. Il traite ensuite de la PAC et de ses étapes-clés : application à partir des années 1960 d'une politique de garantie des prix et donc des revenus des producteurs afin d'augmenter une production jusqu'alors déficitaire, frein à la production et limitation des surplus dans les années 1980, avec l'application des quantités maximales à prix garantis (quotas) en 1984, ouverture des marchés dans les années 2000, avec suppression des quotas en 2015.</p> <p>Variables-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole - Accords commerciaux internationaux - Développement économique général : concentration de la collecte, de la transformation et de la distribution, exode rural, évolution des modes de vie - Modernisation de l'agriculture : augmentation de la taille du cheptel moyen, de la taille des exploitations, du rendement laitier...
<p>Diagnostic proposé</p>	<p>Pas d'avenir dans le cadre des marchés ouverts. L'éleveur est un producteur de matière première soumis aux laiteries, n'ayant pas de pouvoir de négociation des prix et des voies de commercialisation et de valorisation. Les laiteries coopératives sont prises en tenaille entre les éleveurs d'une part et les marchés internationaux d'autre part. Les nombreuses crises survenues récemment dans le secteur laitier rendent la rentabilité aléatoire et provoquent l'abandon de certains éleveurs.</p>
<p>Scénarios proposés</p>	<p>L'étude conclut qu'il faut améliorer l'autonomie des élevages laitiers, notamment via une meilleure utilisation des herbages. Il faut également favoriser les rapprochements entre producteurs et consommateurs, notamment via des coopératives.</p>
<p>Base prospective</p>	<p>Tendances lourdes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du commerce international - Concentration de la transformation et du commerce - Diminution du nombre de vaches laitières - Diminution du nombre d’exploitations - Agrandissement de la taille des exploitations - Hausse du rendement laitier <p>Signal faible : initiatives en matière d’autonomie alimentaire de l’exploitation, de vente directe, de produits transformés, de produits de qualité différenciée (AOP, lait bio,...).</p>
<p>Aspects normatifs</p>	<p>Futur souhaitable : une agriculture relocalisée, plus autonome et économe (alimentation du bétail par des fourrages de qualité) pour une meilleure valorisation du lait (qualité différenciée, circuits courts, productions fromagères) grâce à un rapprochement entre producteurs et consommateurs.</p> <p>L’étude prévoit des mesures de politique agricole.</p>
<p>Aspects stratégiques</p>	<p>L’étude recommande des actions à divers niveaux :</p> <p>Actions au niveau du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Freiner la quête des marchés mondiaux et sortir l’alimentation du libre-échange - Arrêter l’écoulement des excédents de production sur le marché mondial <p>Actions au niveau de la production laitière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un élevage autonome et économe, pilier du développement durable. Optimiser la rentabilité et non la production - Mutualiser les outils pour en réduire les coûts. Lutte contre le suréquipement, emprunts collectifs - Réduire les charges foncières pour un meilleur accès à la terre - Diversification des revenus et des productions <p>Actions sur la valorisation du lait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les consommateurs-citoyens sur les réalités de la production - Production de lait à plus-value (qualité, herbages, etc.) - Booster la production fromagère <p>Actions au niveau des filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir un juste prix - Développement des circuits courts - Pour les circuits longs : mieux informer les consommateurs, meilleur équilibre de marché, renforcement du pouvoir de négociation des producteurs <p>Pour obtenir plus d’autonomie et d’économie, de qualité, de lien à l’herbe, on note les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et encadrement des producteurs - Réseau de fermes pilotes - Échanges et collaboration entre éleveurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Aides publiques <p>Quant aux freins identifiés, ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficies disponibles limitées et accès à la terre difficile - Connaissances limitées et pratiques des éleveurs - Génétique des races mixtes - Situation financière des exploitations <p>Pour assurer une meilleure valorisation du lait wallon, les leviers ci-dessous sont cités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement de cahiers des charges - L'implication des consommateurs dans la définition des produits - Les aides publiques à l'investissement - Magasins partagés, groupements d'achat, plateformes en ligne <p>Sont considérés comme des freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements importants nécessaires pour des circuits séparés de celui du lait standard - Nécessité de bien définir et identifier la qualité différenciée - Lourdeur des investissements pour la production fromagère - Coût du travail salarié - Manque de logistique pour la distribution de produits de qualité différenciée
Aspects non abordés par l'étude	Aspects sociologiques, innovations technologiques.
Impact de l'étude	Sensibilisation des éleveurs, des citoyens, des autorités publiques... Soutien en faveur de la diversification agricole, de la qualité différenciée.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Plus d'autonomie et de maîtrise du revenu (achat de moins d'intrants, comme des concentrés pour le bétail, prise en main de la commercialisation d'une partie des produits, part plus grande de la valeur ajoutée). Liberté de choix plus grande par rapport à l'amont et à l'aval.</p> <p>Meilleures relations avec les citoyens-consommateurs.</p> <p>Meilleure image de l'agriculture.</p>
Système d'acteurs	<p>Renforcement de la relation producteurs/consommateurs.</p> <p>Dépendance moindre vis-à-vis des fournisseurs d'intrants et des laiteries.</p>
Système prospectif	<p>Variables-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique agricole - Demande (qualité et quantité, attentes sociétales) - Sélection génétique

Points de bifurcation	Les points de bifurcation dans le passé sont liés aux réformes successives de la PAC.
Transferts méthodologiques	Diffusion d'informations préalables. Organisation de débats. Enquêtes électroniques. Visites d'exploitations. Présentation et discussion des résultats.

Etude sur le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain et sur l'articulation de leurs rôles aux attentes de la société (Dogot, 2005)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	2005 1 an
Objectifs et motivations de l'étude	L'objectif global de l'étude est d'identifier le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain tout en réarticulant leurs rôles par rapport aux attentes de la société.
Origine de l'étude	Sujet proposé par l'Unité d'économie et développement rural de Gembloux Agro-Bio Tech (ULg) dans le cadre de la convention-cadre « Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU) ». Financement : Région wallonne.
Auteur de projet	Unité d'économie et développement rural, Gembloux Agro-Bio Tech (ULg) – C. Brulard et T. Dogot.
Destinataires / publics cibles	Autorités régionales. Les agriculteurs. Les acteurs du monde rural.
Valorisation de l'étude	Présentation et discussion des résultats de l'analyse exploratoire de 12 communes et des enquêtes auprès de 187 agriculteurs au cours de dix ateliers avec les acteurs du monde rural.

	Publication d'un rapport pour la Région wallonne et mis à disposition du grand public sur le site de la « Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité.
Réception de l'étude	Accueil favorable.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique.
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Etude basée sur la participation des agriculteurs et des acteurs du monde rural, avec l'appui d'experts.
Horizon temporel	Non précisé.
Question prospective	Quel est le positionnement des agriculteurs dans la ruralité de demain par rapport aux attentes de la société ?
Aire géographique	La Wallonie.
Parties prenantes impliquées	Les agriculteurs, les acteurs et experts de la ruralité, les communes rurales.
Méthode d'implication des parties prenantes	<p>Douze communes wallonnes ont fait l'objet d'une analyse exploratoire avec consultation d'experts et acteurs locaux.</p> <p>Une enquête a été réalisée auprès de 187 agriculteurs.</p> <p>Les résultats des travaux ont été présentés et discutés au cours de dix ateliers avec les acteurs du monde rural afin d'identifier les attentes et besoin du monde rural vis-à-vis de l'agriculture et de proposer des pistes de partenariats entre acteurs.</p>
Rétrospective proposée	<p>Pas de rétrospective.</p> <p>Quelques hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consommateurs se sont habitués à l'abondance et à la diversité des produits alimentaires mis à leur disposition ; ils sont donc demandeurs d'autres services vis-à-vis des agriculteurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des agriculteurs vis-à-vis de l’environnement est reconnu depuis la réforme de la PAC de 1992 et ce rôle va croissant - Les agriculteurs cherchent à se diversifier et à mieux valoriser leurs ressources et leurs produits afin d’augmenter leurs revenus - L’emploi agricole « conventionnel » est en baisse - La réaction des agriculteurs face aux incitations financières publiques est fort variable <p>Variables-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique agricole - Le revenu agricole - Les attentes de la société
<p>Diagnostic proposé</p>	<p>La société n’attend plus seulement de l’agriculture de lui fournir une alimentation saine, abondante et à bon marché, mais souhaite une agriculture multifonctionnelle : entretien des paysages, sauvegarde de l’environnement et de la biodiversité, tourisme à la ferme, entretien des voiries communales, activités pédagogiques.</p> <p>Par ailleurs, les agriculteurs sont confrontés à des prix de vente bas et à la concurrence internationale ; ils cherchent donc à maintenir ou améliorer leurs revenus en diversifiant leurs activités, agricoles ou non, à garder une plus grande part de la plus-value par la vente directe et/ou la transformation à la ferme, à orienter leurs productions vers les marchés locaux.</p>
<p>Scénarios proposés</p>	<p>Les pistes de réflexion se sont développées autour de trois axes :</p> <p>Axe 1 : repérage des éléments transversaux au niveau des rôles et fonctions alternatives des agriculteurs concernant leurs motivations et la réceptivité de la société.</p> <p>Cela concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversification des activités (vente directe, ...) - La mise en valeur du patrimoine (bâti, culinaire, environnemental, ...) - La gestion des paysages et des ressources naturelles - L’entretien des infrastructures communales telles que chemins, sentiers... <p>Axe 2 : vision contrastée qu’ont les agriculteurs lorsqu’ils envisagent pour l’avenir une dualisation du modèle de développement de l’agriculture wallonne.</p>

	<p>On envisage ici deux types d'exploitation agricole : la grande exploitation spécialisée et la petite exploitation diversifiée.</p> <p>Axe 3 : multiplicité des acteurs du monde rural et mise en phase de leurs attentes par rapport au territoire agricole et rural.</p> <p>On définit trois fonctions du territoire : économique, loisirs et tourisme, résidentielle.</p>
<p>Base prospective</p>	<p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles attentes sociétales (agriculture multifonctionnelle) - Difficultés financières des agriculteurs - Nécessité de diversifier les activités, les productions et les revenus - Prise en compte croissante de l'environnement dans la PAC - Diminution du nombre d'emplois agricoles <p>Signaux faibles : apparition de toute une série d'activités de diversification, agricoles ou non : vente directe, produits sous label, hébergement à la ferme, etc...</p>
<p>Aspects normatifs</p>	<p>Les agriculteurs et les divers acteurs du monde rural s'associent dans des partenariats de forme variable afin de répondre aux nouvelles attentes sociétales par rapport à une agriculture multifonctionnelle et de maintenir ainsi l'emploi agricole par l'apport de revenus autres que ceux liés à la production de matières premières agricoles.</p>
<p>Aspects stratégiques</p>	<p>Les recommandations de l'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement des activités de diversification (transformation à la ferme, produits du terroir et circuits courts, d'une part, loisirs et tourisme, d'autre part) - Développer les outils de promotion des richesses patrimoniales - Mettre en œuvre une communication positive vis-à-vis des agriculteurs en matière de gestion et d'entretien des paysages et des ressources naturelles - Etablir des partenariats en matière d'entretien des espaces verts des collectivités et des infrastructures communales - Distribuer les rôles et les partenariats en fonction de la dualisation du modèle de développement de l'agriculture - Définir les fonctions du territoire agricole et rural de demain

	<p>Les freins à la diversification agricole sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les normes et réglementations diverses - La lourdeur des investissements - Les capacités de l'agriculteur - Le manque de temps et de main-d'œuvre - La faible rentabilité de la diversification envisagée - Le manque d'outils de promotion
Aspects non abordés par l'étude	Pas d'analyse de l'impact économique sur les revenus des agriculteurs.
Impact de l'étude	Contribution à la réflexion relative à la politique de développement rural et à la diversification des revenus des agriculteurs.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Les agriculteurs établissent des partenariats sous diverses formes avec des acteurs du monde rural et diversifient ainsi leurs revenus, y compris par des activités non agricoles.</p> <p>L'agriculture devient une activité de plus en plus multifonctionnelle et répond aux attentes de la société dans ce sens.</p>
Système d'acteurs	Relations entre agriculteurs et acteurs du monde rural (communes, associations, petites entreprises,...)
Système prospectif	<p>Variables-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles attentes sociétales (agriculture multifonctionnelle) - Politique agricole et de développement rural - Revenu des agriculteurs
Points de bifurcation	Pas de points de bifurcation car pas d'analyse rétrospective.
Transferts méthodologiques	<p>Enquête exploratoire auprès de communes sélectionnées.</p> <p>Enquête auprès de 187 agriculteurs.</p> <p>Restitution des résultats et discussion au cours de 10 ateliers avec des acteurs du monde rural.</p>

Les territoires ruraux wallons en 2040 (RWDR, 2014)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Juillet 2013 14 mois
Objectifs et motivations de l'étude	<p>L'étude a été lancée dans le cadre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser les enjeux majeurs que devront relever les territoires ruraux wallons demain et déterminer comment s'y préparer - Positionner les territoires ruraux et augmenter leur prise en compte dans les réflexions menées lors de grands chantiers tels que l'actualisation du SDR, la définition des noyaux d'habitat, ... - Permettre une participation proactive du RWDR aux travaux préparatoires du Plan wallon de Développement rural 2014-2020 <p>L'objectif principal est d'envisager les avenir possibles des territoires ruraux wallons pour se donner les moyens d'agir.</p> <p>L'autre objectif est de confronter les visions d'avenir.</p> <p>Dans les deux cas, il s'agit de faire un apprentissage qui rend les participants plus réalistes et plus compétents pour agir.</p>
Origine de l'étude	Le Réseau wallon de Développement rural a souhaité et réalisé l'exercice de prospective.
Auteur de projet	Cellule d'animation du Réseau wallon de développement rural (responsable : D. Burnotte)
Destinataires / publics cibles	Les autorités régionales wallonnes (notamment les responsables de l'aménagement du territoire), les acteurs et experts du développement rural.
Valorisation de l'étude	L'étude a fait l'objet du « Carnet du Réseau n°3 » de janvier 2014 et imprimé en 500 exemplaires distribués gratuitement aux acteurs du monde rural en Wallonie et en Europe.
Réception de l'étude	Bon accueil.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective centrée sur la participation et ayant recours à l'expertise. Prospective plutôt basée sur la preuve, mais faisant aussi appel à la créativité.
Horizon temporel	2040 Une première étape concerne la période 2012-2022 pendant laquelle les tendances passées se prolongent. Rupture en 2022.
Question prospective	Quels futurs possibles pour les territoires ruraux wallons en 2040 ?
Aire géographique	La Wallonie.
Parties prenantes impliquées	La « cellule animation » du Réseau wallon de Développement rural, des fonctionnaires, des experts et acteurs du monde rural.
Méthode d'implication des parties prenantes	Un groupe de travail comprenant des acteurs et experts du monde rural, ainsi que des membres de la « cellule animation » du RWDR, a élaboré les divers scénarios (co-construction) et a bénéficié de l'éclairage ponctuel d'experts.
Rétrospective proposée	Il n'y a pas de date de référence précise pour faire démarrer la rétrospective. Cependant, des tendances lourdes du passé récent ont été identifiées et sont extrapolées jusque 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation accrue des marchés - Maintien ou lent déclin des grandes politiques publiques : PAC, sécurité sociale, politiques régionales - Désindustrialisation de l'Europe - Poursuite de la périurbanisation - Insuffisance des accords internationaux en matière de climat - Importance de la biodiversité - Accentuation des disparités sociales entre régions
Diagnostic proposé	Importance des attentes sociétales en matière d'environnement : lutte contre le changement climatique, attention portée à la biodiversité... Périurbanisation des zones rurales.

	Concentration des industries et surtout des services dans les grandes métropoles.
Scénarios proposés	Scénario A - La campagne absorbée : sur-urbanisation Scénario B - La campagne du marché écologique Scénario C - La campagne des filières productives Scénario D - La campagne de la sobriété – scénario de rupture
Base prospective	Deux variables structurantes : <ul style="list-style-type: none">- Les politiques environnementales- Les modèles socio-économiques
Aspects normatifs	Vu l'incertitude sur l'avenir des territoires ruraux, il apparaît judicieux : <ul style="list-style-type: none">- D'être en mesure d'anticiper et gérer les changements en se dotant de capacités adaptatives (formation, innovations, recherche, ...)- De préserver une base conséquente de ressources naturelles, garantie du maintien des équilibres biologiques- De renforcer la cohésion interne des territoires ruraux wallons, leur gouvernance et leur intégration aux dynamiques économiques régionale, nationale et européenne
Aspects stratégiques	Pour renforcer la capacité d'anticipation et de gestion des changements : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre et renforcer les politiques de R&D, la promotion de l'innovation et la capacité d'organisation de tous les secteurs- Améliorer l'efficacité de l'enseignement et professionnaliser les activités portées par les acteurs locaux (par exemple : consolidation des canaux de communication entre acteurs de la formation et de la recherche ; développement de cadres de référence, labels et moyens de reconnaissance relatifs aux différents secteurs) Pour préserver une base conséquente de ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none">- Soustraire des terres agricoles et forestières à l'urbanisation- Enrayer le phénomène de périurbanisation dans les campagnes- Modifier et réorganiser la mobilité pour dépasser le stade du « tout-à-la-voiture »- Avoir une approche intégrée de tous les usages des zones rurales Pour renforcer la cohésion des territoires wallons :

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches de cohésion sociale - Renforcer la gouvernance des territoires ruraux, notamment en matière de coopération transcommunale et de dynamique de projet - Favoriser l'intégration à la dynamique économique régionale
Aspects non abordés par l'étude	Les aspects sociologiques ne sont pas traités, de même que l'impact des scénarios sur la rentabilité des exploitations.
Impact de l'étude	Contribution à la réflexion sur les enjeux du futur pour les territoires ruraux wallons, dont l'agriculture est un élément essentiel.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Scénario A – La campagne absorbée : sur-urbanisation (pour l'agriculture : agriculture industrielle/accumulation capitaliste) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture industrielle/accumulation capitaliste - Agriculture familiale marginale - Les zones d'élevage du Sud-Est sont de vastes zones de ranching (élevage extensif) pour des viandes de qualité - De grands investisseurs internationaux ont pénétré des secteurs comme le lait, dans des unités de production hors sol et dans des entreprises de transformation - Négociations des normes environnementales entre entreprises et autorités régionales - Pratique intensive de la compensation écologique pour financer les zones de protection des eaux,... - Lutte contre le changement climatique par des variétés OGM et des innovations technologiques <p>Scénario B – La campagne du marché écologique (pour l'agriculture : agricultures environnementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fortes exigences écologiques - Généralisation de l'agriculture biologique - Compléments alimentaires répondant à la demande des consommateurs - Nouveaux débouchés industriels (énergie, chimie...) - Fermes hors sol propres (biométhanisation) - En zones d'élevage : régime généralisé de paiements pour services écosystémiques pour les exploitations n'utilisant pas d'intrants (protection des eaux) - Création d'un fonds européen de développement de l'agriculture paysagère et environnementale - Disparition de l'agriculture familiale
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Grands propriétaires fonciers et grandes entreprises multinationales avec salariés agricoles <p>Scénario C – La campagne des filières productives (pour l’agriculture : PAC maintenue et agriculture industrielle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la PAC - Importance reconnue de l’agriculture - Dans certains secteurs, liens très forts avec les filières industrielles de valorisation alimentaire, énergétique ou biochimique - Nouvelles formes d’agriculture familiale (Groupements Agricoles d’Exploitation en Commun, coopératives foncières...) <p>Scénario D – La campagne de la sobriété – scénario de rupture (pour l’agriculture : agriculture territoriale et agroécologie territoriale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des marchés nationaux liée à des conditions environnementales et sociales - Développement d’associations foncières qui produisent pour les marchés urbains - Politiques alimentaires visant à réduire la consommation de viande - Développement du secteur associatif pour les marchés locaux - Hausse des prix des produits alimentaires et aides sociales y liées pour les plus pauvres - Relocalisation des systèmes de production en fonction des conditionnalités environnementales - Des collectifs développent des formes nouvelles d’agriculture
Système d’acteurs	<p>Un système où les éleveurs sont fortement intégrés dans les filières produits.</p> <p>Un système où les éleveurs ont un lien direct avec les consommateurs.</p> <p>Un système où les producteurs sont intégrés dans des collectifs avec des consommateurs, mais aussi des scientifiques, encadreurs...</p>
Système prospectif	<p>Les variables-clés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les politiques environnementales (y compris à travers la PAC) - Les modèles de développement socio-économiques
Points de bifurcation	<p>Il n’y a pas à proprement parler de rétrospective à partir d’une date précise.</p>

	On ne cite pas de points de bifurcation dans le passé ; on identifie des tendances lourdes.
Transferts méthodologiques	Co-construction des scénarios par un groupe composé d'experts et d'acteurs (représentants). Apports ponctuels par des experts de différents domaines : énergie, logement, transport, agriculture...

Quelles races bovines pour relever les nouveaux défis de notre agriculture ? (La Spina, 2017)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Novembre 2017. Projet : « Echangeons sur notre agriculture » démarré en 2014 (traite de différents sujets). Année 2017 : races bovines. 10 mois.
Objectifs et motivations de l'étude	Objectif principal : impliquer les citoyens-consommateurs dans l'évolution de l'agriculture wallonne. Thèmes choisis en fonction des desiderata des consommateurs et des difficultés rencontrées par les producteurs. Evolution des races bovines. Années 70 : races mixtes. Ensuite : hyperspécialisation, deux troupeaux séparés, deux races très dominantes : Holstein pour le lait et Blanc-Bleu belge pour la viande. Haute productivité, mais : crises économiques à répétition et problèmes de santé (fragilité) des animaux trop productifs. D'où : nouvel intérêt pour les races mixtes. Quelles vaches nourriront demain la Wallonie ?
Origine de l'étude	Proposition de Nature & Progrès. Financement de la Région wallonne (DGARNE).
Auteur de projet	Nature & Progrès. S. La Spina .

Destinataires / publics cibles	<p>Les autorités régionales wallonnes en charge de l'agriculture.</p> <p>Les citoyens-consommateurs, dont les membres de Nature & Progrès.</p>
Valorisation de l'étude	<p>L'étude a consisté en partie en l'organisation de débats et en visite d'exploitations agricoles. Des articles d'information ont été diffusés au préalable. Une journée d'étude sur le BBB et la Holstein a été organisée.</p> <p>Donc : valorisation durant le processus.</p>
Réception de l'étude	Bien accueilli.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique.
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	<p>Diffusion d'articles d'information – journée d'études – visites d'exploitations – sondage par voie électronique.</p> <p>Prospective centrée sur la participation.</p> <p>Prospective utilisant à la fois créativité et preuve.</p>
Horizon temporel	Non précisé.
Question prospective	Quelles races bovines pour relever les nouveaux défis de notre agriculture ?
Aire géographique	La Wallonie.
Parties prenantes impliquées	Eleveurs – citoyens – experts.
Méthode d'implication des parties prenantes	<p>Etude participative.</p> <p>Une journée d'études a été organisée avec des experts, des éleveurs et des citoyens.</p> <p>Des visites d'exploitations ont été effectuées avec des citoyens-consommateurs.</p> <p>Un sondage électronique a été effectué auprès d'éleveurs, de citoyens et d'experts afin d'élargir la palette des avis.</p>

	<p>Un débat a été organisé ensuite lors de la restitution des résultats en vue d'affiner le rapport final.</p> <p>Co-construction de pistes d'avenir.</p>
<p>Rétrospective proposée</p>	<p>La première partie est consacrée à l'histoire de l'élevage bovin et remonte jusqu'aux origines, en développant plus particulièrement l'histoire de la PAC, soit depuis les années 1960.</p> <p>La Pie-Bleu de Moyenne et Haute Belgique (devenue le Blanc-Bleu Belge) était une race mixte à l'origine. Dans les années 1970, un rameau plus viandeux se développe. Sous la pression de la PAC, les races se spécialisent soit pour le lait, soit pour la viande. Des races mixtes disparaissent. La surproduction a finalement entraîné l'instauration des quotas laitiers (prix garantis mais pour des quantités limitées), ce qui a provoqué la restructuration des élevages (spécialisation, réduction du nombre d'exploitations et augmentation de la taille). Le nombre de vaches allaitantes a progressé alors que le nombre de vaches laitières régressait.</p> <p>2003 : ouverture du marché du lait par la PAC. Poursuite de la restructuration.</p> <p>Suppression des quotas en 2015.</p> <p>Pression supplémentaire pour améliorer la productivité.</p> <p>Il y a 50 ans : 70% de races mixtes. Aujourd'hui, large prédominance Holstein pour le lait et BBB pour la viande.</p> <p>Aussi : de moins en moins de transformation à la ferme, exode rural, allongement des chaînes de distribution. Concentration de la transformation et la distribution.</p> <p>Donc : variables-clés : PAC, exode rural, développement économique général (transformation et distribution), progrès scientifiques et techniques.</p>
<p>Diagnostic proposé</p>	<p>Difficultés économiques rencontrées par les éleveurs/crises à répétition (économiques, sanitaires, commerciales, ...).</p> <p>Limites physiques de la productivité/problèmes de fragilité des animaux.</p> <p>Attentes sociétales : problèmes liés à l'environnement, bien-être animal...</p>

	<p>La Wallonie n'est pas des mieux placées en matière de concurrence internationale.</p> <p>Potentiel de valorisation des produits laitiers, notamment le fromage.</p> <p>Diminution de la consommation de viande.</p>
Scénarios proposés	<p>Citation des scénarios selon Guesdon (2001) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libre-échange - Politique agricole forte - Qualité différenciée/vache multifonctionnelle <p>Pour les races mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de races sur tout le territoire wallon - Changement de race en zone herbagère - Production de fromage de races mixtes <p>Estimation des impacts quantitatifs si on considère une production laitière moyenne de 5000 kg par vache.</p> <p>Futur souhaité : développement des races mixtes par le soutien des politiques agricole, économique,... à la qualité différenciée et l'implication des consommateurs dans les filières de qualité.</p>
Base prospective	<p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance de la politique agricole européenne et régionale - Baisse de la consommation de viande bovine - Exploitations de plus en plus grandes - Investissements de plus en plus lourds - Exigences sociétales (environnement, qualité, bien-être animal, ...) - Exode rural - Concentration de la transformation et de la distribution - Hausse de la productivité des animaux - Libéralisation du commerce international <p>Signaux faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des races mixtes (regain d'intérêt après leur déclin) - Implication des consommateurs dans des filières de qualité différenciée (ex. : définition de cahiers des charges) - Intérêt pour la production locale
Aspects normatifs	<p>Futur souhaitable : développement des races mixtes grâce à la qualité différenciée impliquant les consommateurs.</p>

	<p>L'étude préconise le renforcement de la politique de qualité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortir des verrouillages (animaux « types » BBB et Holstein) - Mieux évaluer la rentabilité des races mixtes - Créer des filières spécifiques aux races mixtes - Labellisation des produits - Augmentation des connaissances et des compétences en matière de races mixtes - Soutien financier aux produits de qualité spécifique et aux mesures agri-environnementales
<p>Aspects stratégiques</p>	<p>L'étude propose de mettre l'accent sur la qualité du lait et de la viande bovine en impliquant au maximum les consommateurs dans la définition de ladite qualité. Cela permettra un retour des races mixtes, produisant lait et viande de façon significative.</p> <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relancer les liens entre éleveurs et consommateurs <ul style="list-style-type: none"> o Bonne information du public sur les réalités agricoles o Répondre aux attentes sociétales - Développer les filières de qualité différenciée <ul style="list-style-type: none"> o Fabrication de fromage local o Révision des critères de qualité du lait (pour faire du fromage) o Fourrages de haute qualité (herbe comprise) o Relation qualité du lait/alimentation des animaux o Viande bovine : lien avec les pâturages pour les AOP - La vache multifonctionnelle : services systémiques rendus par l'élevage <ul style="list-style-type: none"> o Soutien financier (mesures agri-environnementales, agriculture biologique, NATURA 2000, ...) o Intérêt écologique de la prairie (fixation de CO2, lutte contre l'érosion, ...) - Augmenter les connaissances et compétences relatives aux races mixtes - Meilleure évaluation de la rentabilité des races mixtes <p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Verrouillages au niveau de la transformation et de la distribution de viande bovine BBB - Faiblesse de la transformation de lait à la ferme par rapport aux livraisons aux laiteries - Mentalité des éleveurs (retour en arrière) - Manque d'information concernant la rentabilité des races mixtes - Orientation de la sélection vers des animaux de plus en plus productifs

	- Manque de connaissances des races mixtes tout le long de la filière
Aspects non abordés par l'étude	Peu de chiffres sur la viabilité des élevages de races mixtes.
Impact de l'étude	Sensibilisation aux alternatives possibles au BBB en viande et à la Holstein en lait.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Scénario 1 : tous les éleveurs passent aux races mixtes. Réduction significative de la production laitière et hausse de la production viandeuse. Rééquilibrage possible vers le mixte plus « laitier ».</p> <p>Scénario 2 : changement de races en zone herbagère. Faible baisse de la production laitière wallonne. Dans la zone, toutes les exploitations passent à un système extensif.</p> <p>Scénario 3 : production de fromage de races mixtes. Conversion d'exploitations en systèmes herbagers. Légère baisse de la production laitière wallonne.</p>
Système d'acteurs	<p>Les éleveurs ont perdu la maîtrise de la commercialisation de leurs produits et sont liés à des transformateurs de grande taille (concentration).</p> <p>Promotion des liens éleveurs-consommateurs.</p>
Système prospectif	<p>Politique agricole.</p> <p>Rentabilité de la production.</p> <p>Demande alimentaire (qualité, quantité, attentes sociétales).</p>
Points de bifurcation	L'évolution économique générale et la PAC (mise en œuvre dans les années 1960, instauration des quotas laitiers en 1984, réformes de 1992 et 2003 (libéralisation, aides directes, verdissement), suppression des quotas laitiers en 2015).
Transferts méthodologiques	<p>Organisation de journées d'études.</p> <p>Enquête en ligne.</p> <p>Visites d'exploitations.</p> <p>Débats sur le rapport.</p> <p>Participation des éleveurs, des experts et des citoyens-consommateurs.</p>

« L'exploitation laitière de demain » : enquête auprès des producteurs laitiers (CPA, 2015)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	2015 1 an
Objectifs et motivations de l'étude	Vu les difficultés rencontrées par les éleveurs laitiers (faiblesse des prix de vente du lait, notamment), une enquête a été réalisée auprès des éleveurs afin de savoir comment ils se sont adaptés aux crises au cours des cinq années précédentes et comment ils vont orienter leur exploitation au cours des cinq années suivantes. Le contexte économique, social et environnemental est pris en compte.
Origine de l'étude	Le « carrefour des productions animales » était une journée d'études annuelle organisée conjointement par Gembloux Agro-Bio Tech (ULg) et le CRA-W, le thème étant choisi par le comité organisateur, composé de scientifiques. L'étude a été financée sur fonds propres grâce aux bénéfices des éditions précédentes.
Auteur de projet	Gembloux Agro-Bio Tech et CRA-W : F. Vanwindekens.
Destinataires / publics cibles	Les éleveurs, les autorités régionales wallonnes, les experts et acteurs du secteur laitier wallon.
Valorisation de l'étude	Présentation et discussion (tables rondes) des résultats de l'enquête au cours du « carrefour des productions animales » consacré à cet effet.
Réception de l'étude	Etude bien accueillie par les professionnels du secteur car elle permet aux éleveurs d'exprimer leurs opinions, inquiétudes et souhaits.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective exploratoire
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective basée sur la participation (enquête)
Horizon temporel	2020
Question prospective	Quelle est la ferme laitière idéale de demain ?
Aire géographique	La Wallonie
Parties prenantes impliquées	Les éleveurs laitiers
Méthode d'implication des parties prenantes	Les éleveurs ont répondu à une enquête.
Rétrospective proposée	<p>Les éleveurs indiquent comment leurs exploitations ont évolué au cours des 5 dernières années.</p> <p>Suite à la crise de 2009 (chute des prix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des consommations de concentrés - Augmentation du taux de réforme des vaches laitières - Augmentation de la quantité de lait donnée aux veaux - Augmentation de la pratique du pâturage - Amélioration de la qualité des fourrages <p>Les crises laitières ont significativement modifié les modes de conduite de 20% des exploitations laitières.</p> <p>Certains éleveurs ont augmenté leur production, d'autres ont une production stagnante et d'autres encore sont en régression.</p> <p>Variables-clés : le prix du lait (rentabilité), la demande des consommateurs et de la société.</p>
Diagnostic proposé	<p>Lourdeur des contraintes législatives.</p> <p>Lourdeur des contrôles et démarches administratives.</p> <p>Charge de travail importante</p>

	<p>Incertitude sur les prix</p> <p>Coûts de production en hausse.</p> <p>Attentes sociétales peu raisonnables, mais il est néanmoins important d’y répondre sur le plan financier et surtout social.</p> <p>La succession des exploitations n’est assurée que pour celles en expansion.</p>
Scénarios proposés	<p>Face à un avenir incertain, les éleveurs envisagent surtout l’augmentation du volume de production et secondairement les valorisations alternatives du lait.</p> <p>L’augmentation de la production est envisagée par l’augmentation de la taille du cheptel et/ou l’augmentation du rendement laitier. Ce dernier peut être amélioré par une meilleure alimentation, par voie génétique et/ou un meilleur suivi sanitaire.</p> <p>Pour les valorisations alternatives, la transformation et/ou la vente directe sont envisagées.</p> <p>Certains éleveurs pensent encore à une reconversion vers d’autres productions agricoles, la viande bovine surtout.</p>
Base prospective	<p>Instabilité croissante des prix.</p> <p>Crises de plus en plus fréquentes (économiques, sanitaires, politico-commerciales, climatiques...).</p> <p>Hausse du rendement laitier et de la taille du cheptel moyen.</p> <p>Baisse du nombre d’éleveurs.</p> <p>Variabilité croissante des revenus.</p> <p>Signaux faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du lait à la ferme - Diversification des productions agricoles - Diversification des revenus (gîtes à la ferme...)
Aspects normatifs	<p>Concernant la « ferme idéale », les avis des éleveurs sont très partagés, mais il y a plus de partisans d’un élevage intensif que d’un élevage extensif. Une moitié est favorable à une ferme spécialisée et l’autre à une ferme diversifiée.</p>

	<p>Les éleveurs souhaitent une exploitation plutôt faiblement que fortement basée sur les nouvelles technologies.</p> <p>Egalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Main-d'œuvre familiale - Gérée par un agriculteur indépendant - Production pour un marché global plutôt que local - Lait de qualité différenciée plutôt que lait standard <p>Important pour la mise en place de la ferme idéale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation animale - Santé animale - Gestion des prairies
<p>Aspects stratégiques</p>	<p>Les propositions des éleveurs pour s'adapter dans le futur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les volumes d'activités, ce qui nécessite des investissements - Diversifier les activités - Mettre en œuvre des valorisations alternatives (lait bio, transformation à la ferme, ...) - Augmenter les activités sans faire d'investissements lourds - Changer les techniques d'élevage en cas de baisse des prix (diminution de l'usage des concentrés, augmentation du taux de réforme des vaches laitières, de la quantité de lait donnée aux veau, de la pratique du pâturage, amélioration de la qualité des fourrages) <p>Les freins à la transformation identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de temps - Les contraintes réglementaires - La lourdeur des investissements
<p>Aspects non abordés par l'étude</p>	<p>Analyse surtout technique mais abordant néanmoins des aspects politiques, sociologiques, environnementaux, économiques et technologiques. Pas d'analyse d'impact relative à l'établissement de la « ferme idéale ».</p>
<p>Impact de l'étude</p>	<p>Mise en évidence des problèmes concrets rencontrés par les éleveurs laitiers, des souhaits exprimés quant à la « ferme idéale », de leurs réactions face aux crises et de leurs visions de l'avenir (fort différentes selon les cas individuels).</p>

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

<p>Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV</p>	<p>Selon les éleveurs, la « ferme idéale » est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intensive plutôt qu'extensive (avis partagés) - spécialisée ou diversifiée (avis partagés) - faiblement plutôt que fortement basée sur les nouvelles technologies - basée sur la main-d'œuvre familiale - gérée par un agriculteur indépendant - orientée sur le marché global plutôt que sur le marché local - productrice de lait de qualité différenciée plutôt que de lait standard
<p>Système d'acteurs</p>	<p>Liens entre éleveurs et consommateurs via la prise en compte des attentes sociétales et via la valorisation du lait à la ferme.</p>
<p>Système prospectif</p>	<p>Les variables-clés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique agricole - la demande des consommateurs (dont les nouvelles attentes sociétales) - la charge de travail - le montant des investissements - les coûts de production - les contraintes réglementaires - l'encadrement et la formation
<p>Points de bifurcation</p>	<p>Les crises économiques du secteur laitier</p>
<p>Transferts méthodologiques</p>	<p>Enquêtes auprès des éleveurs par voie électronique, via la presse écrite et lors de débats.</p>

Plan de développement stratégique de la filière lait (*Collège des producteurs, 2019^a*)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Janvier 2019 1 an
Objectifs et motivations de l'étude	Etablissement d'un plan de développement stratégique de la filière lait. Toutes les « commissions filières » du Collège des Producteurs ont reçu pour mission de définir un plan de développement stratégique à l'horizon de dix ans.
Origine de l'étude	Commanditaire et bailleur de fonds : la Région wallonne, via le Ministre de l'Agriculture R. Collin.
Auteur de projet	La « commission filière lait » du Collège des Producteurs. Permanente : Mme C. Bauraind.
Destinataires / publics cibles	Les autorités régionales wallonnes, les acteurs et experts de la filière lait wallonne.
Valorisation de l'étude	Non car le plan n'est pas encore approuvé par le Ministre, contrairement à ceux d'autres filières qui ont fait l'objet d'une conférence de presse.
Réception de l'étude	L'étude n'est pas encore diffusée.

Analyse interne de l'étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d'anticipation/de prospectives exploitées	Prospective basée à la fois sur l'expertise (collecte de données statistiques et d'informations, travail de la permanente) et la participation (projet soumis à plusieurs reprises à l'ensemble des membres de la commission filière lait). Prospective se référant plutôt à la créativité.
Horizon temporel	2030
Question prospective	Quelle est la situation souhaitable pour la filière lait wallonne dans 10 ans ? Quelles actions faut-il entreprendre pour y parvenir ?
Aire géographique	La Wallonie.
Parties prenantes impliquées	La commission filière lait du Collège des Producteurs, composée des représentants des maillons de la filière, des éleveurs aux consommateurs. Groupe animé par la permanente de la SOCO PRO (Services Opérationnels du Collège des Producteurs asbl).

Méthode d'implication des parties prenantes	Il s'agit d'une démarche de co-construction entre acteurs et experts. Ceux-ci sont impliqués du début à la fin pour définir la situation future souhaitée et les actions à mener pour y parvenir.
Rétrospective proposée	Pas de rétrospective.
Diagnostic proposé	<p>Réalisations d'une matrice SWOT.</p> <p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon encadrement (recherche, vulgarisation, formation...) - Existence d'une concertation entre maillons - Haute qualité du lait - Superficies disponibles, valorisation des fourrages, lien à la terre - Production d'engrais naturels - Compétence des éleveurs - Modèle familial - Bonne capacité de transformation par un réseau d'industries locales - Développement des circuits courts <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crises économiques répétées - Manque de communication - Attentes de la société pas assez prises en compte - Faiblesse de la rentabilité, difficultés de gestion - Travail contraignant - Esprit trop individualiste des éleveurs - Mauvaise image du métier - Difficulté à trouver un successeur - Produits industriels à faible valeur ajoutée (ex . : poudre de lait) - Difficultés à sortir des circuits de commercialisation conventionnels - Coût de la main-d'œuvre salariée <p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché mondial en croissance - Attentes de la société (environnement, bien-être animal, origine des produits, produits locaux) <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volatilité des prix du lait - Risque de disparition des petites exploitations - Spéculation foncière - Campagnes de dénigrement du lait, phénomène « vegan » - Evolution de la PAC
Scénarios proposés	<p>La vision pour 2030 est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitations familiales

	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs d’exploitation informés des défis macroéconomiques et gardant la maîtrise des décisions microéconomiques - Producteurs gestionnaires d’entreprise employant des outils numériques - Une juste rémunération - Maximum d’autonomie alimentaire, lien au sol - Diversité des systèmes de production - Réponse aux attentes des consommateurs - Aides à l’installation et à l’investissement suffisantes - Régulation de la production - Création de filières durables avec tous les maillons - Communication accrue
Base prospective	<p>Variable structurante : la politique agricole.</p> <p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité aléatoire - Diminution du nombre d’éleveurs - Nouvelles attentes des consommateurs <p>Signaux faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de circuits courts - Développement de la production biologique
Aspects normatifs	<p>Futur souhaitable : maintien du niveau de la production laitière en Wallonie pour satisfaire la demande intérieure et les capacités de transformation, tout en améliorant la rémunération des producteurs laitiers wallons.</p> <p>Vision : voir point « scénarios proposés ».</p>
Aspects stratégiques	<p>Le plan d’action proposé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : disposer de plus de données relatives à la filière - Action 2 : faciliter la négociation au sein de la filière pour optimiser le prix de vente du lait - Action 3 : aides à l’installation et à l’investissement plus efficaces - Action 4 : renforcer la recherche sur les facteurs techniques et les enjeux de société qui influent sur la production laitière - Action 5 : assurer un encadrement technico-économique de qualité pour maîtriser les coûts de production et la pénibilité du travail - Action 6 : mieux encadrer les producteurs pénalisés pour la qualité de leur lait - Action 7 : mieux encadrer la transformation artisanale et à la ferme du lait en fromage - Action 8 : créer des filières durables en circuit court et avec cahier des charges - Action 9 : promotion des produits laitiers locaux - Action 10 : meilleure information aux citoyens (lait et santé,etc...)

Aspects non abordés par l'étude	Pas d'analyse rétrospective.
Impact de l'étude	Impact potentiellement significatif si le plan est appliqué.

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	Amélioration de la rentabilité des élevages. Meilleure maîtrise de la commercialisation. Meilleure prise en compte des attentes de la société. Soutien renforcé des pouvoirs publics (aides financières, encadrement, promotion). Meilleure formation et meilleure information.
Système d'acteurs	Liens importants entre éleveurs et pouvoirs publics. Liens entre tous les acteurs de la filière, y compris les citoyens-consommateurs, en circuits courts comme en circuits longs.
Système prospectif	La variable-clé essentielle est la politique agricole. Tous les aspects (politiques, économiques, sociologiques, technologiques, environnementaux et législatifs) sont au moins évoqués.
Points de bifurcation	Non relevés car il n'y a pas de rétrospective.
Transferts méthodologiques	Collecte de statistiques auprès d'experts. Co-construction avec des représentants de tous les maillons de la filière.

Plan de développement stratégique de la filière viande bovine (Collège des Producteurs, 2019^b)

Contexte de l'étude analysée

Date et durée	Avril 2019 1 an
Objectifs et motivations de l'étude	Importance économique du secteur pour la Wallonie Faible rentabilité de l'élevage bovin viande mettant en cause la pérennité du secteur. Régression, depuis le milieu des années 1990, du cheptel allaitant et du nombre de détenteurs de vaches allaitantes. Baisse régulière de la consommation de viande bovine (-25% depuis 2010)

	<p>Changements de la demande/nouvelles attentes sociétales/préoccupations en matière d’environnement, de santé, de bien-être animal...</p> <p>Conditions naturelles favorables aux herbivores.</p> <p>Importance de la viande comme source de protéines pour une alimentation équilibrée</p> <p>Etablissement d’un plan de développement stratégique de la filière viande bovine.</p> <p>Toutes les « commissions filières » du Collège des Producteurs ont reçu comme mission de définir un plan de développement stratégique à l’horizon de dix ans.</p>
Origine de l’étude	Commanditaire et bailleur de fonds : la Région wallonne, via le ministre de l’Agriculture R. Collin.
Auteur de projet	La « Commission filière viande bovine » du Collège des Producteurs Permanent : Pedro
Destinataires / publics cibles	Les autorités régionales wallonnes, les acteurs et experts de la filière viande bovine wallonne.
Valorisation de l’étude	Non car le plan n’est pas encore approuvé par le Ministre, contrairement aux plans d’autres filières qui ont fait l’objet d’une conférence de presse.
Réception de l’étude	Pas encore diffusée.

Analyse interne de l’étude

Type de prospective	Prospective stratégique
Méthodes d’anticipation/de prospectives exploitées	Prospective basée à la fois sur l’expertise (collecte de données, travail du permanent) et sur la participation (projet soumis à plusieurs reprises à l’ensemble des membres de la commission filière viande bovine). Prospective se référant plutôt à la créativité.
Horizon temporel	2030
Question prospective	Quel est l’avenir souhaitable pour la filière viande bovine wallonne à l’horizon 2030 ? Quelles actions faut-il entreprendre pour y parvenir ?
Aire géographique	La Wallonie
Parties prenantes impliquées	La commission filière viande bovine du Collège des Producteurs, composée des représentants des maillons de la filière, des éleveurs aux consommateurs. Groupe animé par le permanent de la SOCO PRO (Services Opérationnels du Collège des Producteurs asbl)

Méthode d'implication des parties prenantes	Il s'agit d'une démarche de co-construction entre acteurs et experts. Ceux-ci sont impliqués du début à la fin pour définir la situation future souhaitée, et les actions à mener pour y parvenir.
Rétrospective proposée	<p>Certains chiffres (nombre de détenteurs, cheptel allaitant, cheptel moyen par détenteur) remontent à 1990.</p> <p>Les chiffres relatifs aux abattages et à la consommation de viande par habitant remontent à 2006.</p> <p>Des données concernant l'élevage biologique débutent en 2005.</p> <p>Élément de bifurcation : le contingentement de la production laitière (1984) qui a entraîné une hausse de la production de viande.</p> <p>Variables clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique agricole - La demande, influencée par les attentes sociétales
Diagnostic proposé	<p>Faible rentabilité de la production de viande bovine mettant en péril la durabilité de l'activité.</p> <p>Forte régression du cheptel allaitant et du nombre de détenteurs depuis 1995.</p> <p>Baisse de 25% de la consommation de viande bovine par habitant depuis 2010.</p> <p>Changements de la demande au vu de l'évolution des modes de vie et de l'apparition de nouvelles attentes sociétales (environnement, santé, bien-être animal...)</p> <p>Disponibilités en herbages de la Wallonie, valorisables seulement par les herbivores, dont les bovins.</p> <p>Hausse du nombre de bovins en élevage biologique, mais seulement 30% sont valorisés dans le secteur bio, le reste de la production allant dans le secteur conventionnel, sans plus-value.</p>
Scénarios proposés	<p>Le revenu des producteurs est amélioré, en mettant en valeur la compétence des professionnels et le lien fondamental entre production et prairie.</p> <p>La reprise des exploitations est assurée à au moins 30% (il reste 3700 détenteurs en 2030)</p> <p>Réduction de 50%, par rapport à la tendance, de la diminution du cheptel de vaches allaitantes (il reste 222000 vaches allaitantes en 2030)</p> <p>Le type d'élevage « naisseur – engraisseur » est favorisé.</p>
Base prospective	<p>Tendances lourdes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation de viande bovine - Changements dans la demande (modes de vie, attentes sociétales) - Régression du cheptel et du nombre de détenteurs

	<p>Signaux faibles : apparition d’alternatives au BBB conventionnel, comme la production biologique.</p> <p>Variables structurantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole - Demandes des citoyens-consommateurs - Liaison de la production au sol
Aspects normatifs	<p>Optimiser la production en respectant l’environnement et le bien-être animal, en utilisant les ressources locales, en renforçant le lien à la production fourragère locale et en mettant en valeur le savoir-faire des professionnels impliqués. Le développement de la valeur ajoutée, le positionnement dans des marchés en croissance, le dynamisme et l’innovation seront essentiels à la durabilité de la filière.</p>
Aspects stratégiques	<p>Les actions proposées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production et la rentabilité de la production de viande bovine - Action 2 : rendre disponibles plus de données technico-économiques pour piloter le développement de la filière - Action 3 : assurer la disponibilité et l’accès des services techniques d’encadrement indépendants et de qualité - Action 4 : orienter l’évolution du cadre législatif et suivre l’application de la législation de manière à assurer le développement de la filière - Action 5 : soutenir l’engraissement dans des élevages de type « naisseur-engraisseur » - Action 6 : assurer la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité - Action 7 : segmenter l’offre avec une augmentation de la valeur ajoutée et encourager la concertation entre acteurs de la filière pour que chaque maillon soit rémunéré convenablement - Action 8 : promouvoir la viande bovine produite en Wallonie - Action 9 : permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs - Action 10 : renforcer l’information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur de la viande bovine et assurer des synergies avec les actions de promotion.
Aspects non abordés par l’étude	<p>Manque de rétrospective et d’analyse des relations entre les acteurs</p>
Impact de l’étude	<p>Impacts potentiellement non négligeables si le plan est appliqué</p>

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Meilleure rentabilité. Moindre régression du nombre de détenteurs et de la taille du cheptel de vaches allaitantes. Lien au sol (prairies) renforcé. Meilleures réponses aux attentes sociétales. Soutien à l'engraissement. Meilleurs encadrement, formation et information. Meilleure maîtrise de la commercialisation/participation à des filières de qualité différenciée.</p>
Système d'acteurs	<p>Relations éleveurs – marchands (circuit conventionnel). Relations avec tous les acteurs de la filière, dont les consommateurs, dans le cas de filières de qualité différenciée.</p>
Système prospectif	<p>Variables-clés : - Politique agricole - Demande et attentes sociétales Peu d'aspects sociologiques et technologiques.</p>
Points de bifurcation	<p>Instauration des quotas laitiers en 1984. Développement du bio à partir de 2005.</p>
Transferts méthodologiques	<p>Collecte de données et informations auprès d'experts et d'acteurs. Implication d'un groupe d'acteurs et experts depuis le début pour définir les objectifs et les moyens d'y arriver.</p>

Exploitation possible par l'étude PROBOV (lecture transversale des scénarios)

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV	<p>Plus d'autonomie et de maîtrise du revenu (achat de moins d'intrants, comme des concentrés pour le bétail, prise en main de la commercialisation d'une partie des produits, part plus grande de la valeur ajoutée). Liberté de choix plus grande par rapport à l'amont et à l'aval. Meilleures relations avec les citoyens-consommateurs. Meilleure image de l'agriculture.</p>
Système d'acteurs	<p>Renforcement de la relation producteurs/consommateurs. Dépendance moindre vis-à-vis des fournisseurs d'intrants et des laiteries.</p>
Système prospectif	<p>Variables-clés : - La politique agricole - Demande (qualité et quantité, attentes sociétales) - Sélection génétique</p>
Points de bifurcation	<p>Les points de bifurcation dans le passé sont liés aux réformes successives de la PAC.</p>

Transferts méthodologiques	Diffusion d'informations préalables. Organisation de débats. Enquêtes électroniques. Visites d'exploitations. Présentation et discussion des résultats.
---------------------------------------	---

Enseignements

Impact des scénarios sur l'objet d'étude PROBOV

Plusieurs études définissent des scénarios/visions d'avenir où l'environnement est de plus en plus pris en compte. Dans ce cas, les élevages doivent utiliser moins d'intrants tels qu'aliments concentrés et engrais et pesticides et orientent leurs modes de production vers des systèmes plus extensifs, voire biologiques. Ceci peut conduire à un regain d'intérêt pour les races mixtes, au détriment des races spécialisées qui prédominent largement aujourd'hui (Holstein pour le lait et Blanc-Bleu Belge pour la viande).

Ces scénarios conduisent à une réduction parfois considérable de la production actuelle, et en conséquence du volume global des activités de la filière (fourniture d'intrants, transformation, distribution, etc.). Ils posent également la question des prix à la consommation (en hausse vu la diminution de l'offre) et de la rentabilité des exploitations. C'est pourquoi certains scénarios prévoient une intervention plus forte des pouvoirs publics pour soutenir les revenus agricoles. D'autres scénarios (c'est aussi l'avis d'une part non négligeable des éleveurs) prévoient une continuation des tendances actuelles avec un élevage intensif où la production par exploitation augmente, via la taille du cheptel et aussi les rendements par tête. Cela peut conduire à une intégration encore plus forte des éleveurs dans les filières de production, pouvant mener à la disparition des exploitations familiales et à l'apparition de grands propriétaires fonciers et grandes entreprises internationales impliquées à tous les niveaux. Les agriculteurs deviennent alors des salariés et perdent toute indépendance décisionnelle (agriculture intégrée).

Dans un autre type de scénarios, on s'oriente de plus en plus vers une agriculture multifonctionnelle. Les agriculteurs ne sont plus seulement des fournisseurs de matières premières telles que le lait, mais multiplient leurs activités et leurs revenus. Ces activités sont agricoles ou extra-agricoles (tourisme à la ferme, entretien des voiries communales, maintien de la biodiversité, protection des eaux, entretien des paysages, etc.). Parmi les activités agricoles, outre le fait de diversifier les productions, on prévoit de nouvelles voies de valorisation : vente directe, circuits courts, transformation à la ferme (production de fromage, par exemple), ... qui permettent aux agriculteurs de garder une plus grande part de la plus-value et la maîtrise de leur exploitation. Dans ces scénarios, plus favorables au maintien ou à une moindre régression de l'emploi agricole, les éleveurs interagissent de plus en plus avec les acteurs du monde rural et avec les citoyens-consommateurs. Ils établissent des partenariats où on s'entend sur des produits et services spécifiques, permettant aux agriculteurs d'obtenir une rémunération meilleure que dans le cas d'un marché livré à la compétition internationale. Enfin, les agriculteurs sont mieux informés et formés et soutenus financièrement par les pouvoirs publics à des fins précises.

Systeme d'acteurs

Les éleveurs ont des relations régulières en amont avec leurs fournisseurs d'intrants, de matériel, et avec divers conseillers (vulgarisateurs, scientifiques, etc.). En aval, ils écourent leurs productions et valorisent leurs services en circuits longs ou en circuits courts.

Dans le premier cas, les éleveurs ne connaissent pas nécessairement les marchés et ne maîtrisent pas la transformation ni la distribution de leurs produits. Les prix qu'ils obtiennent sont imposés par leurs acheteurs (marchands de bestiaux, chevilleurs pour la viande ; entreprises [souvent des coopératives] de collecte pour le lait). Les producteurs se voient également imposer des normes de qualité dont ils ne connaissent pas toujours l'origine et le bien-fondé. Dans le secteur viande, ils ignorent parfois le classement de leurs animaux.

Dans le second cas, les éleveurs ont un contact direct avec les consommateurs finaux et ceux qui souhaitent bénéficier de leurs services. Le rapport de force est plus équilibré et le pouvoir de négociation des producteurs est plus important. Les agriculteurs peuvent pratiquer la vente directe ou en circuit court ou être partie prenante d'un collectif et participer, avec divers acteurs des maillons de la filière, des scientifiques, des encadreurs, à l'élaboration de cahiers des charges pour des produits de qualité différenciée et pour des services particuliers. Contrairement à ce qui se passe dans le premier cas, on peut ici s'orienter vers des marchés plus locaux et s'émanciper quelque peu de la concurrence internationale.

Systeme prospectif

Les principales variables-clés qui se dégagent sont :

- La politique agricole ;
- La politique environnementale ;
- La demande des consommateurs ;
- Les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture ;
- Le modèle de développement socio-économique.

On peut encore citer :

- Le revenu agricole ;
- Le progrès scientifique et technique ;
- La sélection animale et végétale ;
- Le niveau de compétence des éleveurs.

Points de bifurcation

Les points de bifurcation cités dans les études avec rétrospective sont avant tout l'instauration et les réformes successives de la Politique Agricole Commune :

- années 1960 : prix garantis élevés et sans limites quantitatives. Conséquences : spécialisation des races laitières et viandeuses, désintérêt pour les races mixtes, intensification, hausse de la production, de la taille du cheptel, diminution du nombre et agrandissement des exploitations ;
- 1984 : instauration des quotas laitiers. Limitation des quantités pouvant bénéficier de prix garantis. Réorientation d'une partie des élevages laitiers vers la viande. Accentuation de la spécialisation ;
- 1992 : réforme Mc Sharry : baisse des prix garantis et apparition des aides directes aux revenus. Début de l'ouverture des marchés. Mesures agri-environnementales volontaires ;
- 1999 : Agenda 2000 : préparation de l'élargissement de l'UE. Le développement rural devient le deuxième pilier de la PAC ;
- 2003 : revue à mi-parcours de l'Agenda 2000. Découplage des aides directes, conditionnalité des aides (environnement, bien-être animal, bonnes pratiques, etc.) ;
- 2008 : bilan de santé de la PAC. Poursuite de l'ouverture des marchés ;
- 2013 : réforme du « verdissement » de la PAC. Etablissement du « paiement vert » conditionné à des normes supplémentaires en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique ;
- 2015 : suppression des quotas laitiers. Le prix du lait dépend entièrement du marché mondial. La volatilité des revenus agricoles devient de plus en plus importante. Grande incertitude pour l'avenir.

Les crises du secteur laitier, particulièrement sur le plan économique (chute du prix payé aux éleveurs) sont également citées comme des moments importants où des décisions de réorientation des activités peuvent être prises.

On note encore l'évolution socio-économique générale et l'apparition de nouvelles attentes sociétales, mais sans que des dates précises puissent être citées.

Transferts méthodologiques

Les études ont mobilisé différents outils méthodologiques dans leurs différentes phases :

- Co-construction de scénarios par des groupes d'acteurs et d'experts ;
- Apports individuels d'informations, d'opinions et de statistiques par des experts de divers domaines concernés ;
- Organisation de focus groups pour la collecte d'informations, d'opinions et de statistiques. Organisation de journées d'études ;
- Enquêtes en lignes ;
- Visites d'exploitations avec les membres des ateliers ;
- Présentation et discussion du rapport préliminaire ;
- Inclusion des citoyens-consommateurs dans les débats, à côté des acteurs économiques et sociaux et des experts ;
- Enquêtes via la presse écrite agricole ;
- Enquêtes lors de réunions agricoles.

PARTIE 3 :

Benchmark des études prospectives françaises

Déterminants

L'élevage bovin doit faire face à de nombreux défis conditionnés par un certain nombre de déterminants « internes » et « externes » au système étudié. Les thèmes de regroupement, qui émergent des études prospectives françaises, peuvent se décliner en 8 grandes composantes détaillées ci-après :

1. Economie et démographie mondiale

Cadre économique et échanges internationaux :

- Crise économique ;
- Concurrence internationale ;
- Demande mondiale ;
- Import/export ;
- Accords commerciaux ;
- Usages non alimentaires.

Contexte démographique :

- Souveraineté alimentaire ;
- Pouvoir d'achat (croissance mondiale, classe moyenne) ;
- Consommation (Europe vs Asie).

2. Environnement / maladies / énergie

- Changement climatique ;
- Sécurité sanitaire (épizooties / zoonoses) ;
- Énergies renouvelables ;
- Développement durable.

3. Politiques publiques

- Politiques agricole, environnementale, économique (PAC) ;
- Aides et subventions, régulation, services rendus par l'élevage.

4. Attentes sociétales et consommation

- Droit animalier et bien-être animal ;
- Environnement (GES, biodiversité) ;
- Sécurité alimentaire (sanitaire) ;
- Valeur nutritionnelle et santé des produits ;
- Qualités organoleptiques (produit plaisir) ;
- Traçabilité et affichage environnemental (footprint) ;
- Évolution de la consommation de bœuf et de lait ;
- Mouvement anti-lait / anti-viande (welfarisme, antispécisme, animalisme) ;
- Substitution par des produits végétaux (lait de soja, burgers végétaux).

5. Filières et marchés

- Organisation/coordination de la filière (laiterie, abattoir, industries de transformation) ;
- Relation amont / aval (tensions et dynamiques des acteurs) ;
- Forme de contractualisation / intégration verticale ;
- Partage de la valeur ajoutée (chaîne de valeur) ;
- Circuits de distribution (circuits courts, RHD, restauration collective, GMS, boucherie/crèmerie) ;
- Image de la filière ;
- Valorisation des produits / marketing ;
- Segmentation des marchés / différenciation (marques, AOP).

6. Dynamiques territoriales

- Utilisation du territoire et les usages des sols (politique foncière et politique d'aménagement du territoire) ;
- Structuration de la filière et répartition territoriale ;
- Compétition feed/food ;
- Concentration géographique des élevages ;
- Externalités / services associés à la production (entretien des paysages/espaces ouverts, biodiversité).

7. Agriculteurs et exploitations

- Systèmes d'élevage (modes de gestion, compétitivité, productivité) ;
- Structures des exploitations (statuts juridiques, âge du chef d'exploitation, nombre, taille, spécialisation) ;
- Facteurs de production / rentabilité (coûts, prix, ...) ;
- Développement agricole / investissements / installation ;
- Compétence, technicité, formation ;
- Concurrence (entre systèmes de production) ;
- Insertion des agriculteurs dans le tissu économique et social (image) ;
- Double activité / activité conjoint (intra ou extra exploitation) ;

- Autres activités (que bovins) sur l'exploitation (tourisme, vente directe, équitation, ...);
- Valorisation (fierté du travail);
- Sélection génétique, sexage et races (+ et croisements ?);
- Équilibre lait/viande;
- Succession (en lien avec l'attractivité du métier);
- Nima-culteurs (non-issus du milieu agricole).

8. Innovations

- TIC (technologies d'information et de communication);
- Numérisation, automatisation ...;
- Compétitivité, investissements;
- Recherche scientifique et innovation (génétique, génomique, produits de synthèse);
- Agriculture de précision (élevage en retard sur les grandes cultures);
- Animaux et aptitudes (sélection génétique, rusticité);
- Gestion des (très) grands effectifs (automatisation robotisation, informations en temps réel);
- Efficience systèmes/processus agro-écologiques (ou? gains potentiels? Pilotage ?);
- Maîtrise de la qualité « globale » des produits (selon les niveaux d'exigences);
- Cracking de la biomasse végétale (herbe);
- Cracking du lait;
- Nouveaux produits.

Méta-scénarios

Les scénarios, issus des études prospectives « filière bovine lait / filière bovine viande » relevées dans la littérature, peuvent être regroupés sous forme de méta-scénarios selon le degré de convergence des hypothèses retenues de variables-clés communes.

Les études considérées sont :

- Quel avenir pour la filière bovin-lait en Midi-Pyrénées ?⁶³
- Quels élevages laitiers en Normandie 2020 ?⁶⁴
- Afclim (Agriculture, forêt, climat : vers des stratégies d'adaptation)⁶⁵
- Etude prospective des filières viande de ruminants du Massif central, horizon 2050 : cinq scénarios pour mieux anticiper et s'adapter⁶⁶
- Prospective filière lait de vache (Etudes FranceAgriMer)⁶⁷
- Prospective filière française de la viande bovine à l'horizon 2040 (Etudes FranceAgriMer)⁶⁸
- Quel avenir pour l'agriculture ? Les 4 scénarios en 2040 (ACTA)⁶⁹

Ces méta-scénarios sont au nombre de sept :

1. **Régression** : *Contexte global fortement défavorable et désintérêt du consommateur.*
Les intitulés des scénarios sont : « fin programmée » ; « scénario hygiénisation et déclin (crises sanitaires) » ; « le défi de la régression » ; « métropolisation et consumérisme » ou encore « scénario de végétalisation ».
2. **Résistance** : *La production est maintenue malgré une érosion du prix du lait/de la viande, et un moindre soutien public dans un contexte de hausse modérée de la pression environnementale et de marché mondial porteur.*
Les intitulés des scénarios sont : « résistance » ou encore « statu quo ».
3. **Recentrage territorial** : *Repli national dans un contexte de crise globale (économique et énergétique).*
Les intitulés des scénarios sont : « de l'éleveur laitier à l'entrepreneur rural » ; « lait high tech et démondialisation » ; « scénario de recentrage sur le marché européen » ; « mosaïque de territoires et d'acteurs » ou encore « scénario Partenariat ».

⁶³ <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/quel-avenir-pour-la-filiere-bovin-lait-en-midi-pyrenees/>

⁶⁴ <https://manche.chambres-agriculture.fr/detail-publication/actualites/quels-elevages-laitiers-en-normandie-2020/>

⁶⁵ <https://agriculture.gouv.fr/afclim-agriculture-foret-climat-vers-des-strategies-dadaptation-0>

⁶⁶ <https://inra-dam-front-resources-cdn.wedia-group.com/ressources/afile/379096-22249-resource-etude-prospective-des-filiere-viande-de-ruminants-du-massif-central-horizon-2050.pdf>

⁶⁷ <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Filiere/Lait/2017/Prospective-filiere-lait-de-vache-edition-Aout-2017>

⁶⁸ <https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges/Actualites/Prospective-filiere-francaise-de-la-viande-bovine-a-l-horizon-2040>

⁶⁹ <http://www.acta.asso.fr/actualites/communiqués-de-presse/articles-et-communiqués/detail/a/detail/colloque-prospective-quel-avenir-pour-lagriculture-et-le-systeme-de-rd-agricole-francais-058.html>

4. **Agro-écologie** : *Un idéal : l'autonomie voire l'autarcie - Le principal souci est la préservation des générations futures.*

Les intitulés des scénarios sont : « un monde Ecologique » ; « Eco –Relocalisation » ; « scénario vert » ; « scénario Agroéco » ou encore « transition énergétique et environnementale ».

5. **Haut de gamme** : *Montée en gamme sous fortes contraintes sanitaires et sociétales.*

Les intitulés des scénarios sont : « une Europe agricole » ; « Milk Valley » ; « scénario haut de gamme » ou encore « scénario Excellence ».

6. **Géopolitique** : *Assurer un équilibre géopolitique entre l'Europe et les pays émergents (Asie/Afrique). Filière organisée et innovante, avec une offre segmentée, dans un marché mondial porteur.*

Les intitulés des scénarios sont : « une Europe industrielle » ; « scénario Géopol » ; « la spirale concurrentielle » ; « scénario du monopole » ou encore « adaptation volontaire ».

7. **Libéralisation** : *Une agriculture de firmes sans régulation de l'Etat.*

Les intitulés des scénarios sont : « un monde libéral » ; « scénario Libéralisation » ou encore « scénario de l'individualisme ».

Les hypothèses et conséquences de ces méta-scénarios sur les exploitations sont décrites en annexe 1.

Globalement, les scénarios « **recentrage territorial** », « **agro-écologie** » et « **haut de gamme** » présentent un **contexte plus favorable pour l'élevage** (hausse de la SAU des ruminants, du revenu de l'exploitant et de l'attractivité du métier avec une politique agricole forte). Le scénario « haut de gamme » est caractérisé par un pilotage par l'Europe des politiques agricoles alors qu'il est confié aux régions dans les deux autres cas. Ces trois scénarios partagent peu d'évolutions communes des hypothèses avec les scénarios plus extrêmes (« régression », « résistance », « géopolitique » et « libéralisation »).

Les scénarios « **régression** » et « **résistance** » partagent une diminution de la SAU ruminants et du revenu de l'exploitant associée à une politique agricole faible. Le scénario « résistance » diffère de la « régression » par une consommation interne qui reste inchangée, une demande mondiale en hausse et une attractivité qui n'est pas altérée avec une politique agricole européenne (et non des régions). Ces deux scénarios, **plus défavorables pour l'élevage**, se rapprochent des scénarios « géopolitique » et « libéralisation » par la baisse du revenu de l'exploitant et une politique agricole en retrait.

Les scénarios « **géopolitique** » et « **libéralisation** » sont également **peu favorables à l'exploitation familiale** en raison d'une diminution du revenu de l'exploitant et de l'attractivité du métier dans un contexte de politique agricole européenne en retrait. Le scénario « géopolitique » se distingue de la « libéralisation » par une SAU ruminants en hausse mais avec des fermes fortement intégrées à l'aval.

Relation lait – viande bovine

L'étude française (Guesdon *et al*, 2001) est la seule qui s'est intéressée à l'évolution potentielle, à horizon 2020, des grands équilibres du secteur européen de l'élevage bovin (lait et viande bovine).

Principaux enseignements

La relation lait-viande bovine est au cœur du questionnement. Les évolutions attendues dans le secteur allaitant sont plus contrastées que dans le secteur laitier car il est davantage considéré comme une variable d'ajustement de la production de viande bovine. En effet, l'étude insiste sur les orientations futures du secteur laitier qui pèsent sur l'ensemble de l'élevage bovin. Il convient donc de cerner la place que les « co-produits » viande du cheptel laitier laissent aux produits du troupeau allaitant. Se pose dès lors le problème de l'adéquation qualitative de l'offre à la demande et de la possible substitution entre les produits du troupeau laitier et ceux du troupeau allaitant. Une augmentation sensible du cheptel laitier (suite à une forte demande ou à une moindre productivité individuelle) est préjudiciable au développement du cheptel allaitant. Ainsi, une politique qui consisterait à modifier profondément l'orientation intensive des systèmes laitiers ne serait pas forcément bénéfique pour le troupeau viande spécialisé, car les volumes de viande issus du troupeau laitier progresseraient, tout comme l'image de la qualité de ces viandes.

Il est intéressant de constater que, dans cette étude, le changement climatique est une problématique largement ignorée car peu débattue au début des années 2000, seule la consommation européenne et les politiques agricoles sont considérées. En effet, la demande des consommateurs européens en lait et viande bovine constitue le principal facteur structurant. L'hypothèse centrale est donc de considérer un marché européen relativement captif sans véritable vocation exportatrice. Ainsi, l'UE sera pour l'essentiel autonome dans ses productions alimentaires. Les échanges limités avec les pays tiers se justifient par une disparition progressive des restitutions (aides aux exportations) et par des importations relativement limitées du fait de la prise en compte croissante par le consommateur européen de facteurs autres que le prix (exigences qualitatives favorisant les approvisionnements régionaux) et de l'apparition de barrières réglementaires (sanitaires, respect de normes environnementales et du bien-être animal, etc...) en remplacement des barrières tarifaires et monétaires.

Dans cette réflexion prospective, le nombre d'agriculteurs et l'adaptation des systèmes de production ne sont pas des facteurs limitants. Le niveau de consommation par habitant et par an est le facteur clé de la demande interne.

L'hypothèse haute correspond à un accroissement de consommation en lait comme en viande bovine, justifiée principalement par un alignement du niveau de consommation des pays d'Europe du Sud sur celui des pays d'Europe du Nord et par une confiance renforcée du consommateur dans les produits. L'hypothèse basse correspond à une stagnation de la consommation de lait et à une diminution de la

consommation de viande bovine, justifiée par la réduction des besoins de la population, la concurrence avec les autres sources de protéines animales et l'image dégradée du produit.

Les six scénarios sur l'élevage bovin à horizon 2020 résultent d'un croisement entre les différentes hypothèses décrites précédemment et les quatre scénarios identifiés dans la prospective DATAR 2015 :

- SC1_DATAR : « L'Adaptation du protectionnisme européen » (régulation du marché par une PAC forte) ;
- SC2_DATAR : « L'affirmation de l'ordre des IAA » (régulation du marché par les IAA et GMS) ;
- SC3_DATAR : « La qualité d'origine » (régulation du marché par les organisations de producteurs) ;
- SC4_DATAR : « L'agriculture de services » (régulation du marché par les collectivités territoriales).

Les six scénarios pour l'élevage bovin en 2020 sont (voir annexe 2 pour les hypothèses et conséquences) :

- Scénario 1 : « Le modèle agricole renouvelé »
- Scénario 2 : « La gestion publique des crises »
- Scénario 3 : « Vive le marketing produit »
- Scénario 4 : « Défiance des consommateurs »
- Scénario 5 : « Moins mais mieux »
- Scénario 6 : « La vache multifonctionnelle »

Les conclusions de cette étude soulignent la nécessaire adaptation des produits aux **attentes des consommateurs** et met en évidence le rôle déterminant des **politiques agricoles** à venir. Ces deux facteurs conditionnent l'orientation de la production, l'évolution des systèmes techniques (races, rendements, part de maïs fourrage, etc...), le rythme de restructuration des exploitations et l'évolution de la localisation des productions agricoles. L'équilibre à rechercher entre le lait et la viande est largement questionné dans un contexte de compétitivité des filières, de qualité des produits, de respect de l'environnement et de développement rural. L'élevage allaitant serait davantage impacté que l'élevage laitier du fait de la compétition avec la viande issue du cheptel laitier.

Complémentarité des troupeaux laitiers et allaitants et impact environnemental

L'impact environnemental des cheptels de bovins a fait l'objet d'une modélisation par Puillet *et al.* (2014). A l'instar de la prospective 2020, les conclusions de cette étude montrent que le cheptel laitier arriverait mieux à tirer son épingle du jeu que l'allaitant. En effet, la production de viande est plus déterminante sur les émissions de GES que celle de lait. Ainsi, produire plus de viande avec des femelles laitières serait plus bénéfique en termes d'efficacité globale et d'émissions de GES, au prix d'une baisse de la filière naisseur. De plus, cette réduction de naisseurs permettrait de diminuer le nombre de veaux de boucherie (en finition ou pour l'exportation) qui représentent un coût important en termes d'émission de GES en France.

Ces modélisations amènent à se poser de nouvelles questions en vue de tirer le meilleur parti de cette complémentarité dans la diversité française :

- Faut-il peu de vaches laitières très productives qui utilisent des ressources nobles pour faire de la place à des systèmes allaitants valorisant des espaces de biodiversité ?
- Faut-il des systèmes laitiers plus mixtes (y compris semence sexée) utilisant essentiellement de l’herbe dans les zones favorables et en remplacement des vaches allaitantes dans ces zones ? Faut-il favoriser la filière engraissement, mieux valoriser la production de jeunes bovins en France ? Avec quelles ressources (jeune bovin finition courte, bœufs à l’herbe ?)

Enseignements

Les études prospectives, menées en France et questionnant les futurs de l’élevage bovin, ciblent majoritairement le secteur bovin lait et le secteur bovin viande de manière séparée en considérant chaque filière dans son ensemble. On peut distinguer les études réalisées à l’échelle nationale, faisant appel exclusivement à des experts scientifiques et des acteurs institutionnalisés, de celles conduites à l’échelle d’un territoire, associant experts, collectivités publiques et acteurs de terrain. Les analyses prospectives ciblant plus spécifiquement l’élevage bovin sous le prisme de sa transversalité (interrogeant les interactions lait et viande) sont rares et plus anciennes.

Dans l’ensemble, ces études ne proposent pas de scénarios intégrant des éléments de ruptures forts (« black swan⁷⁰ »). Pourtant, ces scénarios hautement improbables peuvent être utiles pour éclairer les parties prenantes sur les conséquences de logiques poussées à l’extrême.

⁷⁰ La théorie du black swan (ou du cygne noir), développée par le statisticien Nassim Nicholas Taleb, est une théorie selon laquelle on appelle « cygne noir » un événement imprévisible qui a une faible probabilité de se dérouler et qui, s’il se réalise, a des conséquences d’une portée considérable et exceptionnelle.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_du_cygne_noir

Tendances lourdes, signaux faibles et enjeux

A partir des éléments de contexte et des enseignements tirés des études prospectives wallonnes et françaises, des tendances lourdes (TL), des signaux faibles (SF) et des enjeux associés peuvent être identifiés (Tableaux 14 et 15). Ces déterminants et leur classification (TL vs SF) ne sont toutefois pas exclusifs car ils devront être éprouvés, enrichis et nuancés par les étapes ultérieures du projet sollicitant les parties prenantes (enquêtes, ateliers).

Globalement, trois enjeux majeurs sont identifiés :

- **Assurer la sécurité alimentaire** : il faut non seulement nourrir une population mondiale croissante, mais aussi une population qui consomme de plus en plus à titre individuel en raison de la hausse de la classe moyenne (avec une augmentation de la demande en protéines animales).
- **Répondre aux défis environnementaux** (changements climatiques) : l'agriculture de demain devra être plus économe en ressources naturelles et plus respectueuse de l'environnement tout en étant plus productive. Il s'agit donc de valoriser au mieux les ressources disponibles du territoire en contribuant au maintien de la biodiversité.
- **Assurer la rentabilité et l'attractivité du métier d'éleveur** : Pris en tenaille entre le coût élevé des équipements et des intrants et la pression sur les prix qu'exercent sur eux la distribution et les consommateurs, les éleveurs peinent à assurer la rentabilité de leur exploitation. De plus, cela génère des conditions peu propices de transmissibilité des exploitations.

Ces enjeux sont repris par la déclaration de politique régionale (DPR, 2019) qui stipule que « *le premier rôle de l'agriculture est de garantir une nourriture de qualité en quantité suffisante à des prix accessibles pour l'ensemble des consommateurs, ainsi qu'un revenu suffisamment rémunérateur pour les agriculteurs tout en préservant, voire régénérant l'environnement et assurant la gestion de près de 45% du territoire wallon.* »

Tableau 13 : Identification de tendances lourdes impactant le secteur de l'élevage bovin.

Déterminants	A retenir	Enjeux associés
Démographie mondiale	La population mondiale, qui s'élève actuellement à 7,6 milliards, devrait atteindre 8,6 milliards en 2030 et 9,8 milliards en 2050.	La sécurité alimentaire de la population mondiale.
Changement climatique	A l'échelle mondiale, le réchauffement climatique est une réalité qui n'est plus remise en question par le monde scientifique. Contrairement à certaines régions du monde qui se verront durement impactées, la Wallonie sera particulièrement bien positionnée géographiquement et restera un territoire propice à l'élevage. Il faudra toutefois compter avec des variations saisonnières plus marquées qui vont affecter les systèmes de production (sécheresse, pluie).	La préservation des ressources naturelles et de l'environnement. La résilience des troupeaux bovins.
Mondialisation des échanges	La mondialisation des échanges est aujourd'hui une réalité qui peut aussi bien constituer une opportunité pour les agriculteurs (nouveaux débouchés) qu'une menace, surtout lorsque la production d'un secteur dépasse le seuil d'auto-alimentation. Cet état de dépendance envers des pays tiers rend le secteur bovin vulnérable avec ses produits pouvant servir de variable d'ajustement dans le cadre de négociations politiques impliquant des enjeux plus globaux.	La dépendance aux cours mondiaux.
Politique agricole commune (PAC)	La PAC, en soutenant la production intracommunautaire, a exercé une influence majeure sur les choix posés en matière de fonctionnement des exploitations agricoles qui se sont spécialisées et intensifiées. Dans un contexte de libéralisation des marchés, elle doit maintenant atteindre davantage d'objectifs (économiques mais aussi environnementaux, sociaux et alimentaires) avec une enveloppe budgétaire plus restreinte et gérée de manière plus décentralisée.	L'implication des politiques nationales (Etats) et communautaires (PAC) dans le soutien des élevages bovins.

<p>Organisation en filières structurées</p>	<p>Les acteurs d’amont et d’aval sont multiples et bien organisés. Le schéma classique de fonctionnement des filières lait et viande laisse peu de marges de manœuvre à l’éleveur. Par ailleurs, le producteur n’a pas de retour du consommateur final sur ses produits.</p>	<p>La répartition de la chaîne de valeur entre les maillons (éleveur, transformateur, distributeur).</p> <p>La connexion entre éleveur et consommateur.</p> <p>La plus-value des produits wallons respectant des cahiers des charges spécifiques.</p>
<p>Nombre et taille des exploitations agricoles</p>	<p>Le nombre d’exploitations suit une courbe décroissante depuis plusieurs décennies et leur taille moyenne augmente (cf. éléments de contexte).</p>	<p>La pérennité des activités d’élevage bovin.</p> <p>La taille humaine des exploitations.</p> <p>Le lien au sol.</p>
<p>Rentabilité de l’élevage</p>	<p>Les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir l’ensemble des coûts, salaire compris. En cause, des prix de vente trop bas conjugués à une hausse sensible des prix des intrants. Le revenu agricole est donc fortement dépendant des aides directes, quel que soit le type d’agriculture (conventionnel, bio, etc.).</p>	<p>La viabilité des exploitations.</p>
<p>Renouvellement des actifs</p>	<p>La grande majorité des actifs agricoles ont plus de 50 ans. La transmission de l’outil de production reste une préoccupation pour la plupart d’entre eux.</p>	<p>L’attractivité du métier d’éleveur.</p>
<p>Races spécialisées et productivité individuelle</p>	<p>Les races spécialisées dominent en lait (Holstein) comme en viande (BBB). La production de lait par vache et par an est passé de 3 500 à 6 500 litres en l’espace de 30 ans. Le potentiel laitier peut encore progresser (20 à 30 000 litres/vache/an). En viandeux, la sélection a permis une amélioration du rendement carcasse avec une proportion plus importante de morceaux nobles (cas de la race BBBc).</p>	<p>La place des races spécialisées, des races mixtes et du croisement dans le cheptel bovin.</p> <p>Les objectifs de sélection animale (productivité, rusticité, etc.).</p>

Consommation	La consommation de viande bovine et de lait en Belgique et en Europe diminue alors que la demande de pays émergents augmente.	L'écoute du consommateur. L'adaptation de son mode de production à l'évolution de la demande nationale, voire internationale.
Attentes sociétales	La perception de l'agriculture par la société évolue. La demande de produits de qualité et de modes de production plus respectueux du bien-être animal et de l'environnement se fait plus pressante.	L'adaptation des modèles de production (selon les évolutions de la demande) : local, bio, circuits courts, circuits intermédiaires, circuits longs, etc.

Tableau 14 : Identification de signaux faibles (germes de changement) impactant le secteur de l'élevage bovin.

Déterminants	A retenir	Enjeux associés
Agriculture de précision	Les nouvelles technologies numériques permettent de tendre vers une agriculture de précision. Le secteur animal accuse un certain retard comparé au secteur végétal mais les innovations dans le domaine laissent espérer une marge de progression importante qui pourrait révolutionner la gestion des troupeaux.	L'accessibilité de ces nouvelles technologies au plus grand nombre. La consolidation des compétences des éleveurs et le renforcement de l'innovation dans les exploitations (formations, conseil, ...).
Nouvelles logiques de travail	De nouveaux modes d'organisation émergent (formes sociétales, actifs non issus du milieu agricole, travail à temps partiel) et peuvent venir remodeler les exploitations (sur les plans économique, technique et organisationnel).	Le maintien de l'activité d'élevage sur le territoire. La multiplicité des formes organisationnelles en élevage.
Diversification, circuits courts et produits locaux	De plus en plus d'exploitations se lancent dans la diversification, que ce soit à travers la coexistence de plusieurs ateliers de production (retour à la polyculture – élevage ou le poly-élevage), la transformation de produits ou encore l'agritourisme (activités d'accueil à la ferme). Par ailleurs, un regain d'intérêt est observé pour les produits locaux et les circuits courts qui permettent une	La formation et l'accompagnement des éleveurs désireux de suivre cette voie. Le développement des points de vente répondant aux souhaits du consommateur.

	certaine forme de relocalisation de l'économie. Ainsi, de nouveaux modes de vente apparaissent : vente à la ferme, vente via internet, comptoirs fermiers, groupes d'achats communs et groupes d'achats solidaires, les paniers, etc.	
Multifonctionnalité	A côté de sa fonction première (produire des aliments et des matières premières), l'agriculture participe à la préservation de l'environnement rural et des paysages. Le modèle basé sur la multifonctionnalité repose sur la possibilité pour les agriculteurs de générer de nouvelles activités économiques et des revenus alternatifs grâce à ces autres fonctions.	Le positionnement des politiques publiques envers la multifonctionnalité des élevages. La rémunération de ces services et des produits environnementaux liés.
Agriculture urbaine	75 % de la population mondiale vivra dans des villes en 2050. L'agriculture urbaine tend à se développer (cultures maraîchères principalement) mais cela concerne peu les activités d'élevage.	La place de l'élevage dans cette forme d'agriculture. Le maintien d'un lien entre producteur et consommateur.
Mouvements animaliste et welfariste	La mouvance animaliste (antispécistes, abolitionnistes) rejette toute forme d'exploitation des animaux alors que celle welfariste est soucieuse du bien-être animal. Ces courants trouvent un écho auprès d'une part croissante de la population.	L'objectivation et la communication sur les pratiques d'élevage au regard de ce qui est fait en matière de bien-être animal.
Viande cultivée et laiterie cellulaire	Les techniques de production <i>in vitro</i> de viande et de lait sont encore balbutiantes mais peuvent, à terme, constituer une menace pour le secteur dans son ensemble.	La place des produits bovins dans l'assiette du consommateur.

Perspectives

Le secteur agricole est essentiel en Wallonie. La situation difficile que rencontre l'élevage bovin depuis quelques années est source de nombreuses inquiétudes pour son avenir qui témoigne de la nécessité d'un nouveau paradigme à atteindre. Pour ce faire, « *le Gouvernement entend accompagner les agriculteurs, les maraîchers, les éleveurs, etc. dans le développement et la transformation de leurs activités, notamment dans la valorisation de leurs produits et de l'évolution de leurs pratiques* » (DPR, 2019).

Dans sa déclaration de politique régionale (DPR, 2019), le Gouvernement wallon précise vouloir adopter « *une stratégie agricole, en collaboration avec le monde agricole, le secteur académique et les acteurs concernés de la société civile, nourrie par une vision prospective à moyen terme de l'agriculture wallonne et de ses spécificités* ».

Le questionnement prospectif initié par le projet PROBOV entend contribuer à l'établissement de cette stratégie. L'originalité de l'approche réside dans la réalisation d'une seule étude prospective centrée sur un collectif qui est à la fois acteur économique et groupe social (éleveurs de bovins lait et viande) avec une préoccupation relative à l'évolution du secteur de l'élevage bovin en Wallonie et des éleveurs concernés. En cela, il questionne l'évolution et la transformation des modèles agricoles dans notre région.

Références bibliographiques

Allain .C, Chanvallon A., Clement P., Guatteo R. et Bareille N.(2014). Elevage de précision : périmètre, applications et perspectives en élevage bovin. Renc. Rech. Ruminants, 21, pp. 3-10.

Arenas L. (2018). Personnes Non-Issues-du-Monde-Agricole - NIMAculteurs-trices : une nouvelle paysannerie ? Fédération Wallonie-Bruxelles. 11 p.

Belgian Meat Office (2018). La viande belge en chiffres 2018. 24 p. Blaise P. (2015). Démocratie et fédéralisme en Belgique. Document pédagogique. CRISP. 77 p.

Biowallonie (2019). Les chiffres du bio 2018. 40 p.

Bosc P.M. (2014). L’agriculture familiale : Définition, caractéristiques et implications pour les politiques. CIRAD. Présentation ppt 18 diapositives.

Buron M-H., Bouquiaux J-M. et Marsin J-M (2015). Blanc-Bleu Belge, Blonde d’Aquitaine, Charolaise, Limousine, les quatre races viandeuses les plus répandues en Wallonie. SPW Editions, 167 p.

CBL (2018). Rapport de l’année 2017. 61 p.

CGAAER (2014). Controverse documentée à propos de quelques idées reçues sur l’agriculture, l’alimentation et la forêt, 20 p.

Claessens M., Ingelbrecht M. et Theunissen J-P. (2016). Étude sur le secteur belge de la viande : Revenus, coûts et marges dans la filière bovine. SPF Economie, 24 p.

Collège des Producteurs (2016). Rapport annuel, 28 p.

Collège des Producteurs. (2019^a). Filière laitière – proposition de plan de développement stratégique 2019 – 2030, 53 p.

Collège des Producteurs (2019^b). Commission Viande bovine - Plan de développement stratégique à l’horizon 2030, 64 p.

Collinet F. (2010). La Blanc-Bleu Belge de type mixte. Gembloux Agro-Bio Tech, 8 p.

Commission Européenne (2016). La PAC dans votre pays : Belgique, 6 p.

Corbeau J-P. (2016). Les peurs alimentaires : qui veut la peau du lait ? 2 p.

CPA (2015). L’exploitation laitière wallonne de demain : du point de vue des acteurs aux propositions de la recherche. Carrefour des productions animales, Gembloux

Delanoue E et Roguet C. (2014). Acceptabilité sociale de l’élevage en France Recensement et analyse des controverses. GIS Elevages Demain, 87 p.

Delanoue E et Roguet C (2015). Acceptabilité sociale de l’élevage en France : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. INRA Prod. Anim., Vol. 28 (1), pp. 39-50

Dogot Th., Joveneau A., Carton J. et Delaunoy C. (2005). Etude sur le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain et sur l'articulation de leurs rôles aux attentes de la société. Rapport final, CAPRU, 122 p. + annexes

DPR (2019). Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024, 122 p.

Duru M., Donnars C., Rychawy J., Therond O. et Dumont B. (2017). La « grange » : un cadre conceptuel pour appréhender les bouquets de services rendus par l'élevage dans les territoires. INRA Prod. Anim.30 (4), pp. 273-284

FEVIA Wallonie (2016). Rapport économique annuel Industrie alimentaire wallonne, 22 p.

Feyereisen M. (2013). FaiRebel : lait au projet équitable. Analyse du réseau socio-technique d'une innovation pour une transition à deux échelles. TFE ULiège, 110 p.

FranceAgriMer (2015). Prospective Filière lait de vache. Les synthèses de FranceAgriMer, N°4, 12 p.

FranceAgriMer (2018). Prospective filière française de la viande bovine à l'horizon 2040. Tomes 1 (249 P.) et 2. (251 p.)

Guesdon J.C., V. Chatellier V., Bontron J.C., Bourgeois L., Perrot C et You G. (2001). Elevage bovin dans l'Union Européenne : prospective 2020. Renc. Rech. Ruminants, pp. 3-10

Hervieu B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. Cah. Agric., Vol 11 (6), pp. 415-419.

Hostiou N., Allain C. , Chauvat S., Turlot A.,Pineau C. et Fagon J. (2014). L'élevage de précision : quelles conséquences pour le travail des éleveurs ? INRA Prod. Anim., 27 (2), 113-122

IWEPS (2018). Les chiffres-clés de la Wallonie. 241 p.

La Spina S. (2016). Pistes d'avenir pour le secteur laitier wallon. Nature & Progrès, 128 p.

La Spina S. (2017). Quelles races bovines pour relever les nouveaux défis de notre agriculture ? . Nature & Progrès, 124 p.

Lapante M. (2014). L'agriculture familiale. CESE. 74 p.

Lebacq T. (2015). La durabilité des exploitations laitières en Wallonie Analyse de la diversité et voies de transition. Thèse UCLouvain, 359 p.

Mer R. (2016). Elevage et viande interrogations, critiques, controverses et contestations. 16ème Journée Productions porcines et avicoles, 9 p.

Mond'Alim 2030 (2017). Panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires, 232 p.

Neumeister D., Perrot C., Dockes A-C., Pineau C. et Fourdin S. (2018). Comment l'élevage répond aux enjeux de durabilité à l'échelle d'un territoire ? Etude de 10 cas concrets en Europe. Renc. Rech. Ruminants, 24, pp. 520-525.

Petel T, Antier C et Baret Ph. (2019^a). Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine en Région wallonne. LLN, 117 p.

Petel T, Antier C et Baret Ph. (2019^b). Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière lait en Région wallonne. LLN, 81 p

Pirlot C. (2019). Approche de l'identité des éleveurs laitiers, en lien avec leurs pratiques d'élevage et les facteurs de contexte, TFE-UCLouvain, 78p.

Puillet L., Agabriel J., Peyraud J.L. et Faverdin P. (2014). Modeling cattle population as lifetime trajectories driven by management options: A way to better integrate beef and milk production in emissions assessment. Livestock Sc. Vol. 164, pp. 167-180.

Riera A, Antier C. et Baret Ph. (2019). Study on livestock scenarios for Belgium in 2050. UClouvain, 53 p.

RWDR (2014). Les territoires ruraux wallons en 2040 - Exercice prospectif, Carnet du Réseau n°3, 53 p.

Ryschawy J., Tichit M., Bertrand S., Allaire G., Plantureux S., Aznar O., Perrot C., Guinot C., Josien E., Lasseur J., Aubert C., Tchakerian E. et Disenhaus C. (2015). Comment évaluer les services rendus par l'élevage ? Une première approche méthodologique sur le cas de la France. INRA Prod Anim. 28 (1), pp. 23-38

SOGEPA (2016). Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande en Wallonie, 142 p

Sourisseau J.M. (2014). Agricultures familiales et mondes à venir. Editions Quae. 360 p.

SPW (2014). Décret relatif au Code wallon de l'Agriculture

SPW (2017). Rapport sur l'état de l'environnement wallon. 363 p.

SPW (2018). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Rapport annuel. 120 p.

SPW (2019). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Rapport annuel. 112 p.

Statbel (2018). Chiffres clés de l'agriculture. 50 p.

Terrones Gavira F., Burny Ph. et Lebailly Ph. (2016). Etude d'impact et appui à la mise en œuvre de la nouvelle réforme de la pac au niveau wallon rapport final. Gembloux Agro-Bio Tech. 48 p.

UE (2013). L'agriculture familiale. Revue Rurale de l'UE. N°17. 38 p.

Vanhove M. (2011). Les coopératives en Belgique in Coopératives, un modèle tout terrien. SAW-B. Pp. 46-65.

Weinreb-Willard M. (2019). Approche de l'identité des éleveurs laitiers, en lien avec leurs pratiques d'élevage et avec les interactions au sein de la filière, TFE UCLouvain, 112p.

Winandy S et Comps S. (2012). Table ronde organisée par le CRA-W sur le thème de la « ferme du futur » : Evolution des habitudes de consommation. Foire agricole de Libramont, 6 p.

ANNEXE 1 : Méta-scénarios (agrégation des études françaises par filière lait/viande)

Légende « **Hypothèses** » : Global / Politiques agricoles / attentes sociétales / consommation

Légende « **conséquences** » : (Filière / Eleveurs / Animaux)

Scénarios	Hypothèses	Conséquences
Régression	<ul style="list-style-type: none"> • Echec de la mondialisation (coût de l'énergie) ; • Crises économique, sanitaire et énergétique ; Perte de marchés à l'export (recentrage qui pèse sur le marché européen) ; • Forte urbanisation ; • Décentralisation des politiques agricoles (PAC = filet de sécurité) ; • Demande de produits aseptisés (qualité nutritionnelle et sanitaire) ; • Désintérêt profond pour le monde rural ; • Vision utilitariste de l'environnement ; • Consommation de viande et de lait en baisse (discours anti-lait et anti-élevage). 	<ul style="list-style-type: none"> • Recul des investissements (perte des atouts sectoriels des filières) ; • Dégradation des relations entre éleveurs et acteurs de l'aval ; • Baisse accélérée du nombre d'élevages ; • Baisse de la production (davantage segmentée) ; • Agriculture à deux vitesses : une production sous signe de qualité et une qui s'intensifie ; • Stagnation des prix et des aides (contexte de surcapacité) ; • Faibles revenus des éleveurs et attractivité du métier en baisse ; • SAU ruminants : en baisse ; • Bovins-viande remplacent bovins-lait (pas de débouchés pour le lait).
Résistance	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique peu impactant ; • Demande mondiale en hausse ; • Concurrence des régions européennes (pression) ; • Centralisation des politiques mais budget en baisse ; • Attentes sociétales (qualité et sécurité des produits et respect de l'environnement) ; • Consommation ne baisse pas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés européens stagnants mais export porteur ; • Agrandissement des exploitations / productivité / évolutions techniques ; • Progression du bio ; • Faibles revenus des éleveurs mais attractivité du métier demeure ; • Systèmes diversifiés plus robustes ; • Réduction du cheptel laitier.
Recentrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Echec de la mondialisation ; • Crise globale (économique et énergétique) ; • Décentralisation des politiques agricoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et partage équitable de la valeur ajoutée au sein des filières bovines (contractualisation) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes sociétales (qualité et sécurité des produits et respect de l'environnement) ; • Demande de produits locaux (labellisés ou de terroir) ; • Consommation ne baisse pas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture à deux vitesses : maintien des exploitations familiales agro-écologiquement intensives et développement de grandes exploitations alimentant l'industrie (export de produits haut de gamme) ; • Diversification des activités agricoles (espaces multifonctionnels des territoires) ; • Rapprochement éleveurs et consommateurs ; • SAU ruminants : en augmentation (herbe) ; • Développement du cheptel allaitant.
Agro-écologie	<ul style="list-style-type: none"> • Crises environnementales fortes ; • Aléas climatiques (sécheresses) ; • Production agricole recentrée sur le marché européen ; • Décentralisation des politiques agricoles (favorisant l'agro-écologie) ; • Attentes sociétales (respect de l'environnement) ; • Consommation en baisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transition vers une agriculture « durable » (pratiques agro-écologiques et AB) ; • Diversification des produits (énergie) ; • Mise en avant du local / produits de niche ; • Systèmes de production optimisés (en jouant sur les synergies entre les systèmes, les animaux et les territoires) ; • Diversification des activités agricoles (espaces multifonctionnels des territoires) ; • SAU ruminants : en augmentation (herbe) ; • Redéveloppement de la vache mixte (au détriment du cheptel allaitant).
Haut de gamme	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de crise économique ; • Crises sanitaires à répétition à travers le monde ; • Qualité de l'environnement maintenue en Europe ; • Demande mondiale en hausse ; • Centralisation des politiques (production agricole de qualité) ; • Agriculture = priorité (image forte) ; • Exigences sociétales (bien-être animal, santé humaine, environnement) ; • Rejet de « l'industriel intensif » ; • Consommation de viande (en baisse) et de lait (stable). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits de qualité « made in Europe » trouvent du succès à l'international (pays émergents) ; • Coopération active entre les différents maillons des filières lait et viande ; • Filière présente une image de modernisme et d'ancrage au territoire ; • Qualité des produits et des procédés de production et de transformation (fabrication d'aliments à partir du lait) ; • Développement du tourisme rural ; • Orientation des pratiques pour améliorer la qualité sanitaire, environnementale et gustative des productions (intensification raisonnée) ; • Agriculture à deux vitesses : Fermes familiales se maintiennent (contexte propice pour en créer de

		<p>nouvelles) et création de grandes exploitations (atelier lait important + atelier cultures) avec plusieurs actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du revenu (parité proche des autres catégories professionnelles) et attractivité du métier améliorée ; • SAU ruminants : en augmentation (pour le lait) ; • Cheptel laitier stable (mais productivité augmente) ; • Cheptel allaitant en baisse (car finition des animaux et faible demande).
<p>Géopolitique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de la crise économique dans les pays développés (affecte le pouvoir d'achat) ; • Hausse de la dépendance alimentaire de pays émergents (hausse de la population et changement climatique) ; • Dégradation de la qualité de l'environnement sans grandes conséquences économiques ; • Concentration des productions animales dans les pays tempérés (changement climatique) ; • Centralisation des politiques agricoles ; • Accords sur des échanges réguliers et négociés entre produits énergétiques (fossiles, puis renouvelables) et produits animaux (lait, viande) ; • Modèle économique dominant = libre-échange ; • Qualité sanitaire et prix orientent les modes de consommation ; • Consommation en baisse, compensée par une demande des « pays émergents ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de production et de compétitivité dominant ; • Surcapacité des IAA pousse à l'augmentation de la production (baisse du prix de vente) dans un contexte de marges serrées et de forte concurrence ; • Implantation des IAA françaises dans des pays jusqu'alors importateurs ; • En France, les IAA intègrent la distribution jusqu'au consommateur (bypass des GMS grâce à internet) ; • Nouvelles filières de valorisation de la biomasse agricole à usage non alimentaire (chimie, énergie, matériaux) ; • Spécialisation et niveau d'intégration poussé ; • Nombre d'exploitations en forte baisse et attractivité du métier s'amenuise ; • Agriculture à deux vitesses : exploitations familiales en baisse (produits de niche) et grosses fermes automatisées ; • SAU ruminants : en augmentation (cheptel allaitant mais finition/transformation hors zone).
<p>Libéralisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation des marchés et des critères de bas prix ; • Intensification de la crise économique mondiale ; • Demande alimentaire mondiale en augmentation ; • Instabilité politique dans les pays émergents ; • Qualité de l'environnement dégradée avec des impacts sur la production dans quelques régions du monde (Asie, Afrique) ; • Recul de l'Etat avec une forte baisse des financements publics ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de production et de compétitivité dominant ; • Forte concurrence entre bassins de production ; • Innovations très riches dans le domaine des biotechnologies et des agroéquipements ; • Spécialisation et niveau d'intégration poussé ; • Nombre d'exploitations en forte baisse et attractivité du métier s'amenuise ; • Les espaces où les productions animales ne sont plus compétitives sont libérés pour d'autres usages (biomasse, céréales, boisement) ou délaissés (friches) ;

	<ul style="list-style-type: none">• Assouplissement des réglementations sociales et environnementales ;• Le prix des produits guide la majorité des consommateurs dans leurs choix ;• Consommation en baisse, compensée par une demande des « pays émergents ».	<ul style="list-style-type: none">• SAU ruminants : en baisse ;• Cheptel allaitant se maintient (pour le maigre grâce à l'usage extensif de l'herbe) ;• Cheptel laitier en baisse (forte concurrence).
--	---	--

ANNEXE 2 : Hypothèses et conséquences des six scénarios pour l'élevage bovin en 2020

Scénarios	Hypothèses	Conséquences
Scénario 1 : « Le modèle agricole renouvelé »	<ul style="list-style-type: none"> • Une PAC forte (préférence communautaire) ; • Une confiance des consommateurs / hausse de la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de régulations PAC conservées (contingentement) ; • Offre en lait soutenue grâce à l'intensification de la production de la Holstein (par une augmentation des rendements laitiers moyens par vache et non par une hausse du cheptel) ; • Maintien, voire le développement, du cheptel allaitant du fait de la stabilité du cheptel laitier et d'une demande croissante.
Scénario 2 : « La gestion publique des crises »	<ul style="list-style-type: none"> • Une PAC forte (préférence communautaire) ; • Une défiance des consommateurs / baisse de la demande suite aux crises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du cheptel laitier et légère progression de la production de lait ; • Diminution forte du cheptel allaitant.
Scénario 3 : « Vive le marketing produit »	<ul style="list-style-type: none"> • Une PAC faible (moins interventionniste) ; • Des marchés libéralisés ; • Rôle moteur des firmes de l'aval ; • Une augmentation régulière de la demande (grâce à une stratégie marketing adaptée). 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des exploitations (intensification) ; • Production laitière en hausse, réduction du cheptel et nombre d'exploitants en baisse ; • Races : dominance de la Holstein ; • Développement important de l'import/export pour répondre à la segmentation du marché ; • Développement du cheptel allaitant pour répondre à la demande.
Scénario 4 : « Défiance des consommateurs »	<ul style="list-style-type: none"> • Une PAC faible (moins interventionniste) ; • Des marchés libéralisés ; • Rôle moteur des firmes de l'aval ; • Contexte économique difficile ; • Défiance des consommateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des importations en lait comme en viande bovine ; • Réduction importante des cheptels laitier et allaitant.
Scénario 5 : « Moins mais mieux »	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation collective forte des agriculteurs ; • Soutiens publics orientés vers les produits de qualité (certification/labélisation) ; • Niveau de consommation faible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du cheptel laitier sans affecter notablement la production (extensification) ; • Races : prédominance des races locales et mixtes ; • Forte diminution du cheptel allaitant ; • Système naisseur-engraisseur favorisé.

<p>Scénario 6 : « La vache multifonctionnelle »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Politique agricole et rurale forte (offrir des biens et des services) ;• Décentralisation (les mesures sont prises par les collectivités territoriales) ;• La production n'est plus la priorité (services écosystémiques privilégiés).	<ul style="list-style-type: none">• Progression du cheptel mixte aux dépens de la Holstein et des races allaitantes ;• Pâturages et cultures de l'herbe favorisés ;• Réduction de la taille des exploitations (mais augmentation de leur nombre).
---	--	---